



Rapport sur l'égalité entre les sexes

LE BUDGET DE 2019

**© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2019)
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire
ce document en tout ou en partie
doit être adressée au Ministère des Finances Canada.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Service Canada
1 800 O-Canada (1-800-622-6232)
ATS : 1-800-926-9105

No de cat. : F1-23/3-2019-1F-PDF
ISSN : 978-0-660-29773-6

Ce document est diffusé sur Internet à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

Annexe sur l'ACS+ du budget de 2019

Introduction

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) est un processus analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes non binaires. La mention « plus » reconnaît que l'ACS va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). L'ACS+ considère aussi d'autres facteurs identitaires, comme l'origine ethnique, l'âge, le niveau de revenu et les capacités mentales ou physiques.

Depuis 1995, le gouvernement s'est engagé à avoir recours à l'ACS+ dans l'élaboration de ses politiques, de ses programmes et de ses mesures législatives. L'ACS+ permet aux fonctionnaires fédéraux d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiennes et les Canadiens, en étant davantage à l'écoute des besoins précis et en s'assurant que les politiques et les programmes du gouvernement sont inclusifs et ne comportent pas d'obstacles. La *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* a été adoptée par le Parlement en décembre 2018 afin de reconnaître que le gouvernement s'engage envers un processus de prise de décisions qui tient compte des incidences qu'ont les différentes politiques sur tous les Canadiens. La *Loi* impose au gouvernement de publier les renseignements relatifs aux effets sur l'ACS+ associés à toutes les nouvelles mesures budgétaires. Ces renseignements se trouvent aux pages suivantes.

Le gouvernement reconnaît que cette analyse peut être subjective et qu'elle est parfois limitée par la disponibilité des données, surtout en ce qui concerne certains facteurs identitaires comme la race, l'orientation sexuelle et l'invalidité. (Remarque : Le terme « minorités visibles » est utilisé dans cette section, car il s'agit de la catégorie démographique officielle définie dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et utilisée par Statistique Canada, ce qui facilite les comparaisons longitudinales. Les investissements du budget de 2019 et du budget de 2018 dans Statistique Canada, dans le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres et dans d'autres ministères fédéraux contribueront à combler ces écarts de données, permettant une ACS+ de meilleure qualité et plus approfondie au fil du temps.

Le budget de 2019 instaure un nouvel accent sur les jeunes et l'incidence intergénérationnelle, ainsi qu'une prise en compte plus explicite des répercussions sur la répartition du revenu et la population cible. Même si la présente annexe représente une étape importante en vue de l'exhaustivité et de la transparence, il est évident qu'il reste du travail à faire. Le gouvernement invite la rétroaction des Canadiens sur les éléments de cette analyse qu'ils jugent utiles et sur la façon de l'améliorer dans les budgets à venir.

Explication des termes et des champs de l'Annexe sur l'ACS+

Les mesures du présent document figurent dans le même ordre que le texte du budget de 2019. Le nom des chapitres figurant au coin supérieur droit de chaque mesure correspond à ceux dans le livre du budget de 2019. L'ACS+ aux fins des mesures du budget de 2019 qui sont décrites au tableau 4.2 de l'annexe 2 du budget figure au tableau 1.0 du présent document.

Description de la mesure : Chaque ACS+ comprend une courte description de la mesure de même que son coût budgétaire.

Contexte : Le corps du texte principal comporte des renseignements sur les principales incidences des mesures aux fins de l'ACS+, ce qui comprend des incidences directes et indirectes, positives ou négatives, le cas échéant. Les faits clés et les sources de données se trouvent dans cette section.

Échéancier de l'ACS+ : L'ACS+ peut être réalisée à différentes étapes de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou d'une initiative du gouvernement. La présente indique à quel moment l'ACS+ a été effectuée :

- relativement au programme actuel (dans les cas où le programme demande un renouvellement de son financement);
- au début de la phase d'élaboration des idées (lorsque les options et les propositions sont élaborées);
- à mi-parcours (lorsque les options et les propositions sont mises au point);
- un stade ultérieur (après que les propositions ont été mises au point; avant la présentation d'une proposition).

Population cible : Ce champ décrit le principal groupe visé par la mesure. Cette section ne vise pas à décrire les incidences attendues de l'ACS+, mais plutôt l'intention des politiques qui sous-tendent la mesure. En général, les mesures ont été classées dans un des trois principaux groupes : 1) celles visant à bénéficier l'ensemble des Canadiens, 2) celles visant des sous-populations particulières, en fonction de caractéristiques personnelles, comme le revenu ou la situation familiale et 3) celles visant les Canadiens dans des régions et des secteurs particuliers de l'économie.

Avantages directs prévus (selon le sexe) : Cette section comprend des renseignements sur les caractéristiques attendues relatives au genre du groupe qui tire parti de la mesure. L'échelle est décrite de la façon suivante :

- Surtout les hommes (p. ex., 80 % des hommes ou plus)
- De 60 % à 79 % des hommes
- Globalement équilibré entre les sexes
- De 60 % à 79 % des femmes
- Surtout les femmes (p. ex., 80 % des femmes ou plus)

Un avantage direct est défini comme un résultat positif pour un groupe ou des groupes de personnes en raison des incidences directes ou de premier plan de la mesure. Ce groupe peut s'harmoniser à la population visée ou avoir des caractéristiques différentes. Par exemple, le Service jeunesse Canada vise tous les jeunes, mais il est prévu que les taux de participation des jeunes femmes peuvent être supérieurs à ceux des jeunes hommes, et, par conséquent, elles pourraient, en fin de compte, en profiter plus.

Au contraire, un avantage indirect est défini ici comme un résultat de deuxième ordre. À titre d'exemples, mentionnons les avantages obtenus par le groupe qui met en œuvre l'initiative ou qui procure des biens ou des services à ceux qui reçoivent les avantages directs, ou les avantages obtenus par ceux qui profitent d'un lien avec les bénéficiaires directs (p. ex., les membres de la famille ou encore des personnes de la même région). Les incidences indirectes, ou secondaires, ne sont pas saisies dans le graphique des avantages, mais sont décrites dans le texte.

Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge) : Cet indicateur décrit les incidences directes prévues de la mesure, dans une perspective distributionnelle en ce qui a trait au revenu.

Ces incidences sont prises en considération en fonction des revenus actuels et des cotisations fiscales. À titre d'exemple, un programme financé par le gouvernement qui fournit des prestations égales par personne à tous les Canadiens serait considéré comme progressif, c'est-à-dire qu'il profitera davantage aux Canadiens à faible revenu en fonction de leur revenu, alors qu'un axe égal par personne imposé aux particuliers serait considéré comme régressif étant donné que la cotisation devant être versée par les Canadiens à faible revenu serait plus importante (par rapport au revenu). L'échelle se présente comme suit :

- Très avantageux pour les personnes à revenu élevé (très régressif)
- Un peu avantageux pour les personnes à revenu élevé (quelque peu régressif)
- Aucune incidence marquée sur la répartition du revenu
- Un peu avantageux pour les personnes à faible revenu (quelque peu progressif)
- Très avantageux pour les personnes à faible revenu (très progressif)

Le champ « incidence intergénérationnelle » présente des renseignements sur la répartition des avantages attendus de la mesure entre différents groupes d'âge :

- Profite principalement aux jeunes, aux enfants et aux futures générations
- Aucune incidence intergénérationnelle marquée
- Profite principalement aux baby-boomers ou aux aînés

Indicateurs du Cadre des résultats relatifs aux sexes (le cas échéant) : Chaque mesure qui fait progresser les objectifs du Cadre des résultats relatifs aux sexes du Canada est accompagnée d'une icône représentant le pilier du Cadre et l'énoncé de l'objectif que la mesure contribue à atteindre.

	Éducation et perfectionnement des compétences <i>Chances égales et cheminements diversifiés en matière d'éducation et de perfectionnement des compétences</i>
	Participation à l'économie et prospérité <i>Participation égale et à part entière dans l'économie</i>
	Leadership et participation à la démocratie <i>Égalité entre les sexes dans les rôles de leadership et à tous les niveaux du processus décisionnel</i>
	Violence fondée sur le sexe et accès à la justice <i>Élimination de la violence fondée sur le sexe et du harcèlement, et promotion de la sécurité de la personne et de l'accès à la justice</i>
	Réduction de la pauvreté, santé et bien-être <i>Réduction de la pauvreté et amélioration des résultats en matière de santé</i>
	Égalité entre les sexes dans le monde <i>Promotion de l'égalité entre les sexes pour bâtir un monde plus pacifique, inclusif, fondé sur des règles et prospère</i>

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du Cadre des résultats relatifs aux sexes, veuillez consulter le site (<https://cfc-swc.gc.ca/grf-crrs/index-fr.html>).

Approche axée sur l'ACS+ : Le cas échéant, cet encadré décrit les efforts qui sont déployés pour minimiser les éventuelles incidences négatives de la mesure sur certaines personnes ou certains groupes, ou les plans visant à réduire de façon proactive les obstacles à la participation.

Instaurer l'Incitatif à l'achat d'une première propriété

- 1,25 milliard de dollars sur trois ans pour fournir aux emprunteurs admissibles l'Incitatif à l'achat d'une première propriété de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- 100 millions sur cinq ans aux fournisseurs actuels de prêts hypothécaires avec participation.

Les milléniaux et les nouveaux Canadiens seront les principaux bénéficiaires de ces programmes, car ces groupes sont particulièrement susceptibles d'être les acheteurs prospectifs d'une première habitation et de vivre dans des centres urbains où les écarts de rentabilité sont prononcés et de nouvelles constructions sont disponibles.

Il n'est pas prévu que ces propositions entraîneront des répercussions différentielles défavorables pour des groupes particuliers de femmes, d'hommes et de personnes de divers genres.

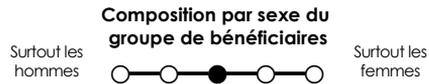
Toutefois, ces programmes peuvent favoriser les ménages à deux revenus, parce qu'ils sont, en moyenne, plus capables sur le plan financier de fournir une mise de fonds et ont une valeur nette plus élevée comparativement aux parents seuls ou aux personnes seules.

Les deux propositions pourraient stimuler la construction, ce qui exige une main-d'œuvre locale. Les initiatives visant à stimuler l'offre de nouvelles habitations peuvent bénéficier indirectement aux hommes qui travaillent dans ce secteur, puisque 87 % des travailleurs de la construction étaient des hommes en 2018, selon Statistique Canada.

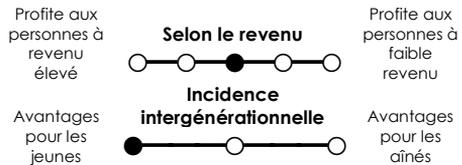
Une ACS+ a été réalisée : Stade ultérieur

Population cible : Acheteurs d'une première habitation à revenu moyen

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Moderniser le Régime d'accèsion à la propriété

- Le budget de 2019 propose d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'augmenter la limite des retraits permis dans le cadre du Régime d'accèsion à la propriété la faisant passer de 25 000 \$ à 35 000 \$, et de permettre aux particuliers de se prévaloir du Régime à la suite de l'échec de leur mariage ou de leur union de fait.

Une augmentation de la limite des retraits du Régime d'accèsion à la propriété sera principalement avantageuse pour les acheteurs d'une première habitation, qui ont tendance à être de jeunes adultes. La mesure bénéficiera également aux personnes handicapées, car le Régime d'accèsion à la propriété peut être utilisé pour acheter une habitation au profit d'une personne handicapée, même si l'exigence d'acheteur d'une première habitation n'est pas satisfaite.

De plus, la mesure aidera les particuliers à rester propriétaires d'une habitation après l'échec de leur relation conjugale.

Même si on s'attend à ce que les particuliers à revenu moyen soient les principaux bénéficiaires de la mesure, ceux à revenu plus élevé devraient de façon générale en tirer un avantage proportionnellement plus grand, vu la valeur fiscale plus élevée d'un retrait dans le cadre du Régime d'accèsion à la propriété.

Les femmes représentent 44 % des personnes qui ont effectué un retrait dans le cadre du Régime d'accèsion à la propriété en 2016, et elles ont retiré environ 42 % du montant total observé. Les avantages de l'augmentation à la limite du retrait devraient correspondre à cette répartition.

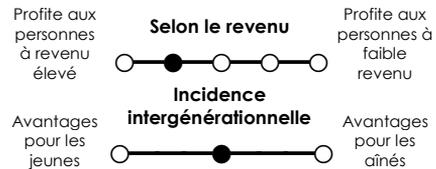
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Acheteurs d'une première habitation, personnes handicapées et particuliers qui se sont séparés de leur époux ou de leur conjoint de fait

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Améliorer l'initiative Financement de la construction de logements locatifs

- 10 milliards de dollars sur neuf ans en prêts à faibles coûts pour élargir et prolonger l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (FCLL), créant ainsi plus de logements locatifs abordables pour les Canadiens.

Cette mesure bénéficiera principalement aux Canadiens qui ont besoin de logements locatifs abordables.

Environ 30 % des Canadiens louent leur logement. Cette forme de logement est particulièrement importante pour les aînés, les jeunes professionnels, les familles monoparentales, les immigrants et les Canadiens de la classe moyenne.

L'initiative FCLL devrait avoir une plus grande incidence sur les populations se trouvant dans les grandes villes du Canada où le marché locatif représente une grande partie de l'offre de logements en général et où la demande de logements locatifs abordables dans les centres urbains est plus élevée par rapport à la disponibilité.

La demande de logements locatifs est dictée par les niveaux élevés de migration internationale nette, l'amélioration des conditions d'emplois pour les jeunes ménages hautement mobiles et le vieillissement de la population canadienne.

Lorsque ces propositions permettent un logement abordable stable pour les familles, les enfants pourraient en être des bénéficiaires indirects, en raison de l'importance d'un logement stable de longue durée pour la santé des enfants et leurs résultats sociaux et scolaires.

L'initiative FCLL devrait aussi avoir des répercussions favorables sur les Canadiens qui ont des difficultés d'accessibilité, car les demandeurs au programme doivent satisfaire à des exigences minimales en matière d'accessibilité, notamment l'aménagement d'unités accessibles dans l'immeuble, pour obtenir du financement.

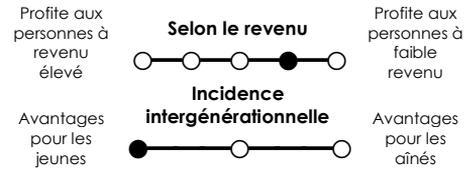
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Canadiens à revenu faible ou moyen

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Moins de personnes vulnérables sans logement stable, sécuritaire et permanent

Augmentation de l'offre de logements

- 300 millions de dollars sur cinq ans pour lancer un « défi de l'offre de logements » pour attribuer par concours du financement pour des solutions novatrices afin de traiter les obstacles à l'offre de logements
- 4 millions de dollars sur deux ans afin de soutenir le travail du groupe d'experts sur l'avenir de l'offre de logements et l'abordabilité pour examiner les obstacles à l'offre et formuler des recommandations.
- 5 millions de dollars sur deux ans pour accroître les efforts de collecte de données et de modélisation à des fins d'aménagement du territoire

En général, les initiatives issues de cette mesure viseront à élargir l'offre et devraient profiter à tous les Canadiens, quoique les efforts initiaux du groupe d'experts seront axés sur la Colombie-Britannique. Les répercussions devraient être globalement équilibrés entre les sexes.

Une offre de logements accrue devrait aider les propriétaires éventuels en exerçant une pression à la baisse sur les prix. En 2016, environ 70 % des Canadiens étaient propriétaires de leur maison, même si les taux d'achat de maisons étaient considérablement inférieurs pour les jeunes adultes de 20 ans à 34 ans, se situant à environ 43 %.

L'expansion de l'offre de logements devrait également profiter aux locataires – y compris les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen, les aînés, les jeunes professionnels, les familles monoparentales et les immigrants – pour lesquels cette forme de logement est particulièrement importante.

L'augmentation de l'offre de logements stimulera la construction, ce qui exige une main-d'œuvre locale. Les initiatives visant à stimuler l'offre de nouvelles habitations peuvent bénéficier indirectement aux hommes qui travaillent dans ce secteur, puisque 87 % des travailleurs de la construction étaient des hommes en 2018, selon Statistique Canada.

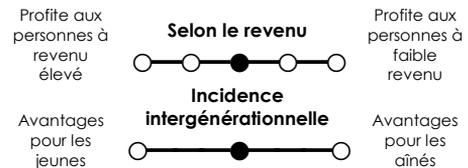
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Moins de personnes vulnérables sans logement stable, sécuritaire et permanent

Prendre des mesures pour accroître l'observation des règles fiscales dans le secteur immobilier

- 50,4 millions de dollars sur cinq ans pour l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour mettre sur pied quatre nouvelles équipes consacrées à l'audit immobilier résidentiel et commercial dans les régions à risque élevé, notamment en Colombie-Britannique et en Ontario.
- L'incidence prévue de ces initiatives totalise 67,6 millions de dollars sur cinq ans.

Cet investissement permettra à l'ARC de créer de nouvelles équipes de vérification qui feront en sorte que les dispositions fiscales en matière d'immobilier sont respectées et, en particulier, elles veilleront à ce qui suit :

- Les contribuables déclarent toute vente de leur résidence principale dans leur déclaration de revenus.
- Tout gain en capital qui résulte d'une vente immobilière, lorsque l'exonération fiscale pour résidence principale ne s'applique pas, est identifié comme imposable.
- Le profit d'une opération immobilière de vente-achat est déclaré en tant que revenu.
- Les commissions gagnées sont déclarées comme un revenu imposable.
- Aux fins de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), les constructeurs d'immeubles d'habitation neufs versent le montant de taxe approprié à l'ARC.

L'inobservation fiscale nuit à la croissance économique au Canada et réduit les recettes fiscales pour tous les ordres de gouvernement, mettant des contraintes sur la capacité du gouvernement à fournir des services et des avantages aux Canadiens. L'incidence de l'inobservation fiscale dans le secteur de l'immobilier est un sujet de préoccupation depuis les dernières années, surtout dans les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique. L'amélioration de l'observation fiscale devraient permettre d'accroître les revenus et les services de soutien pour tous les Canadiens, y compris les plus vulnérables.

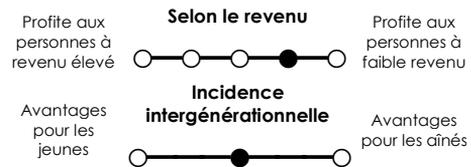
Ces mesures d'observation peuvent avoir une incidence disproportionnée sur les ressortissants étrangers et les résidents temporaires, car ils peuvent ne pas être au courant des règles fiscales canadiennes et de leurs obligations en matière de déclaration. Selon les données de Statistique Canada, en 2018, des non-résidents étaient propriétaires de 2,6 % des propriétés résidentielles dans la région de Toronto et de 5,0 % des propriétés résidentielles dans la région de Vancouver.

Une ACS a été réalisée : À mi-parcours et dans le cadre du programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens, en créant un régime fiscal plus équitable

Avantages directs prévus (selon le sexe)
Les avantages de cette mesure consistent en des économies budgétaires pour le gouvernement (aucun effet différentiel sur les sexes).

Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

L'ARC établira une approche de surveillance qui permettra de déterminer et de suivre certains facteurs de diversité au sein de segments de contribuables canadiens qui sont plus susceptibles d'être sélectionnés pour des mesures d'observation et/ou des activités de sensibilisation axée sur l'éducation.

Surveiller les achats de biens immobiliers canadiens

- *Un financement pouvant atteindre 1 million de dollars à Statistique Canada sur deux ans pour effectuer une évaluation exhaustive des besoins en matière de données du gouvernement fédéral. L'évaluation viserait à faciliter une plus grande simplification de l'échange de données entre les gouvernements fédéral et provinciaux en vue d'orienter les efforts en matière d'observation fiscale et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité.*

Les résultats de l'évaluation seront utilisés pour orienter le travail du groupe de travail conjoint Canada-Colombie-Britannique sur les biens immobiliers. Le gouvernement fédéral souhaite collaborer avec d'autres administrations au Canada afin d'améliorer conjointement la surveillance des opérations immobilières dans l'ensemble du pays.

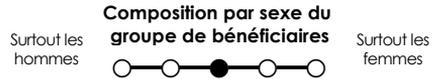
Le gouvernement étudiera des options visant à élargir l'échange et la collecte de données afin d'améliorer la surveillance des achats de biens immobiliers.

Les efforts cibleraient initialement la Colombie-Britannique et non les personnes de sexe, d'âge, d'identité, d'ethnicité ou de niveau de revenu particuliers.

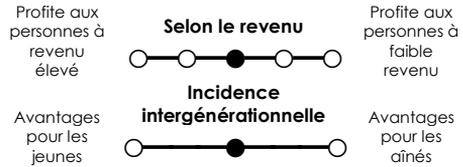
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Instauration de l'allocation canadienne pour la formation

- 1,7 milliard de dollars sur cinq ans et 586,5 millions de dollars par année par la suite, afin d'instaurer l'allocation canadienne pour la formation qui comporte un nouveau crédit canadien pour la formation, offert par l'intermédiaire du régime fiscal, et une nouvelle prestation de l'assurance-emploi de soutien à la formation, afin de réduire les obstacles à l'amélioration des compétences des travailleurs canadiens. À cette fin, le gouvernement organisera des consultations sur les changements apportés aux lois du travail fédérales, provinciales et territoriales afin de s'assurer que les travailleurs peuvent suivre de la formation sans mettre en danger leur sécurité d'emploi.

La recherche actuelle laisse entendre qu'un emploi canadien sur dix pourrait risquer de faire face à l'automatisation d'ici les 10 à 20 prochaines années. L'allocation canadienne pour la formation offrirait ce soutien aux travailleurs en mi-carrière afin de les aider à mieux se préparer au prochain emploi ou à progresser dans leur emploi actuel. Elle aidera les travailleurs canadiens à surmonter les deux obstacles les plus importants : le coût de la formation et les responsabilités familiales et de travail concurrentielles.

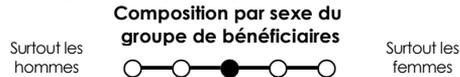
Les hommes et les femmes recevraient les mêmes mesures de soutien offertes dans le cadre de l'allocation canadienne pour la formation. Cependant, en raison des écarts observés dans la participation au marché du travail (p. ex. le pourcentage plus élevé de femmes qui s'occupent de jeunes enfants ou d'un membre adulte de la famille), on s'attend à ce qu'il y ait plus d'hommes que de femmes qui accumuleraient les mesures de soutien par l'intermédiaire de leur crédit canadien pour la formation chaque année (73 % des hommes de la fourchette d'âge admissible par rapport à 68 % des femmes) et seraient admissibles à la prestation d'assurance-emploi de soutien à la formation (48 % des hommes par rapport à 44 % des femmes, selon les données de l'*Enquête sur la population active*).

Malgré le fait que moins de femmes y seraient admissibles, les avantages des prestations d'assurance-emploi de soutien à la formation devraient être relativement équilibrés entre les sexes, car les statistiques démontrent que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de choisir elles-mêmes de s'inscrire à une formation.

Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Tous les travailleurs canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Cette initiative inclut plusieurs caractéristiques visant à réduire les obstacles à l'accès chez les personnes à faible revenu qui peuvent en avoir le plus besoin. Le solde du crédit pour la formation est accumulé de manière égale par les travailleurs des fourchettes de faibles revenus et de revenus moyens et il est remboursable; les prestations reçues pour les congés de maternité et parentaux sont considérées comme des gains afin de satisfaire le seuil minimum des gains du crédit; la composante de la prestation de l'assurance-emploi pour le soutien à la formation est incluse afin de réduire le coût associé au temps passé sans travailler. Enfin, les deux mesures s'accumuleraient sans l'exigence d'épargner ou d'ouvrir un compte.

Rendre les prêts d'études canadiens plus abordables

- 1,7 milliard de dollars sur cinq ans et 375,9 millions de dollars par année par la suite, en recettes perdues pour le gouvernement afin de réduire le taux d'intérêt des prêts d'études canadiens et des prêts canadiens aux apprentis et de faire de la période de non-remboursement de six mois (le « délai de grâce ») après qu'un étudiant emprunteur quitte l'école une période sans intérêt.

Le budget de 2019 propose des changements au taux d'intérêt des prêts d'études canadiens et des prêts canadiens aux apprentis afin de rendre les études postsecondaires plus abordables et accessibles, et aideront les jeunes à faire la transition avec succès vers le marché du travail après leurs études. De plus, les mesures proposées permettront un retour aux études plus facile pour les adultes et les apprenants permanents plus tard dans leur vie.

Des recherches laissent entendre que la dette étudiante peut avoir une incidence sur la prise de décisions concernant la poursuite d'autres diplômes d'études postsecondaires, ce qui limite les choix de carrière, et le report des décisions de vie comme fonder une famille et acheter une maison.

Ces changements devraient profiter aux femmes en particulier, lesquelles sont plus nombreuses à faire des études postsecondaires et dont le fardeau de dette étudiante moyenne est plus élevé que celui les hommes.

En outre, la réduction des taux d'intérêt sur les prêts d'études canadiens permettra d'encourager la participation aux études postsecondaires et veillera à ce que les étudiants de familles à revenu faible et moyen ne soient pas pénalisés pour avoir bénéficié d'une aide financière aux étudiants.

De plus, ces changements rendront la dette étudiante plus gérable pour près de 1 million d'emprunteurs de prêts d'études canadiens qui effectuent actuellement leurs remboursements et les 200 000 emprunteurs qui quittent l'école chaque année.

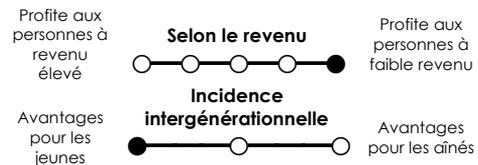
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Les étudiants ou les apprenants permanents, les personnes à faible revenu, les personnes de la classe moyenne

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Des cheminements scolaires et des choix de carrière plus diversifiés

Rendre les prêts d'études canadiens plus accessibles

- 15 millions de dollars sur cinq ans et 10,4 millions par année par la suite, afin de mettre en œuvre un ensemble de changements importants pour moderniser le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) au profit des étudiants emprunteurs vulnérables.

Cet ensemble de changements aidera les étudiants emprunteurs de divers arrière-plans, comme les familles à revenu faible ou moyen, les personnes handicapées, les personnes ayant des problèmes de santé et les parents seuls.

L'augmentation de l'aide financière au moyen de subventions pour les étudiants ayant des incapacités permanentes aidera à réduire le fardeau de dette des emprunteurs qui dépendent de services et d'équipement coûteux pour leurs études postsecondaires. L'élimination des lourdes restrictions à l'aide au remboursement pour ces emprunteurs en 2020-2021 rendra le PCPE plus équitable pour les étudiants handicapés, qui choisissent souvent des parcours variés pour achever leurs études. Le fait d'élargir l'accès à la Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité grave et permanente permettra à un plus grand nombre de personnes ayant des invalidités permanentes qui nuisent à leur capacité de travailler ou d'étudier de voir leur dette étudiante radiée.

Élargir l'accès à la régularisation des prêts permettra aux étudiants vulnérables sur le plan financier d'accéder plus facilement à l'aide au remboursement et à l'aide financière du PCPE à l'avenir. La majorité des emprunteurs défaillants de prêts aux étudiants ont un revenu annuel inférieur à 25 000 \$, ce qui les rend peu susceptibles de pouvoir se permettre un retour aux études postsecondaires sans d'autres mesures de soutien du PCPE.

Le fait d'instaurer des congés médicaux et parentaux sans intérêt et sans paiement en 2020-2021 permettra d'alléger le fardeau de la dette des femmes et des personnes handicapées en particulier. Les femmes continuent de prendre la grande majorité des congés parentaux au Canada : 91,4 % des prestations parentales totales ont été versées à des femmes en 2016-2017, ce qui illustre les choix que doivent faire beaucoup de femmes entre avoir une famille et poursuivre leurs études et leurs carrières.

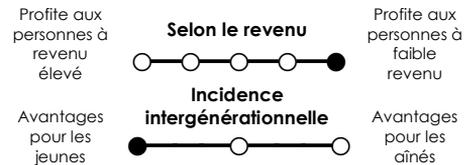
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Les étudiants et les apprenants permanents, les personnes à faible revenu, les personnes de la classe moyenne, les personnes handicapées, les personnes ayant des problèmes de santé et les parents seuls

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Des cheminements scolaires et des choix de carrière plus diversifiés

Renforcer les soutiens à l'apprentissage

- 40 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2020-2021, et 10 millions par année par la suite, pour appuyer Compétences Canada afin qu'il continue de promouvoir les métiers et les carrières en technologie visant à encourager un plus grand nombre de jeunes à entreprendre des métiers spécialisés (p. ex. construction, manufacture, fabrication) et 6 millions sur deux ans, à compter de 2019-2020, en vue d'appuyer l'élaboration et le lancement d'une campagne d'apprentissage.

Le fait d'encourager un plus grand nombre de Canadiens à envisager les métiers spécialisés comme choix de carrière éventuel aidera à assurer une croissance économique inclusive. Les femmes demeurent considérablement sous-représentées dans les stages, surtout dans les métiers mieux rémunérés, et les jeunes considèrent trop souvent les métiers spécialisés comme un « deuxième choix » ou une carrière de « dernier recours ».

En 2017, les femmes ne représentaient que 9 % des apprentis continus dans les métiers désignés Sceau rouge et seulement 5 % si l'on exclut les « métiers traditionnels » (p. ex. les coiffeuses, les cuisinières, les pâtisseries). Elles font face à des obstacles particuliers à la participation, liés à de fausses idées sur le travail dans les métiers spécialisés, ainsi que les fausses idées des employeurs dans un milieu traditionnellement à prédominance masculine. Ces obstacles sont exacerbés pour les femmes autochtones et celles des groupes minoritaires visibles.

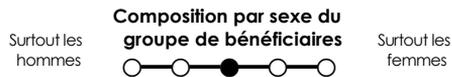
Chez les jeunes Canadiens, moins d'un élève sur dix âgé de 15 ans prévoit de poursuivre une carrière dans les métiers spécialisés; ce nombre chute à seulement 2 % chez les étudiantes de 15 ans. De plus, l'apprenti moyen commence à 28 ans. Il est évident que les jeunes Canadiens ne considèrent pas les métiers spécialisés comme la première voie pour faire leur entrée sur le marché du travail.

Le budget de 2019 aidera en investissant dans le développement et le lancement d'une campagne d'apprentissage, afin de sensibiliser les étudiants aux avantages des métiers spécialisés comme premier choix de carrière, et en offrant un soutien à Compétences Canada, leur permettant de continuer de faire la promotion des carrières dans les métiers et la technologie auprès des jeunes Canadiens. Environ 3 600 jeunes Canadiens par année participent aux événements organisés par Compétences Canada, et plus de 33 000 étudiants participent à des présentations qui font la promotion des carrières dans les métiers et la technologie dans le cadre de divers concours.

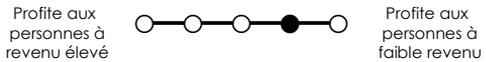
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Les Canadiens, y compris les groupes sous-représentés et défavorisés qui souhaitent explorer les possibilités d'apprentissage et d'emplois dans les métiers spécialisés et qui cherchent à y accéder.

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) Selon le revenu



Des cheminements scolaires et des choix de carrière plus diversifiés



Des possibilités accrues sur le marché du travail pour les personnes appartenant à un groupe sous-représenté



Approche axée sur l'ACS+

Compétences Canada soutient des initiatives ciblées, principalement des concours au niveau national et aux niveaux provincial et territorial, afin d'aider les jeunes, y compris les jeunes femmes, les personnes autochtones et les nouveaux Canadiens, à accéder à des renseignements sur les carrières dans les métiers spécialisés et d'autres carrières relatives aux technologies et à être exposés à ces carrières. Il est un partisan fier de HeForShe – un mouvement de solidarité mené par les Nations Unies, qui favorise l'égalité des genres dans les études professionnelles et les professions spécialisées.

La campagne d'apprentissage encouragera plus de jeunes Canadiens à explorer les métiers spécialisés en tant que carrière de premier choix et les mettra sur la voie de la prospérité grâce à des emplois bien rémunérés et en demande.

Une nouvelle approche pour aider les Canadiens à trouver et à conserver de bons emplois

Congé parental payé pour les chercheurs étudiants

- 37,4 millions de dollars sur cinq ans, et 8,6 millions par année par la suite, afin d'élargir le congé parental payé pour y inclure les chercheurs étudiants et les boursiers postdoctoraux

L'un des principaux enjeux que doivent surmonter les étudiants des cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux est le soutien pour le congé parental, puisque l'âge général de ce groupe a tendance à coïncider avec la moyenne d'âge des personnes qui accueillent un enfant dans leur famille.

Les conseils subventionnaires fédéraux offrent actuellement des suppléments d'une durée maximale de six mois au congé parental payé aux chercheurs étudiants et aux boursiers postdoctoraux qui reçoivent un soutien fédéral de financement de la recherche. La proposition prolongerait ces suppléments à une durée maximale de 12 mois.

Les étudiants de cycles supérieurs hautement performants dans les universités canadiennes bénéficieront directement de la proposition. Des éléments de preuve indiquent que les étudiants qui performent le mieux sont plus susceptibles de vivre en milieu urbain, d'avoir des parents qui détiennent un diplôme universitaire et de venir d'un foyer à revenu moyen ou élevé. Ils indiquent aussi que ces étudiants sont moins susceptibles d'être handicapés ou autochtones.

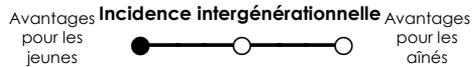
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Les étudiants postsecondaires et les boursiers postdoctoraux qui reçoivent un soutien fédéral de financement de la recherche

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Des cheminement scolaires et des choix de carrière plus diversifiés



Des possibilités accrues sur le marché du travail pour les personnes appartenant à un groupe sous-représenté



Approche axée sur l'ACS+

L'élargissement des prestations de congé parental payé aux chercheurs étudiants et aux boursiers postdoctoraux est une partie importante du plan d'action sur l'équité, la diversité et l'inclusion des conseils subventionnaires. Cette proposition permettra d'harmoniser la formation en recherche avec les responsabilités familiales et d'accroître la proportion de femmes dans les carrières en recherche, particulièrement dans les domaines des sciences, de la technologie, du génie et des mathématiques.

Les conseils subventionnaires communiqueront de manière proactive les renseignements sur les suppléments de congé parental payé.

Des bourses de recherche pour soutenir les étudiants des cycles supérieurs

- 114 millions de dollars sur cinq ans, et 26,5 millions de dollars par année par la suite, pour le Programme de bourses d'études supérieures du Canada

Les conseils subventionnaires fédéraux offrent une série de bourses d'études qui rendent les études supérieures plus abordables pour les étudiants qui cherchent à acquérir les compétences en recherche nécessaires pour l'économie du savoir.

Les étudiants de cycles supérieurs hautement performants dans les universités canadiennes bénéficieront directement de la proposition.

Des éléments de preuve indiquent que les étudiants qui performant le mieux sont plus susceptibles de vivre en milieu urbain, d'avoir des parents qui détiennent un diplôme universitaire et de venir d'un foyer à revenu moyen ou élevé. Ils indiquent aussi que ces étudiants sont moins susceptibles d'être handicapés ou autochtones.

En ce qui concerne les incidences en fonction du sexe, les bénéficiaires directs ont plus de chances d'être des femmes dans les disciplines des sciences sociales, des sciences humaines et dans celles liées à la santé, ainsi que des hommes en sciences naturelles et en génie.

Entre 2011 et 2016, 66 % des boursiers du Conseil de recherches en sciences humaines et 60 % des boursiers des Instituts de recherche en santé du Canada étaient des femmes, tandis que 61 % des boursiers du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada étaient des hommes. La proportion de boursiers par sexe est semblable à la proportion de demandeurs par sexe, indiquant l'absence de penchant systémique pour les femmes ou les hommes pendant les processus d'évaluation.

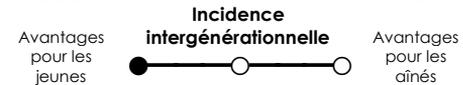
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Étudiants des cycles supérieurs

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Des cheminement scolaires et des choix de carrière plus diversifiés



Des possibilités accrues sur le marché du travail pour les personnes appartenant à un groupe sous-représenté



Approche axée sur l'ACS+

Les conseils subventionnaires ont élaboré un plan d'action sur l'équité, la diversité et l'inclusion ayant pour objectif une participation accrue et équitable des groupes sous-représentés. Les conseils se sont en outre engagés à suivre les taux de succès des demandeurs des groupes sous-représentés par rapport à leurs taux de demande pendant les concours de bourses d'études, et ce, afin de prendre des mesures correctives si des cibles particulières ne sont pas atteintes.

Les conseils subventionnaires ont lancé un formulaire d'auto-déclaration à l'intention des demandeurs de bourses d'études. Ils se sont aussi engagés à veiller à une participation équitable de tous les groupes sous-représentés et de toutes les disciplines au sein des jurys d'examen des demandes de bourses d'études et de perfectionnement.

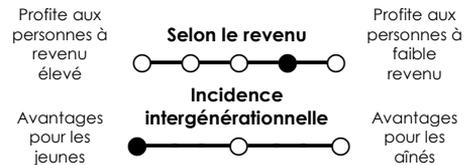
Soutenir les études postsecondaires des personnes autochtones

- 327,5 millions de dollars sur cinq ans pour renouveler et élargir le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire des Premières Nations et à soutenir la participation continue.
- 125,5 millions de dollars sur dix ans, et 21,8 millions de dollars par année par la suite, pour soutenir une stratégie pour les études postsecondaires dirigée par les Inuits.
- 362,0 millions de dollars sur dix ans, et 40,0 millions de dollars par année par la suite, pour soutenir une stratégie pour les études postsecondaires dirigée par la Nation métisse.
- 9 millions de dollars sur trois ans à Inspire pour des bourses d'études et d'entretien.

Cette initiative appuiera l'éducation postsecondaire des Autochtones au moyen d'un financement de soutien direct aux étudiants, ainsi que les collectivités et les organisations autochtones en renforçant leur capacité de gouvernance en matière d'éducation et leur prestation de programmes et services de soutien complémentaires.

Le taux de scolarisation postsecondaire chez les Autochtones est inférieur au taux des personnes non autochtones. En 2016, 49 % des Autochtones (de 25 ans à 64 ans) avaient obtenu un diplôme d'études postsecondaires, comparativement à 66 % pour la population non autochtone. L'écart le plus important (18,4 %) est enregistré au niveau universitaire, où les écarts avec la population non autochtone ont augmenté pour tous les groupes autochtones (Premières Nations inscrites, Nation métisse, Inuits et Premières Nations non inscrites). Cet écart était de 15,7 % en 2006. La proportion de Premières Nations inscrites (de 25 ans à 64 ans) ayant un diplôme d'études postsecondaires ou un diplôme universitaire est inférieure chez les personnes vivant dans une réserve que celle chez les personnes vivant hors réserve. Cela est également le cas pour les personnes vivant à l'intérieur de l'Inuit Nunangat qui affichent des proportions plus faibles d'obtentions d'un diplôme d'études postsecondaires que les Inuits vivant à l'extérieur de cette région.

En appuyant les étudiants et les collectivités autochtones, cette initiative contribuera à réduire l'écart de scolarisation postsecondaire et les écarts de revenu qui y sont associés. Les femmes autochtones étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir un diplôme universitaire (14 % par rapport à 8 %), alors que les hommes autochtones étaient plus susceptibles d'avoir un certificat d'apprentissage ou de métier (19 % par rapport à 8 %).

Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées**Population cible : Peuples autochtones – jeunes des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse****Avantages directs prévus (selon le sexe)****Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)**

Des cheminement scolaires et des carrières plus diversifiés



Des possibilités accrues sur le marché du travail pour les personnes appartenant à un groupe sous-représenté

Le revenu total moyen est plus élevé chez les hommes autochtones que chez les femmes autochtones (37 600 \$ par rapport à 30 300 \$). Cependant, l'écart entre les sexes est en fait inversé pour les femmes des Premières Nations inscrites dans les réserves et les femmes inuites dans l'Inuit Nunangat, qui gagnent plus que leurs homologues de sexe masculin.

Une nouvelle approche pour aider les Canadiens à trouver et à conserver de bons emplois

Élargir le Service jeunesse Canada

- Jusqu'à 314,8 millions de dollars sur cinq ans, et 83,8 millions de dollars par année par la suite, pour mettre en œuvre Service jeunesse Canada comme programme phare national du Canada pour le service des jeunes.

L'expansion de Service jeunesse Canada proposée dans le budget de 2019 devrait accroître le nombre de possibilités de service pour les jeunes partout au pays, en leur offrant de nouvelles compétences et une expérience de leadership qui leur seront avantageuses dans tous les aspects de leur vie.

En 2016, le taux de bénévolat des jeunes au Canada se situait au troisième rang des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, mais les jeunes Canadiens, particulièrement ceux issus des groupes sous-représentés, continuent d'être confrontés à des obstacles financiers et non financiers à la participation au bénévolat.

En réponse, Service jeunesse Canada a adopté une approche de création conjointe avec plus de 800 jeunes Canadiens durant de la phase de conception en vue d'élaborer des occasions souples de bénévolat qui répondent à leurs besoins et de soutiens de programme qui combattent directement les obstacles à la participation des jeunes sous-représentés déterminés.

Les résultats préliminaires de la phase de conception sont positifs : environ 80 % des subventions individuelles pour le service autodirigé ont été attribuées à des jeunes des groupes sous-représentés.

On s'attend à ce que les jeunes femmes et les filles soient plus nombreuses que les jeunes hommes et les garçons à profiter des possibilités de Service jeunesse Canada. Une étude longitudinale d'initiatives de service semblables aux États-Unis a constaté que 68 % des participants étaient des femmes.

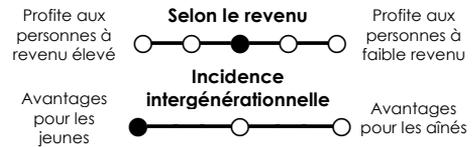
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population visée : Les jeunes (de 15 ans à 30 ans) en mettant un accent particulier sur ceux des groupes sous-représentés (les jeunes Autochtones, les jeunes handicapés, les jeunes des régions rurales et éloignées), les jeunes nouveaux et les jeunes LGBTQ2)

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Des cheminement scolaires et des choix de carrière plus diversifiés



Approche axée sur l'ACS+

- De nouveaux incitatifs et mesures de soutien de programme seront mis en œuvre pour réduire les obstacles à la participation ayant été relevés par les jeunes sous-représentés.
- Un financement réservé est disponible pour les projets de service axés sur la réconciliation avec les peuples autochtones.
- Toutes les organisations partenaires seront évaluées afin de s'assurer qu'une partie importante du total des participants provient des groupes sous-représentés.
- Service jeunesse Canada exercera des activités de sensibilisation ciblées en vue d'accroître la participation chez les jeunes hommes et les garçons.

Une nouvelle approche pour aider les Canadiens à trouver et à conserver de bons emplois

Donner des compétences numériques aux jeunes Canadiens

- 60 millions de dollars sur deux ans afin d'offrir des possibilités de perfectionnement des connaissances en codage et des compétences numériques aux jeunes

CanCode verse des fonds à des organismes à but non lucratif pour que ceux-ci puissent offrir aux jeunes Canadiens une éducation axée sur les compétences numériques et le codage.

CanCode cherche à rejoindre les filles, les jeunes Autochtones, les jeunes handicapés et les jeunes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques de sorte que ces populations soient mieux représentées dans les programmes de sciences, de technologies, de génie et de mathématiques. Grâce à la gratuité de tous ses programmes pour les participants, CanCode réduit ainsi les obstacles à la participation fondés sur le revenu.

Environ 7 % des Canadiens âgés de moins de 24 ans sont autochtones et 9 % des participants de CanCode étaient de jeunes Autochtones. Cela étant dit, bien que les filles constituent 48,6 % de la population en âge d'aller à l'école, un pourcentage légèrement inférieur (45 %) des participants de CanCode étaient des filles, ce qui est un peu en deçà des cibles du programme.

De plus, environ 19 % des Canadiens vivent dans des régions rurales, mais seulement 16 % des participants à CanCode étaient des jeunes provenant de régions rurales. Environ 4 % des personnes de 15 ans à 24 ans déclarent être handicapés, comparativement à environ 1 % des bénéficiaires de CanCode.

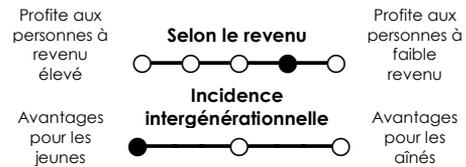
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Élèves de la maternelle à la 12^e année

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Des cheminements scolaires et des choix de carrière plus diversifiés

Approche axée sur l'ACS+

CanCode continuera de veiller à ce qu'au moins 50 % des participants soient des filles. CanCode continuera aussi de garantir une participation des jeunes Autochtones qui va dans le même sens que celle de la population canadienne, en plus d'améliorer le taux de participation des jeunes vivant en milieu rural et des jeunes handicapés.

Une nouvelle approche pour aider les Canadiens à trouver et à conserver de bons emplois

Moderniser la Stratégie emploi jeunesse

- 49,5 millions de dollars sur cinq ans pour le lancement de la Stratégie emploi jeunesse modernisée, en mettant davantage l'accent sur les jeunes qui ont le moins accès aux possibilités de réussite

Même si les jeunes canadiens sont très instruits selon les normes internationales, seulement 34 % des employeurs et 44 % des jeunes croient qu'ils sont prêts à faire partie du marché du travail, ce qui souligne l'importance pour les jeunes d'acquérir des compétences et une expérience qui les rendent aptes à l'emploi.

Certains jeunes sont confrontés à des écarts persistants en matière de compétences et d'emploi : le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes Autochtones (23 % en 2016), les récents jeunes immigrants (13,2 % en 2017) et les jeunes handicapés (25,9 % en 2012).

La Stratégie emploi jeunesse modernisée profitera à tous les jeunes, surtout à ceux qui ont le moins accès aux possibilités (p. ex. les jeunes à faible revenu, les jeunes autochtones, ceux de minorités visibles, ceux qui s'identifient comme LGBTQ2+, les jeunes handicapés, ceux vivant dans une région rurale ou éloignée, ou ceux qui viennent d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire).

Dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse modernisée, le Portail numérique des jeunes profitera à tous les jeunes en regroupant les renseignements en matière d'emploi destinés aux jeunes en un seul point d'accès numérique dont le contenu est adapté aux jeunes chercheurs d'emploi, permettant ainsi à tous les jeunes, y compris à ceux qui sont prêts à travailler, de trouver des possibilités d'emploi ainsi que des services et un soutien liés à l'emploi.

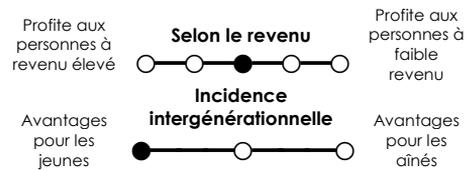
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les jeunes âgés de 15 ans à 30 ans

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Des possibilités accrues sur le marché travail pour les personnes appartenant à un groupe sous-représenté



Approche axée sur l'ACS+

La mobilisation continue des partenaires fédéraux, des organisations au service des jeunes, des employeurs, des alliés des jeunes et des jeunes eux-mêmes orientera les efforts de mise en œuvre et donnera des possibilités pour vérifier les progrès et demander des conseils aux intervenants sur la façon de s'assurer que la Stratégie emploi jeunesse atteint les objectifs prévus.

Stratégie en matière d'éducation internationale

- 147,9 millions de dollars sur cinq ans et 8,0 millions par année par la suite, pour une nouvelle stratégie en matière d'éducation internationale

Une expérience internationale est associée à de meilleurs résultats en matière d'éducation et sur le marché du travail. Cependant, les étudiants canadiens sont moins susceptibles de participer à des activités à l'étranger que leurs homologues internationaux, le taux de participation étant encore plus bas dans les groupes sous-représentés, dont les étudiants autochtones et à faible revenu.

Les étudiants étrangers augmentent l'excellence des institutions canadiennes au chapitre de la culture, de la recherche et de l'apprentissage. D'après Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), environ 317 000 permis d'études ont été délivrés à des étudiants internationaux en 2017. Environ la moitié de ces étudiants étaient des femmes.

Même si le nombre d'étudiants étrangers du Canada est en croissance, la majeure partie de ces étudiants viennent d'un petit nombre de pays sources et sont concentrés dans des certaines régions urbaines du Canada. D'après le Bureau canadien de l'éducation internationale, environ 50 % des étudiants étrangers au Canada viennent de la Chine ou de l'Inde. De plus, IRCC indique qu'environ la moitié de tous les étudiants étrangers au Canada étudient dans un établissement situé à Toronto ou à Vancouver.

D'après Emploi et Développement social Canada, seulement 10 % des étudiants canadiens de premier cycle étudient à l'étranger. Parmi ces étudiants, moins de 2 % sont des Autochtones, alors que les étudiants autochtones représentent 4 % des étudiants postsecondaires.

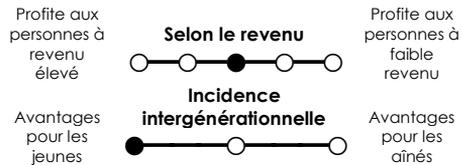
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Étudiants canadiens et étrangers de niveau postsecondaire

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Afin de contribuer à ce qu'un plus grand nombre d'étudiants canadiens venant de groupes sous-représentés puissent saisir les occasions d'étudier à l'étranger, la Stratégie d'éducation internationale comprendra des mesures ciblant ces étudiants en particulier, leur offrant notamment une aide financière accrue.

Une nouvelle approche pour aider les Canadiens à trouver et à conserver de bons emplois

Apprentissage et expérience de travail en cours d'emploi

- 631,2 millions de dollars sur cinq ans au Programme de stages pratiques pour étudiants afin de soutenir jusqu'à 20 000 nouveaux stages pratiques pour étudiants par année.
- 150,0 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2020-2021, afin de créer jusqu'à 20 000 autres possibilités d'apprentissage intégré au travail par année.
- 17 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2019-2020, afin de soutenir le travail de la Table ronde du milieu des affaires et de l'enseignement supérieur en vue d'augmenter les occasions d'apprentissage.

En 2011, les femmes représentaient 39 % des diplômés universitaires d'un programme de sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM) âgés de 25 à 34 ans, comparativement à 66 % des diplômés universitaires de programmes autres que ceux de STIM.

Dans le cadre du Programme de stages pratiques pour étudiants, les employeurs admissibles peuvent recevoir jusqu'à 50 % du coût des salaires pour chaque nouveau stagiaire (jusqu'à concurrence de 5 000 \$) et 70 % du coût des salaires (jusqu'à concurrence de 7 000 \$) pour chaque nouveau stage pour les étudiants des groupes sous-représentés, y compris les femmes inscrites dans des programmes en STIM, les étudiants autochtones, les étudiants handicapés et les nouveaux arrivants.

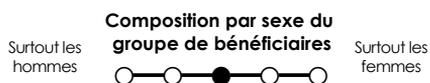
Les résultats préliminaires de la première année d'activité du Programme de stages pratiques pour étudiants indiquent que 46 % des étudiants participants provenaient de groupes sous-représentés, les femmes en STIM représentant la majorité de ces étudiants (32,5 %).

L'offre de possibilités d'apprentissage intégré au travail aux étudiants des programmes de sciences sociales, des arts et des sciences humaines permettrait au Programme de stages pratiques pour étudiants de mieux inclure les femmes et les groupes vulnérables, qui sont habituellement inscrits en plus forte proportion dans ces programmes.

Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées et dans le cadre du programme actuel

Population cible : Les étudiants canadiens de niveau postsecondaire qui fréquentent des établissements d'enseignement partout au Canada et les nouveaux diplômés de niveau postsecondaire (jusqu'à deux ans après l'obtention du diplôme)

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Des cheminements scolaires et des choix de carrière plus diversifiés



Des possibilités accrues sur le marché du travail pour les personnes appartenant à un groupe sous-représenté



Approche axée sur l'ACS+

Étant donné que certains étudiants de niveau postsecondaire peuvent avoir besoin d'une aide supplémentaire pour achever avec succès une possibilité d'apprentissage intégrée au travail, dans le cadre du Programme de stages pratiques pour étudiants, des services de soutien peuvent être offerts à ces étudiants, notamment une aide pour acheter des vêtements de travail et de

l'équipement et pour le coût du transport entre le lieu de formation ou de travail.

ACS+ : Chapitre 1

Création d'un régime d'assurance-médicaments national : prochaines étapes

Création de l'Agence canadienne des médicaments

- 35 millions de dollars sur quatre ans pour l'établissement d'une agence canadienne des médicaments qui s'appuiera sur les réussites des provinces et des territoires et négociera de meilleurs prix pour les médicaments sur ordonnance.

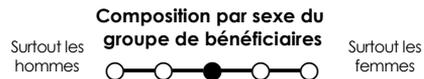
Les médicaments de marque coûtent, en moyenne, 20 % de plus au Canada que dans d'autres économies avancées.

L'Agence canadienne des médicaments proposée pourrait réduire les dépenses en médicaments de milliards de dollars par année, en comparaison aux prévisions liées aux bases de référence, dans les dix années suivant sa mise en œuvre. Par conséquent, les Canadiens inscrits à un régime d'assurance-médicaments pourraient constater des améliorations relativement à la durabilité de leur couverture de médicaments. Les économies pourraient également être transmises aux bénéficiaires du régime, ce qui permettrait aux Canadiens de constater des élargissements de leur couverture et/ou des économies sur les coûts directs (p. ex. réduction des cotisations au régime).

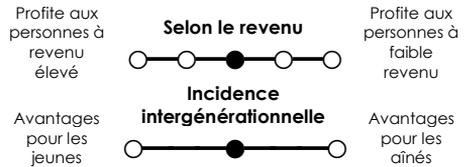
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Augmenter l'accessibilité aux médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares

- Jusqu'à 1,0 milliard de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, et jusqu'à 500 millions de dollars par année par la suite, afin d'aider les Canadiens atteints d'une maladie rare à accéder aux médicaments dont ils ont besoin.

Pour de nombreux Canadiens qui ont besoin de médicaments sur ordonnance coûteux pour traiter des maladies rares, le coût de ces médicaments peut être extrêmement élevé. Le prix courant des médicaments coûteux pour le traitement des maladies rares dépasse souvent les 100 000 \$ par patient par année et ils sont souvent encore plus élevés.

D'après la Canadian Organization for Rare Disorders, plus de 7 000 maladies rares ont été recensées jusqu'à présent, même si chacune d'elles ne touche qu'un nombre relativement faible de patients. De nombreuses maladies rares touchent les enfants de manière prédominante, puisqu'elles ont souvent un fondement génétique et qu'elles apparaissent à la naissance ou à la petite enfance.

Selon le Groupe de travail provincial-territorial sur les médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares, la couverture des médicaments coûteux pour le traitement des maladies rares offerte par les différentes administrations varie de façon significative.

Le gouvernement propose de collaborer avec les provinces, les territoires et les intervenants afin d'établir une stratégie nationale relative aux médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares. Elle augmenterait la cohérence de la prise de décisions et de l'accès partout au pays, et elle garantirait que les traitements efficaces atteignent les patients qui en ont besoin.

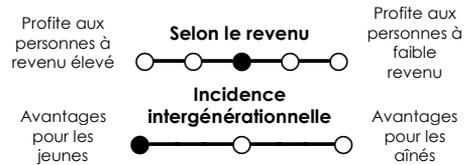
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Canadiens atteints d'une maladie rare

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Améliorer la sécurité économique des aînés à faible revenu

- Modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse afin de prolonger l'admissibilité de l'exemption au titre du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les revenus provenant d'un travail indépendant; augmenter l'exonération complète à 5 000 \$; introduire une exonération partielle supplémentaire de 50 % sur un montant pouvant atteindre 10 000 \$ pour les revenus d'emploi et ceux provenant d'un travail indépendant au-delà de 5 000 \$. Ces changements seront mis en œuvre au cours de l'année de prestations de juillet 2020 à juin 2021, au coût estimatif de 1,76 milliard de dollars sur quatre ans.

Les prestations du programme de Sécurité de la vieillesse (SV) consistent en ce qui suit :

- la pension de la SV de base;
- le SRG pour les aînés à faible revenu;
- l'Allocation pour les Canadiens âgés de 60 ans à 64 ans qui sont l'époux ou le conjoint de fait d'une personne admissible au SRG; et l'Allocation au survivant pour les personnes de 60 ans à 64 ans qui sont veuves.

Environ 7,5 % des bénéficiaires du SRG et de l'Allocation ont un revenu d'emploi. Les gains moyens annuels des bénéficiaires du SRG et de l'Allocation qui ont un revenu d'emploi ou un revenu tiré d'un travail indépendant sont d'environ 6 000 \$.

Selon les estimations du Bureau de l'actuaire en chef, fondées sur les heures de travail actuelles, 326 000 personnes profiteraient directement de la bonification de l'exemption au titre du SRG par l'augmentation de leurs prestations dans la première année complète suivant la mise en œuvre.

De ce nombre, plus d'hommes (58 % ou 188 000) que de femmes (42 % ou 138 000) en bénéficieraient directement. Cela étant dit, les prestations des femmes devraient augmenter un peu plus, pour une moyenne de 1 650 \$ par année en comparaison à une moyenne de 1 265 \$ pour les hommes.

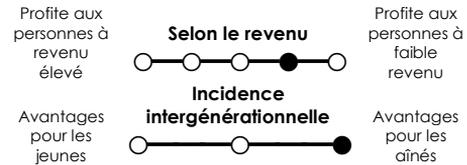
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Bénéficiaires du SRG et de l'Allocation

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Moins de personnes vulnérables vivant dans la pauvreté

S'assurer que tous ceux qui ont droit aux prestations du Régime de pensions du Canada les reçoivent

- *Inscrire de façon proactive les cotisants au RPC qui seront âgés de 70 ans et plus en 2020, mais qui n'ont pas encore demandé à recevoir leurs prestations de retraite*

Une inscription proactive au RPC profitera directement aux aînés qui n'en ont pas fait la demande, mais qui y sont admissibles. Cette mesure leur fournira un revenu supplémentaire, améliorant ainsi leur situation financière et leur qualité de vie.

Un faible nombre de Canadiens (dont la majorité sont des aînés à faible revenu) ne reçoivent pas actuellement les prestations de retraite du RPC auxquelles ils ont droit parce qu'ils en font la demande trop tard ou pas du tout.

Environ 40 000 personnes actuellement âgées de plus de 70 ans n'ont jamais demandé de prestations de retraite du RPC, mais pourraient y être admissibles. Environ 1 500 personnes qui n'ont pas demandé de prestations du RPC auront 70 ans en 2020; ce nombre passera à 4 000 personnes d'ici 2040.

Environ 67 % des personnes qui sont actuellement âgées de 70 ans et plus qui n'ont jamais demandé de prestation de retraite du RPC y avaient contribué pendant cinq ans ou moins.

Un grand nombre des bénéficiaires seront des femmes seules à faible revenu. Environ 63 % des aînés qui pourraient bénéficier de la mesure seraient des femmes, et la majorité d'entre elles ont entre 70 ans et 74 ans (environ 54 %).

Cela dit, les hommes devraient recevoir une pension du RPC plus élevée que les femmes puisque ces dernières ont généralement accumulé des gains plus faibles au cours de leur vie.

Certaines personnes pourraient être désavantagées en recevant leurs prestations de retraite du RPC si ces dernières entraînent une baisse d'autres prestations fédérales ou provinciales fondées sur le revenu (p. ex. SRG et aide provinciale au revenu pour les aînés).

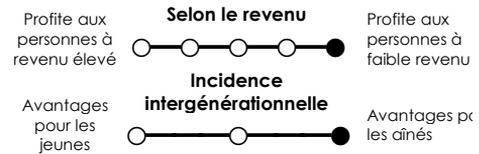
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Les aînés qui ont cotisé au RPC

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Moins de personnes vulnérables vivant dans la pauvreté



Approche axée sur l'ACS+

Puisque certaines personnes peuvent préférer ne pas recevoir de prestations de retraite du RPC parce qu'elles pourraient réduire les prestations fédérales et provinciales fondées sur le revenu, cette initiative prolongera la période d'annulation des prestations de six mois à un an.

Protéger les pensions des Canadiens

- *Instaurer des mesures ciblées concernant la pension fédérale, la gouvernance des sociétés et les cadres d'insolvabilité afin de renforcer la sécurité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur privé*

Cette proposition renforcera la sécurité de la retraite des Canadiens qui participent à un régime de retraite à prestations déterminées dans le secteur privé. Elle sera également avantageuse pour les travailleurs et les pensionnés d'entreprises constituées en vertu d'une loi fédérale et pour toutes les parties qui participent aux procédures d'insolvabilité.

Le groupe de bénéficiaires englobe les travailleurs, les retraités et les autres bénéficiaires de pensions, comme les époux survivants.

D'après Statistique Canada, environ 1,2 million de travailleurs participent à un régime de retraite à prestations déterminées dans le secteur privé. Cela représente environ 9,5 % de tous les employés au Canada.

Les femmes constituent environ le tiers de tous les travailleurs participant à un régime de retraite à prestations déterminées dans le secteur privé, tandis que les deux tiers des participants sont des hommes.

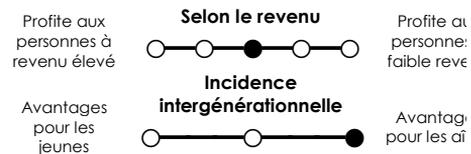
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Participants, retraités et bénéficiaires de régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur privé

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Institut mondial de gestion des risques et Centre national sur les régimes de retraite

- 12,5 millions de dollars sur dix ans, à compter de 2021, à l'Institut mondial de gestion des risques, de même que 150 000 \$ sur trois ans, à compter de 2019, au Centre national sur les régimes de retraite.

Cette mesure renouvelle le financement de l'Institut mondial de gestion des risques (IMGR) et offre un nouveau financement au Centre national sur les régimes de retraite (CNRR).

Le financement de l'IMGR cherche à appuyer des programmes de recherche et de formation en gestion des risques financiers qui sont conçus pour contribuer à la sûreté, à la sécurité et à la résilience du secteur financier au profit de tous les Canadiens.

Le financement du CNRR vise à soutenir la recherche en matière de retraite en axant les efforts sur l'amélioration des résultats d'épargne-retraite et l'élaboration de solutions novatrices aux défis liés aux pensions. Cette recherche profitera à tous les Canadiens qui participent à un régime de retraite à prestations déterminées dans le secteur privé. D'après Statistique Canada, environ 6,3 millions de travailleurs, dont 3,2 millions de femmes, participent à un régime de retraite à prestations déterminées. Par conséquent, les femmes forment un peu plus de la moitié des participants actifs des régimes de retraite au Canada.

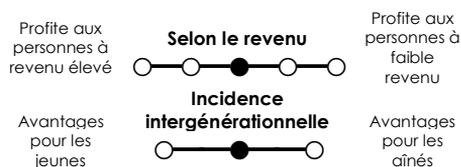
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens qui participent au secteur financier ou qui utilisent les services d'une institution financière et tous les Canadiens qui participent à un régime de retraite.

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Accroître l'autonomie des aînés au sein de leurs communautés

- 100 millions de dollars sur cinq ans, et 20 millions de dollars par année par la suite en financement supplémentaire, pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, qui cible les aînés vulnérables.

Le vieillissement de la population au Canada va s'accroître au cours des 15 prochaines années, et il est prévu que d'ici 2031, un Canadien sur quatre sera âgé de plus de 65 ans.

Vieillir en santé peut retarder et minimiser la gravité des maladies chroniques plus tard dans la vie, ce qui diminuerait les coûts de soins de santé et réduirait les besoins de soins de longue durée.

Les femmes représentent 55 % de la population des aînés au Canada. Certains aînés sont confrontés à l'isolement dans leurs années de retraite, aggravé dans certains cas par l'âge, la maladie, la mobilité réduite, la pauvreté et même l'abus.

Le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés vise à appuyer des projets qui améliorent la qualité de vie des aînés vulnérables et encourage leur pleine participation dans la société canadienne. À titre d'exemple, en 2013, les aînés ont consacré environ 1,96 milliard d'heures à des activités bénévoles, ce qui représente l'équivalent d'environ 1 million d'emplois à temps plein.

Le programme soutient divers projets partout au Canada, comme des cours de conditionnement physique, des possibilités de mentorat et des améliorations aux immobilisations (p. ex. les rénovations, l'achat d'équipement).

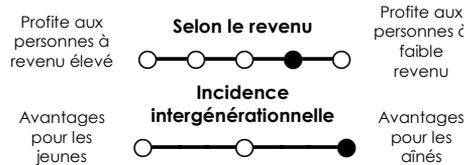
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées.

Population cible : Aînés vulnérables

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Un plus grand nombre d'années en bonne santé

Approche axée sur l'ACS+

La répartition de la population d'aînés est diversifiée d'un bout à l'autre du Canada et bon nombre d'aînés en situation d'isolement social peuvent être difficiles à rejoindre. Une approche équitable est en place pour aider à atténuer les écarts. La répartition régionale du financement du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés est proportionnelle à la répartition provinciale et territoriale de la population des aînés.

Nouveau financement pour l'infrastructure des communautés locales au moyen d'un financement complémentaire municipal

- 2,2 milliards de dollars en 2018-2019 par l'intermédiaire du Fonds de la taxe sur l'essence pour aider à bâtir et à revitaliser les infrastructures publiques dans des municipalités et des communautés des Premières Nations.

Le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral soutient des milliers de projets d'infrastructure chaque année dans des communautés de partout au Canada.

Le programme soutient un vaste éventail de biens d'infrastructure, comme des routes et des ponts locaux, le transport en commun et des systèmes d'aqueduc, qui devraient profiter à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Ces investissements soutiendront la productivité et la croissance économique, ainsi que des villes et des communautés fortes.

À court terme, la construction de projets d'infrastructure devrait comporter plus d'avantages indirects pour les hommes, qui représentent 80 % de la main-d'œuvre directe de la construction. Les professions liées à l'industrie de la construction, comme les architectes et les urbanistes, dans lesquelles les femmes sont très représentées en profiteront aussi.

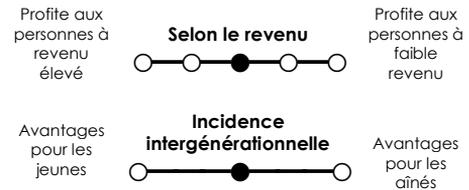
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Le gouvernement a pris des mesures pour accroître la représentation des femmes dans les métiers; il a notamment financé une subvention incitative aux apprentis pour les femmes afin d'encourager les carrières dans les métiers où les femmes sont peu représentées, et un nouveau programme de préparation à la formation d'apprenti, qui profitera aussi aux peuples autochtones, aux nouveaux arrivants et aux personnes handicapées. Le budget de 2018 a également annoncé la création du Fonds pour les femmes en construction afin d'attirer les femmes vers les métiers.

Rendre les véhicules zéro émission plus abordables

- Jusqu'à 130 millions de dollars sur cinq ans pour faire avancer le réseau canadien des infrastructures de recharge et de ravitaillement en combustible des véhicules zéro émission (VZE) dans les milieux de travail, dans les stationnements publics, dans les immeubles commerciaux et à logements multiples, et dans les régions éloignées.
- Jusqu'à 300 millions de dollars sur trois ans pour mettre en place un nouvel incitatif fédéral pouvant atteindre 5 000 \$ pour l'achat de véhicules fonctionnant grâce à des batteries électriques ou à des piles à hydrogène dont le prix de détail suggéré par le fabricant est de moins de 45 000 \$.
- 5 millions de dollars sur cinq ans pour collaborer avec les constructeurs automobiles afin d'obtenir des cibles volontaires de vente de véhicules zéro émission pour veiller à ce que l'offre de véhicules réponde à l'augmentation de la demande.
- Les constructeurs automobiles et les fournisseurs de pièces automobiles peuvent accéder à un financement par l'intermédiaire du Fonds stratégique pour l'innovation, auquel on a versé un financement supplémentaire de 800 millions de dollars dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2018.

Le secteur des transports représente environ 24 % des émissions de gaz à effet de serre au Canada, émanant principalement des automobiles et des camions. Les véhicules à émission zéro sont des véhicules électriques à batterie, des hybrides rechargeables et des véhicules à pile à hydrogène qui ont un potentiel de réduction importante des émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur des transports. Il existe un certain nombre d'obstacles aux efforts visant à augmenter leur déploiement au Canada.

La recherche disponible indique que les utilisateurs précoces des véhicules à émission zéro (VZE) au Canada sont plus susceptibles d'être très instruits (trois fois plus susceptibles d'avoir un diplôme du deuxième cycle universitaire) et de gagner un revenu élevé (cinq fois plus susceptibles de gagner plus de 125 000 \$). La proposition peut ne pas comporter d'avantages pour les personnes qui résident dans le Nord canadien en raison d'un climat plus froid et du nombre limité d'infrastructures ou pour les personnes à faible revenu ou qui ont des problèmes de mobilité.

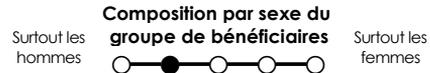
Au fil du temps, à mesure que les consommateurs se sentent plus à l'aise avec les véhicules zéro émission et que ceux-ci deviennent abordables et facilement disponibles pour les consommateurs, les chercheurs prévoient que les achats des VZE futurs refléteraient la population générale propriétaire de véhicules, à savoir des personnes dont la langue, le niveau de scolarité, l'état civil et la culture sont diversifiés.

À plus long terme, tous les Canadiens devraient bénéficier des réductions potentielles des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques.

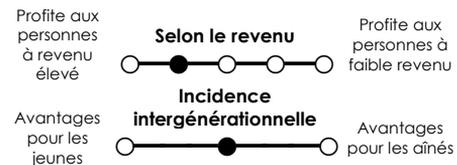
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Les propriétaires actuels et futurs de véhicules et le secteur de la fabrication automobile au Canada

Avantages directs prévus (selon le sexe)



• **Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)**



Approche axée sur l'ACS+

En reconnaissant que les travailleurs de l'industrie automobile sont surtout des hommes, les programmes fédéraux surveilleront leur incidence sur les femmes et les encourageront à participer aux secteurs manufacturiers et aux domaines des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques. Il est prévu que le développement de nouvelles compétences aura un effet positif sur tous les groupes démographiques dans le secteur des véhicules zéro émission.

Appuyer les investissements des entreprises dans les véhicules zéro émission

- Fournir une déduction bonifiée pour la première année de 100 %, sous réserve d'une réduction graduelle, pour les véhicules à moteur zéro émission. De plus, la limite du coût en capital de 30 000 \$ applicable aux véhicules de tourisme sera accrue à 55 000 \$ pour les voitures de tourisme zéro émission.

Le remplacement d'un certain nombre de véhicules à essence par des véhicules zéro émission par les entreprises devrait aider à réduire leurs émissions, à augmenter leur efficacité et à générer de vastes avantages environnementaux et de santé pour tous les Canadiens.

Ces avantages pourraient augmenter à long terme si une demande accrue pour les VZE mène à des améliorations de l'infrastructure, ce qui pourrait alors mener à une plus vaste adoption de ces véhicules.

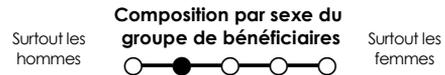
L'utilisation accrue des VZE peut également entraîner des avantages pour la santé grâce à l'amélioration de la qualité de l'air. Ces avantages auraient des effets sur toutes les personnes, particulièrement celles qui résident dans des régions urbaines ou suburbaines (plus de 80 % des Canadiens).

Les économies fiscales découlant de cette mesure peuvent avoir des effets disproportionnés sur les actionnaires d'entreprises qui acquièrent des VZE, qui ont tendance à être des hommes et/ou avoir un revenu élevé, ainsi que des âgées, qui sont personnes surreprésentées chez les actionnaires assujettis à l'impôt. Par exemple, les hommes reçoivent une part plus importante des dividendes dans l'ensemble (60 % de la valeur totale de tous les dividendes en 2016).

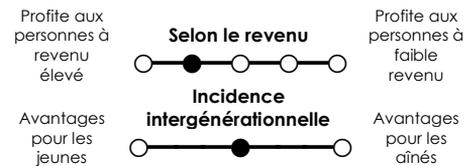
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Secteur des entreprises

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Réduire les coûts énergétiques par une meilleure efficacité énergétique

- 1,01 milliard de dollars en 2018-2019 avec la Fédération canadienne des municipalités afin d'accroître l'efficacité énergétique des immeubles résidentiels, commerciaux et à logements multiples, ainsi que d'améliorer la capacité de gestion des biens.

L'utilisation de l'énergie pour le chauffage et la climatisation des comptes des bâtiments représente plus de 12 % des émissions de gaz à effets de serre (GES) au niveau national. Les émissions provenant des bâtiments devraient augmenter modérément d'ici 2030 à moins qu'une mesure ne soit prise pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. L'amélioration de l'efficacité énergétique peut accroître le confort, soutenir un mode de vie plus sain et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) afin d'aider le Canada à atteindre ses cibles en matière de changement climatique et ainsi réduire les factures d'énergie.

L'initiative profitera directement à tous les Canadiens en augmentant l'efficacité énergétique des immeubles résidentiels, commerciaux et à logements multiples, y compris ceux à coûts abordables. De plus, elle contribuera à lutter contre les changements climatiques, dont les répercussions touchent de manière disproportionnée les femmes au Canada et dans le monde. Les investissements seront répartis en trois domaines comme suit :

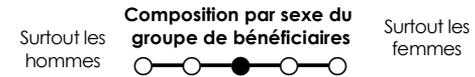
Accélération de l'efficacité des communautés appuiera les rénovations écoénergétiques dans les municipalités. Le taux d'accès à la propriété était de 67,8 % au Canada en 2016. L'accès à la propriété est fortement corrélée à l'âge et au revenu, avec l'augmentation des taux de propriété en fonction de l'âge et du revenu.

L'innovation en matière de logement abordable durable appuiera les rénovations de l'efficacité écoénergétiques et la production d'énergie dans les projets de construction en cours ou nouveaux de logements abordables gérés par des municipalités et des organisations non municipales. En 2016, 12,7 % des Canadiens étaient dans des besoins de base en matière de logement. Presque la moitié des logements abordables publics appartiennent aux municipalités, ce qui est concentré principalement dans les municipalités urbaines.

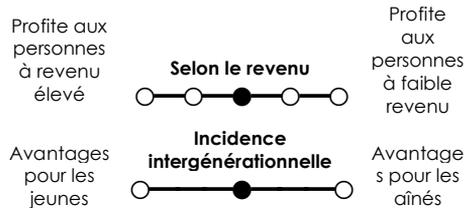
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



-
- **Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :**



Depuis 2000, seulement 5,2 % des structures de logements abordables publiques ont été construits.

La collaboration sur l'action communautaire en matière de lutte contre les changements climatiques aidera les municipalités canadiennes, y compris les petites communautés et celles rurales, à augmenter leur efficacité énergétique par l'entremise des projets communautaires novateurs qui facilitent les rénovations énergétiques dans le secteur des bâtiments résidentiels et commerciaux.

Ces investissements devraient avoir plus d'avantages indirects pour les hommes, qui représentent plus de 80 % de la main-d'œuvre qui occupent un emploi dans le domaine des métiers spécialisés liés rénovations écoénergétiques.

De plus, 60 millions de dollars seront investis en 2018-2019 dans le Fonds pour la capacité de gestion des actifs municipaux de la FCM afin d'aider les petites communautés à obtenir une formation appliquée sur la façon de dresser un inventaire, d'accroître et d'entretenir les actifs en matière d'infrastructures pendant cinq ans.



Approche axée sur l'ACS+

La Collaboration sur l'action communautaire en matière de lutte contre les changements climatiques mobiliserait et collaborerait de façon proactive avec les groupes autochtones régionaux. En particulier, ils chercheraient à incorporer, là où cela est possible, les connaissances autochtones et les activités de réconciliation à des solutions climatiques communautaires qui augmentent l'efficacité énergétique et réduisent les émissions.

Une transition équitable pour les collectivités et les travailleurs canadiens des centrales au charbon

- 150 millions de dollars sur cinq ans pour établir un fonds d'infrastructure pour les communautés touchées

De nombreux travailleurs de l'industrie du charbon vivent dans des régions où les possibilités de développement économique sont limitées. Selon le Groupe de travail sur une transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes, les travailleurs dans le secteur du charbon sont surtout des hommes plus âgés.

Le gouvernement propose, dans le budget de 2019, d'étudier les moyens de protéger les salaires et les pensions des travailleurs qui sont susceptibles de prendre une retraite anticipée.

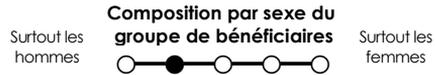
De nouveaux fonds pour les infrastructures peuvent aider les communautés à diversifier leur base économique et à saisir de nouvelles possibilités, tout en créant des emplois à court terme.

Les résultats précis de ces mesures destinées à des groupes variés (travailleurs, tous résidents de ces communautés) dépendront des projets choisis.

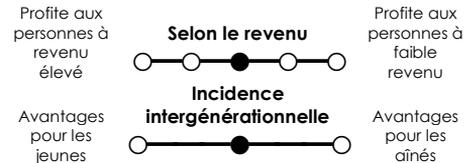
Une ACS+ a été réalisée : À une étape ultérieure

Population cible : Les travailleurs du secteur de l'exploitation du charbon thermique ou des centrales électriques au charbon et les résidents des communautés qui dépendent de ces industries et installations

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Les programmes fédéraux existants, y compris ceux qui sont administrés par Emploi et Développement social Canada pour les travailleurs et les organismes de développement régional, seront en mesure d'offrir un soutien ciblé aux travailleurs touchés dans le secteur de l'exploitation du charbon thermique ou dans les centrales électriques alimentées par le charbon. Ces programmes peuvent contribuer à atténuer les effets potentiels de la transition vers de nouvelles possibilités, notamment au moyen d'un soutien relatif au recyclage professionnel, de l'assurance-emploi et d'autres mécanismes d'aide. Les ministères fédéraux suivront la participation des bénéficiaires de ces programmes et ils cherchent actuellement à encourager une plus grande participation des groupes sous-représentés au sein des programmes et des économies locales.

Améliorer l'information sur l'énergie canadienne

- 15,2 millions de dollars sur cinq ans, et 3,4 millions de dollars par année par la suite, pour créer un centre virtuel canadien pour l'information sur l'énergie

Le Canada utilise des sources d'énergie diversifiées, et la responsabilité liée à la collecte de données sur l'énergie est morcelée et répartie entre des sources multiples, y compris les gouvernements fédéral et provinciaux.

Les Canadiens gagnent à avoir des données sur l'énergie comparables et regroupées, puisqu'elles améliorent le processus décisionnel des gouvernements et de l'industrie, en plus de soutenir des recherches de meilleure qualité.

À l'heure actuelle, les données sur l'énergie sont, pour la plupart, uniquement accessibles aux personnes travaillant dans le secteur privé ou effectuant des recherches dans les domaines des sciences, de la technologie, du génie et des mathématiques (STIM), des secteurs principalement occupés par des hommes. Le centre virtuel canadien de l'information sur l'énergie offrira à tous les Canadiens un accès gratuit aux données sur l'énergie, ce qui permettra d'améliorer l'accès pour les étudiants, les chercheurs, les ONG, les femmes et d'autres groupes qui peuvent actuellement ne pas avoir accès à ces renseignements.

Dans le cadre de cette mesure, des travaux seront entrepris afin de déterminer les lacunes en matière de données et d'améliorer la qualité générale de l'information sur l'énergie mise à la disposition des Canadiens.

Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Accès au service Internet à haute vitesse pour tous les Canadiens

- Jusqu'à 1,7 milliard de dollars sur 13 ans, à compter de 2019-2020, en nouveaux investissements qui permettront de donner un accès universel au service Internet haute vitesse.
- Jusqu'à 11,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, afin de mesurer l'accès à Internet des ménages et des entreprises, ainsi que leur utilisation.

Pratiquement tous les Canadiens ont un certain niveau d'accès à Internet, indépendamment de leur lieu de résidence. Cependant, l'accès à un service Internet haute vitesse fiable n'existe pas dans les communautés rurales, éloignées et nordiques, créant ainsi une fracture numérique. Seulement 39 % des ménages situés dans des régions rurales ont un accès Internet de 50/10 mégaoctets par seconde (Mo/s), comparativement à 100 % des ménages dans les grands centres urbains.

En investissant dans des projets visant à offrir Internet haute vitesse aux communautés mal desservies, la proposition vise à améliorer les possibilités économiques et sociales des Canadiens résidant dans ces régions, y compris les jeunes, les femmes, les aînés et les Autochtones. Plus de 1,5 million de ménages n'ont pas un accès fiable à un service Internet de 50/10 Mbit/s, dont plus de 100 000 ménages autochtones.

La possibilité de télécharger et de téléverser des données à haute vitesse permet aux gens de mieux tirer profit de services et d'applications en ligne comme des outils d'éducation à distance, des soins de santé numériques, le commerce et les services gouvernementaux, qui peuvent avoir une incidence considérable sur leur bien-être socioéconomique.

Les taux d'adoption d'Internet sont presque identiques entre les hommes et les femmes, avec 80,2 % des hommes qui l'utilisent par rapport à 79,9 % des femmes.

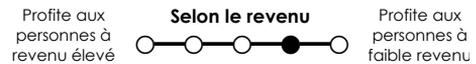
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Les Canadiens qui résident dans des communautés rurales, éloignées et du Nord

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Innovation, Sciences et Développement économique Canada utilisera des données détaillées qui cernent les communautés mal desservies dans les régions rurales, éloignées et nordiques afin de s'assurer qu'un soutien ciblé est offert dans les régions qui en ont le plus besoin. Des enquêtes seront également utilisées afin de déterminer la façon dont les avantages d'Internet haute vitesse sont accrus pour les groupes sous-représentés dans le but d'orienter l'élaboration de politiques plus générales sur le service à large bande de manière continue.

Des collectivités arctiques et nordiques dynamiques

- Plus de 700 millions de dollars sur dix ans pour un ensemble de mesures, y compris des programmes améliorés de développement économique, les infrastructures, un groupe de travail sur l'éducation postsecondaire dans le Nord et un financement accru destiné au Dechinta Centre for Research and Learning

Les résultats socioéconomiques continuent d'être inférieurs pour les résidents de l'Arctique et du Nord. Selon Statistique Canada, les Autochtones du Nord souffrent particulièrement d'une espérance de vie inférieure, d'une moins bonne santé et de résultats socio-économiques moindres. Les coûts de transport sont relativement élevés pour les résidents du Nord, étant donné l'accès minimal à des routes et la forte dépendance aux moyens de transport aérien pour l'approvisionnement des communautés et l'accès à des marchés éloignés. Les résidents du Nord ont aussi tendance à être plus jeunes que ceux du reste du Canada.

Plusieurs initiatives orientées vers cette région au Canada incluses dans le budget de 2019 devraient avoir des répercussions positives sur les peuples autochtones et les jeunes, ainsi que des répercussions neutres à positives sur les communautés nordiques de manière plus étendue. D'autres mesures proposées de financement ne devraient pas entraîner des incidences différentes.

Il est probable que l'amélioration des programmes de développement économique ait un effet positif en augmentant la participation des personnes sous-représentées dans l'économie, particulièrement les jeunes, les femmes et les peuples autochtones. Tout comme le soutien de l'infrastructure, ces programmes devraient avoir des incidences indirectes positives sur tous les gens du Nord.

Le soutien d'un groupe de travail et le financement accru versé au Centre Dechinta devraient avoir des répercussions positives sur les jeunes et les peuples autochtones, en menant à des possibilités d'éducation postsecondaire plus accessibles et mieux adaptées à la culture.

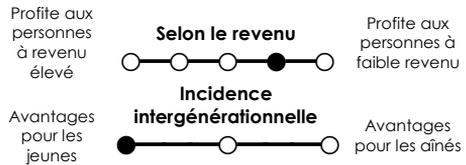
Une ACS+ a été réalisée : À plusieurs étapes de l'élaboration, de l'élaboration précoce aux programmes existants

Population cible : Tous les résidents de communautés de l'Arctique et du Nord, particulièrement les peuples et les jeunes autochtones

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Des cheminements scolaires et des choix de carrière plus diversifiés



Approche axée sur l'ACS+

Grâce à ces fonds, l'Agence canadienne de développement économique du Nord sera en mesure de mieux suivre et d'encourager la participation des différents groupes à ses programmes. En ce qui concerne la mise en œuvre globale du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada surveillera les progrès dans l'atteinte des objectifs et assurera une mobilisation continue des partenaires afin d'identifier les répercussions différentielles émergentes.

Étendre la production d'électricité propre dans des communautés du Nord

- 18 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2019-2020, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada dans le but de soutenir la planification, par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de son projet proposé d'agrandissement de la centrale hydroélectrique Taltson.

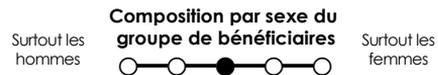
Le projet fournirait 60 mégawatts d'hydroélectricité sur une rivière déjà développée (la rivière Taltson), avec le commencement de la production d'électricité prévu d'ici cinq à dix ans. Le projet serait colocalisé avec une installation existante au fil de l'eau et ne nécessiterait aucune inondation des terres. D'ici 2040, 55 mégawatts supplémentaires seraient développés, pour une expansion totale de 115 mégawatts. Le système de la rivière Taltson pourrait soutenir une capacité totale de génération de 200 mégawatts, et fournirait l'énergie supplémentaire nécessaire pour l'expansion prévue de la population territoriale.

Des partenariats avec des groupes autochtones sont attendus, et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est engagé à maintenir son bilan de collaboration positive avec les Autochtones. À ce jour, des discussions ont eu lieu avec l'Akaiicho, la Première Nation de Salt River, et la Nation Métis des Territoires du Nord-Ouest.

Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration

Population cible : Communautés nordiques (y compris les communautés autochtones et éloignées)

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



-

Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Nettoyer les mines abandonnées dans le Nord

- 49,9 millions de dollars sur 15 ans (2,2 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse), à compter de 2020-2021, afin de nettoyer et de gérer les sites contaminés les plus grands et présentant le plus de risques dans le Nord

Le nettoyage des mines abandonnées dans le Nord sera avantageux pour les personnes résidant dans des communautés nordiques, qui obtiendront un environnement plus propre et sain. L'assainissement des sites contaminés offre également des possibilités socioéconomiques aux communautés nordiques, y compris des possibilités d'emploi qui exigent des compétences qui sont facilement transférables à d'autres secteurs de l'économie (p. ex. le secteur minier et la construction).

Les possibilités d'emploi et de formation générées par les projets de gestion et d'assainissement des sites contaminés du Nord ont tendance à être indirectement plus avantageuses pour les hommes que pour les femmes, puisque les types d'emplois et les compétences exigées (p. ex. la construction et le génie) sont généralement dominés par les hommes. Les peuples autochtones sont actuellement sous-représentés dans les programmes d'études qu'exigent ces emplois.

De 2010 à 2017, les femmes ont profité de 24 % des heures d'emploi et de 21 % des heures de formation liées au programme; les peuples autochtones ont quant à eux profité de 20 % des heures d'emploi et de 46 % des heures de formation.

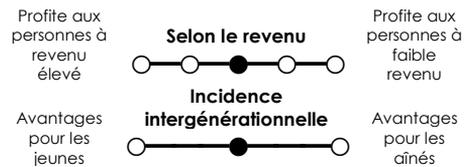
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Résidents de communautés nordiques

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Le programme visera à améliorer l'accès des communautés autochtones à des possibilités de formation, d'emploi et de marchés liées aux projets d'assainissement.

Protéger l'eau et les terres dans les Prairies

- Le budget de 2019 propose de fournir à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada jusqu'à 1 million de dollars en 2019-2020 pour l'élaboration d'une stratégie visant à contrer l'incidence des changements climatiques sur les ressources en eau en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba et portant une attention particulière aux terres agricoles.

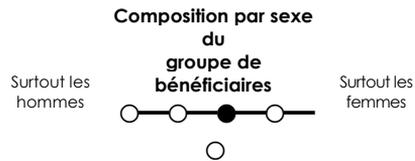
Le financement à l'étude servira à la recherche, à la mobilisation et à la consultation au sein de différents ministères fédéraux dans le but d'élaborer une stratégie de gestion des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau des provinces de Alberta, la Saskatchewan et du Manitoba, en mettant l'accent sur les terres agricoles.

Étant donné que la proposition consiste à élaborer une stratégie, aucune répercussion directe ou négative ne devrait découler de cette proposition. Si la stratégie était mise en œuvre, on s'attend à ce que les Canadiens résidant dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba en bénéficient, particulièrement les fermiers et les éleveurs des prairies, qui en tireraient les plus importants bénéfices. 49,8 % des habitants des provinces des prairies sont des femmes, et parmi les trois provinces, le Manitoba possède le plus grand pourcentage de femmes, à savoir 50,1 %.

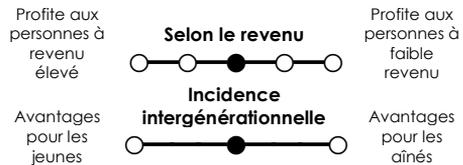
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Les Canadiens résidant dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Cette stratégie serait élaborée en partenariat avec les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, ainsi qu'avec des partenaires autochtones, des universitaires et des groupes du secteur privé.

Investissement dans les services de traversier de l'Est canadien

- *Financement pour le maintien et le prolongement des services de traversier interprovinciaux sécuritaires et fiables dans l'Est du Canada*

Chaque année, des services de traversier financés par le gouvernement fédéral et offerts par Marine Atlantique S.C.C., ainsi que le Programme de contributions pour les services de traversier de Transports Canada dans l'Est du Canada permettent de transporter plus de 800 000 passagers et de 100 000 véhicules commerciaux de façon sécuritaire et fiable. Les services de traversier permettent d'augmenter la mobilité de 2,4 millions de Canadiens résidant dans les provinces de l'Atlantique et dans la communauté éloignée des Îles-de-la-Madeleine, au Québec, de même que la circulation des biens essentiels.

La prolongation du Programme de contribution pour les services de traversier jusqu'en 2022 et l'achat de nouveaux traversiers permettront de continuer de soutenir les habitants de l'Est du Canada et les utilisateurs commerciaux, de même que le tourisme pour les années à venir. L'acquisition de nouveaux traversiers contribuera au maintien de services sécuritaires et fiables.

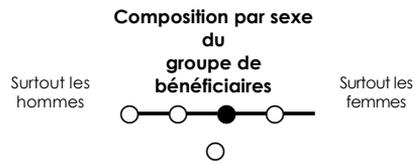
Les services de traversier de Marine Atlantique sont dominés par le trafic commercial (principalement des hommes passagers), qui fournit des biens et des services dont bénéficient les résidents locaux. Le ratio hommes-femmes des passagers qui utilisent les services de traversier financés par le Programme de contribution pour les services de traversier est plutôt équilibré.

Le maintien des niveaux de service actuels permet d'appuyer indirectement la main-d'œuvre maritime du Canada, qui est en grande partie composée d'hommes. Par exemple, en 2018, les hommes représentaient 63 % du personnel de l'équipe de Marine Atlantique S.C.C.

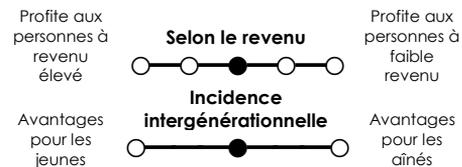
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées et dans le cadre d'un programme actuel

Population cible : Les Canadiens résidant dans les provinces de l'Atlantique et aux îles-de-la-Madeleine, au Québec

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Grâce à son leadership au sein de l'Organisation maritime internationale, le Canada continuera de faire un effort concerté pour encourager l'industrie maritime à augmenter la représentation des femmes à une main-d'œuvre dominée actuellement par les hommes. Transports Canada poursuivra en même temps sa pratique qui consiste à encourager les exploitants de traversiers à adopter des pratiques exemplaires d'équité en matière d'emploi avec leur main-d'œuvre.

Améliorer les points de passage dans la région de la capitale du Canada

- 80,4 millions de dollars sur dix ans afin de soutenir la réparation et l'entretien continu des passages de la région de la capitale nationale, y compris les ponts des Chaudières et Macdonald-Cartier

Les ponts interprovinciaux servent de liens de transport importants entre les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, et font partie du Parcours d'honneur de la Commission de la capitale nationale.

Près de 150 000 véhicules et 9 000 piétons et cyclistes empruntent les cinq ponts interprovinciaux chaque jour, ce qui correspond à une augmentation de plus de 15 000 usagers depuis 2015 seulement.

L'amélioration des passages dans la région de la capitale du Canada, notamment le pont Alexandra, sera particulièrement avantageuse pour les personnes qui résident dans la région d'Ottawa et de Gatineau, et qui utilisent un de ces ponts pour se rendre quotidiennement à leur travail, notamment les résidents du Québec qui travaillent en Ontario. Des avantages indirects sont prévus pour les personnes du secteur de la construction ou d'industries connexes qui tendent à être dominées par les hommes. Les femmes formaient 14 % des travailleurs du secteur de la construction en 2017.

Environ 11 % de la période de pointe de trafic matinale est interprovinciale (8 % sont des résidents du Québec en direction de l'Ontario et 3 % de l'Ontario au Québec) – les tendances du trafic en après-midi sont semblables, mais dans le sens inverse.

Une ACS+ a été réalisée :

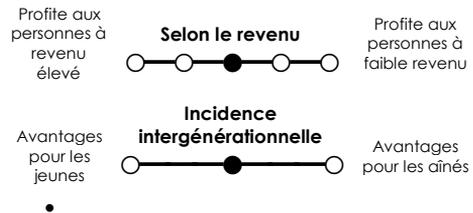
Au début de la phase d'élaboration des idées.

Population cible : Personnes qui résident dans la région d'Ottawa et de Gatineau

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Volet des talents mondiaux

- 35,2 millions de dollars sur cinq ans et 7,4 millions par année par la suite afin de rendre permanent le projet pilote du volet des talents mondiaux du Programme des travailleurs étrangers temporaires du Canada

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires du Canada, au moment d'analyser les incidences de l'embauche de travailleurs étrangers temporaires sur le marché du travail, évalue le poste et les postes vacants à combler, et non le candidat. À ce titre, le programme est neutre en ce qui a trait au sexe ou à d'autres caractéristiques identitaires des travailleurs étrangers venant au Canada.

Le volet des talents mondiaux comprend une liste de professions pour lesquelles il y a des pénuries concrètes au Canada. La liste des métiers des talents mondiaux se compose principalement de professions des secteurs de la technologie de l'information (TI) et des sciences, technologies, du génie et des mathématiques (STIM), qui sont habituellement dominés par les hommes. Parmi les postes approuvés à ce jour, 65 % ont été comblés par des hommes et 9 % par des femmes, ainsi que 26 % par des personnes de sexe non indiqué.

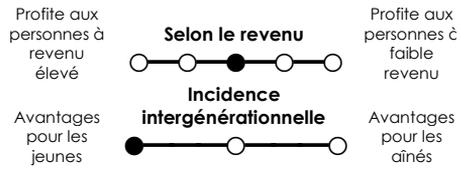
Une ACS+ a été réalisée : Sur le programme actuel

Population cible : Employeurs canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Afin de soutenir une plus grande diversité et une plus grande inclusion, le volet des talents mondiaux encourage les employeurs à s'engager à avoir un effectif plus diversifié dans le cadre de leur Plan des avantages relatifs au marché du travail. À ce jour, environ 20 % des employeurs se sont engagés à participer à des activités qui soutiendraient le perfectionnement des compétences et l'embauche de groupes sous-représentés, y compris les jeunes autochtones, les personnes handicapées et les nouveaux arrivants.

Améliorer l'appui aux petites entreprises en croissance

- 395 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les petites entreprises innovantes en croissance

Le programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) offre un allègement fiscal à des entreprises de toutes tailles qui mènent des activités de recherche et développement (R-D) dans tous les secteurs de l'économie. Cette mesure améliorera l'accès au crédit pour la RS&DE bonifiée pour les entreprises innovantes en croissance, ce qui encouragera des investissements supplémentaires dans la R-D.

Au fil des années, la croissance économique découlant d'un Canada plus innovateur et productif devrait permettre de rehausser le niveau de vie de tous les Canadiens.

Les investissements supplémentaires en R-D devraient accroître la productivité du Canada – non seulement pour l'entreprise qui mène la R-D, mais aussi pour l'économie en général, puisqu'il y a des retombées importantes en matière de connaissance associées à l'innovation au stade précoce.

À court terme, la mesure peut avoir une incidence plus importante pour les hommes, puisque les propriétaires d'entreprises et l'emploi dans les secteurs qui bénéficient le plus de cet incitatif ne sont pas paritaires. En ce qui concerne les propriétaires d'entreprises, les hommes reçoivent une partie plus importante des paiements de dividende (60 %). En ce qui concerne le secteur de la recherche, plus de 40 % des avantages devraient revenir au secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, où les femmes représentent moins de la moitié (43 %) de l'emploi total et où les peuples autochtones représentent 1,6 % de l'emploi dans ce secteur, comparativement à 3 % de l'emploi dans l'ensemble des industries.

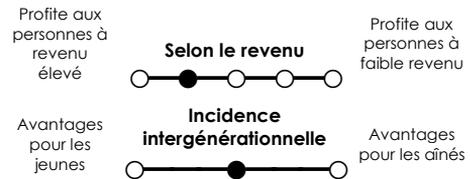
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens; petites et moyennes entreprises innovatrices et en croissance

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Appuyer la nouvelle génération d'entrepreneurs

- 38 millions de dollars sur cinq ans à Futurpreneur Canada pour soutenir la prochaine génération d'entrepreneurs, incluant 3 millions particulièrement ciblés pour accroître le soutien aux entrepreneurs autochtones

Les programmes de Futurpreneur Canada sont conçus pour bénéficier directement aux entrepreneurs canadiens âgés de 18 à 39 ans. Les jeunes entrepreneurs n'ont souvent aucune expérience en affaires et aucun actif et, par conséquent, leurs projets sont souvent réputés trop risqués et coûteux en temps pour les prêteurs traditionnels.

En tant qu'organisation, Futurpreneur Canada s'est employé à surmonter les obstacles systémiques auxquels se heurtent les femmes entrepreneures. En 2017-2018, plus de 40 % des entreprises appuyées par Futurpreneur Canada appartenaient à des femmes – soit plus du double de la moyenne nationale.

Le renouvellement du financement fédéral versé à Futurpreneur Canada lui permettra de soutenir plus de jeunes entrepreneurs à mettre leurs idées en marché. En particulier, un nouveau financement ciblant les entrepreneurs autochtones devrait permettre à Futurpreneur Canada de joindre jusqu'à 7 250 jeunes autochtones au moyen de séances d'information, de l'accès aux outils de soutien à l'entreprise et de la formation, en plus d'appuyer jusqu'à 175 autres entreprises autochtones.

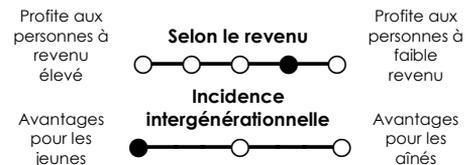
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Entrepreneurs canadiens âgés de 18 à 39 ans

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Des possibilités accrues pour permettre aux femmes de démarrer et de faire croître leur entreprise, et de réussir à l'échelle mondiale



Approche axée sur l'ACS+

Les initiatives de Futurpreneur Canada, par leur conception, profitent directement aux personnes âgées de 18 à 39 ans qui veulent faire carrière en tant qu'entrepreneur, puisque cette cohorte est mal desservie par les prêteurs traditionnels. Dans cette cohorte, Futurpreneur Canada a entrepris et continue d'entreprendre des initiatives afin de cibler les groupes mal desservis. Par exemple, les entrepreneures doivent relever des obstacles uniques à mesure qu'elles progressent dans le cycle opérationnel. Par conséquent, elles sont propriétaires de moins de 16 % des entreprises du Canada et sont sous-représentées dans notre économie. Futurpreneur Canada a mis en place des initiatives et un marketing ciblés afin d'aider à surmonter les obstacles auxquelles les jeunes entrepreneures se heurtent et d'encourager un plus grand nombre de femmes à faire carrière dans l'entrepreneuriat. Par conséquent, en 2016-2017, 40 % des entreprises que l'organisation soutenait étaient détenues en majorité par des femmes, ce qui témoigne des résultats positifs de cette sensibilisation axée sur le sexe.

Contribuer à l'innovation et à la croissance du secteur forestier du Canada

- 251,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2020-2021, afin de soutenir davantage l'innovation dans le secteur forestier pour tirer profit des occasions dans la bioéconomie

Le secteur forestier canadien joue un rôle important dans le bien-être économique de nombreuses communautés rurales et isolées, y compris les communautés autochtones, tout en soutenant les engagements du gouvernement visant à atténuer les changements climatiques. Le secteur forestier est bien représenté dans toutes les régions du Canada, à l'exception des territoires (52 % des emplois du secteur sont en Ontario et au Québec, 39 % dans l'Ouest canadien et les Prairies, et 9 % dans la région de l'Atlantique).

Le renouvellement du financement des programmes qui promeuvent et ouvrent des marchés pour la fibre de bois canadienne favorise la santé du secteur forestier.

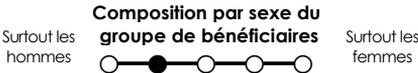
Les employés du secteur forestier sont plus susceptibles d'être des hommes âgés, mais le soutien d'une adoption accrue d'innovations et de technologies au sein de l'industrie peut entraîner la création d'un plus grand nombre de postes axés sur le savoir (p. ex. les sciences et le génie) et mener à une participation accrue des femmes et d'autres groupes actuellement sous-représentés (y compris les nouveaux Canadiens).

Un investissement privé supplémentaire dans le secteur entraînera de vastes avantages pour plus de 70 % des communautés autochtones du Canada situées dans des zones forestières, ainsi que pour plus de 100 communautés (principalement rurales) où le secteur représente une part importante de l'économie.

Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Travailleurs du secteur forestier et résidents des communautés qui en dépendent

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



• **Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)**



Approche axée sur l'ACS+

La participation de différents groupes de Canadiens sera suivie par les bénéficiaires et les agents de prestation des programmes. D'autres mesures seront élaborées pour étudier des stratégies visant à accroître le taux de participation des groupes sous-représentés dans le secteur forestier, dans la sélection de projets et dans le suivi des résultats de programmes forestiers fédéraux précis.

L'Association des produits forestiers du Canada a établi un objectif de recrutement pour l'industrie afin d'inclure plus de femmes, de peuples autochtones et de nouveaux Canadiens.

Soutenir l'innovation dans le secteur pétrolier et gazier par la collaboration

- 100 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2019-2020, afin de soutenir le Réseau d'innovation pour des ressources propres par l'intermédiaire du Fonds stratégique pour l'innovation

Le Fonds stratégique pour l'innovation soutient des entreprises de toutes tailles, ainsi que des réseaux et des consortiums formés d'industries, d'institutions universitaires, d'instituts de recherche et d'entités à but non lucratif. Tous les secteurs économiques du Canada peuvent recourir au Fonds. Les projets sont évalués et sélectionnés en fonction des avantages publics économiques et sur le plan de l'innovation.

Le Réseau d'innovation pour les ressources propres est un consortium qui s'emploie à accélérer le développement et l'adoption de technologies et de processus pétroliers et gaziers innovateurs en vue d'atténuer les répercussions de l'industrie sur l'environnement et de la rendre plus concurrentielle. Le Réseau inclut des critères liés à l'équilibre entre les sexes et la diversité à l'élaboration de projets de recherche et d'adoption liés aux technologies.

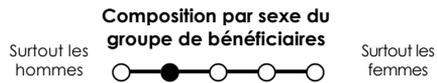
Les travailleurs du secteur pétrolier et gazier et le secteur des sciences et de la recherche sont habituellement surtout des hommes relativement à l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne. Par exemple, selon le gouvernement de l'Alberta, les Albertaines occupaient 21,5 % de l'ensemble des emplois dans l'industrie de l'extraction minière, pétrolière et gazière en 2017. En outre, les femmes représentent seulement un cinquième des titulaires d'un doctorat dans les domaines des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques.

Selon une étude menée par PetrolMI, une division de Energy Safety Canada (*Diversifying Canada's Oil and Gas Workforce—A Decade in Review*, 2018) [Diversifier l'effectif du secteur pétrolier et gazier du Canada - Examen décennal, 2018], les peuples

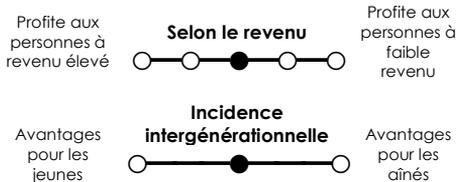
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Travailleurs, communautés et entreprises rurales; secteur des sciences et de la recherche et secteur pétrolier et gazier

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

En ce qui concerne les avantages publics, le gouvernement évalue les contributions des projets au bien public global, y compris l'équilibre entre les sexes et l'incidence sur les communautés autochtones. Le Réseau d'innovation pour des ressources propres s'est engagé à veiller à ce que le genre et la diversité soient pris en compte dans le cadre de projets de recherche et d'adoption liés aux technologies. Le Fonds stratégique pour l'innovation surveillera la façon dont les avantages s'accumulent à l'égard des divers groupes démographiques et de genres dans le contexte de son soutien du Réseau d'innovation pour des ressources propres.

autochtones représentaient 6,3 % de l'effectif du secteur pétrolier et gazier du Canada, par rapport à 3,9 % de l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

- 100 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2019-2020, à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada en améliorant ses programmes dans l'Ouest canadien

Diversification économique de l'Ouest Canada promeut le développement et la diversification de l'économie dans les provinces de l'Ouest, y compris, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba.

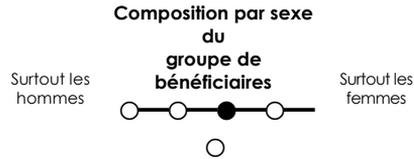
L'Agence travaille afin d'accroître l'innovation, d'augmenter la compétitivité des entreprises et de promouvoir l'adoption de technologies propres. Environ 11,1 millions de personnes, à savoir environ 32 % de la population canadienne, demandent un logement dans l'Ouest canadien, y compris plus de la moitié de la population autochtone du Canada.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada fournit un soutien aux organisations à but non lucratif et aux petites et moyennes entreprises innovatrices. Selon Statistiques Canada, davantage de femmes sont propriétaires d'entreprise dans les provinces de l'Ouest, comparativement au reste du Canada.

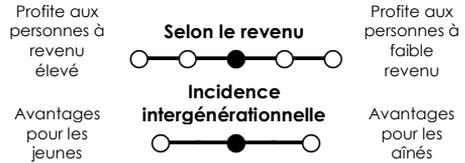
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Ouest canadien

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada s'engage à une croissance inclusive et encourage la participation de groupes sous-représentés diversifiés, comme les femmes, les Autochtones, communautés de langue officielle en situation minoritaire, les jeunes, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants et les minorités visibles. Il a plusieurs programmes qui fournissent un soutien ciblé en matière de développement d'entreprise aux propriétaires d'entreprise autochtones, aux femmes propriétaires d'entreprise, aux entrepreneurs handicapés et aux communautés de langue minoritaire.

Lancement d'une stratégie fédérale pour l'emploi et le tourisme

- Un financement de 58,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2019-2020, afin de créer un fonds pour les expériences canadiennes pour améliorer ou élargir l'infrastructure et les produits du tourisme.
- Un financement de 5 millions de dollars afin de lancer une campagne de marketing touristique pour présenter des régions peu connues aux Canadiens et aider à stimuler le développement régional.
- La création d'une septième Table sectorielle de stratégies économiques consacrée au tourisme afin de débloquer le potentiel du secteur touristique du Canada.

Le tourisme est un secteur important de l'économie canadienne, qui représente environ 2 % du produit intérieur brut (PIB) du pays et qui emploie plus de 75 000 personnes, y compris un grand nombre de femmes, de jeunes, d'Autochtones, d'immigrants et de Canadiens appartenant à la communauté LGBTQ3.

Les femmes occupent 51,4 % de l'ensemble des emplois dans le secteur touristique, comparativement à 48,2 % dans l'ensemble des industries. Les minorités visibles représentent également 27,5 % des travailleurs du secteur touristique, comparativement à 21,3 % dans l'ensemble des industries. De plus, les peuples autochtones représentent 4,1 % de la main-d'œuvre du secteur touristique, comparativement à 3,7 % dans l'ensemble des industries.

Les membres de ces groupes sont également plus susceptibles d'être propriétaires d'une entreprise dans le secteur touristique que dans d'autres secteurs. Par exemple, les femmes propriétaires d'entreprise sont plus présentes dans les petites et moyennes entreprises touristiques (21,2 %), comparativement à la moyenne de l'ensemble des industries (15,7 %) – bien que les propriétaires de petites et de moyennes entreprises touristiques soient encore surtout des hommes.

Puisque l'initiative met l'accent sur le renforcement du secteur touristique canadien par la sensibilisation et l'amélioration des expériences touristiques, les activités devraient bénéficier aux groupes sous-représentés dans le secteur touristique et soutenir la croissance régionale et l'engagement du gouvernement à créer des emplois pour la classe moyenne.

Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration

Population cible : Secteur du tourisme

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

La mise en œuvre de cette initiative sera surveillée et suivie par Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin de s'assurer que les nouveaux investissements dans le secteur touristique bénéficient aux petites entreprises, y compris les voyageurs autochtones, les communautés rurales et les groupes sous-représentés qui sont employés dans ce secteur.

Le Canada met le cap sur la Lune et au-delà

- 2,05 milliards de dollars sur 24 ans pour garantir que le Canada continue d'être un chef de file en robotique spatiale

Le Canada est reconnu à l'échelle internationale comme chef de file en robotique spatiale et est bien placé pour fournir des robotiques de la prochaine génération du « Gateway » lunaire mené par la NASA. Il est également bien placé pour contribuer des technologies robotiques et rover à d'autres missions spatiales de nations présentes dans l'espace. Le savoir généré dans le cadre de ces investissements, plus particulièrement les investissements dans Canadarm de prochaine génération permettra aux entreprises canadiennes d'être chef de file dans le marché émergent de location commerciale.

Le secteur spatial est un secteur axé sur les sciences, technologies, du génie et des mathématiques (STIM) - en conséquence, une augmentation prévue de ces types d'emplois devrait profiter directement les hommes vu qu'ils sont plus susceptibles d'avoir étudié et avoir travaillé dans ces domaines. Par exemple, environ 20 % des travailleuses sont des femmes dans le secteur de fabrication de produits et de pièces aérospatiales, ce qui comprend la fabrication aérospatiale et non aérospatiale.

Les applications possibles de ces investissements à la Terre sont également considérables; par exemple, le développement de la technologie Canadarm antérieurement a donné lieu à la création du premier robot à l'échelle mondiale ayant la capacité d'effectuer des chirurgies dans les machines à résonance magnétique. L'environnement de laboratoire unique que le « Gateway » lunaire offre peut également être utilisé en tant que plateforme pour étudier les effets du vieillissement de manière accélérée. Cette mesure devrait bénéficier aux hommes et aux femmes aînés, puisque les études sur la santé ont dans le passé examiné les changements à la densité des os et de la moelle osseuse, la santé cardiovasculaire, la vue et le diabète.

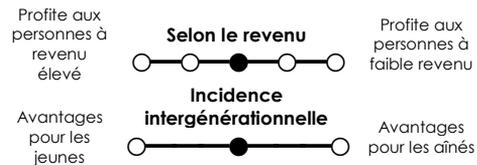
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens; entreprises et employés du secteur spatial

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Les résultats de programmes des évaluations menées à l'Agence spatiale canadienne doivent maintenant être examinés selon l'ACS+. Les constatations et les conclusions des évaluations peuvent comprendre des recommandations liées au genre, à la diversité et à l'inclusion qui seront utilisées pour orienter la conception et l'exécution du programme.

L'investissement du Canada dans la prochaine génération de robotiques spatiales et dans l'intelligence artificielle appliquée donnera lieu à des possibilités de vols spatiaux supplémentaires pour les astronautes canadiens, servant d'inspiration pour les jeunes canadiens qui ont choisi le domaine des STIM dans le cadre de leurs études postsecondaires. Cet investissement inclura également un programme de promotion destiné aux jeunes en vue d'inspirer les jeunes canadiens de suivre des études dans les STIM afin que la prochaine génération puisse contribuer aux activités canadiennes dans l'espace.

Intégrer l'innovation à la réglementation

- 219,1 millions de dollars sur cinq ans (avec 0,5 million de dollars en amortissement résiduel) et 3,1 millions de dollars en financement continu pour la mise en œuvre des feuilles de route réglementaires et le soutien des activités de coopération en matière de réglementation

Le budget de 2019 annonce la complétion des trois premières « feuilles de route réglementaires » dans les secteurs à forte croissance suivants :

- L'agroalimentaire et l'aquaculture.
- La santé et les biosciences.
- Les transports et les infrastructures.

Elles comprennent des propositions de modifications législatives et réglementaires, de même que de nouvelles approches réglementaires pour répondre aux technologies émergentes.

Les feuilles de route devraient améliorer plus largement la santé et la sûreté des transports de tous les Canadiens. Particulièrement, les feuilles de route assureront l'accès des Canadiens à des aliments sains et nutritifs, un accès accru à des produits de santé bénéfiques, et le développement continu d'un cadre réglementaire moderne, proactif et harmonisé en matière de transports qui assure la sécurité des Canadiens.

Un groupe important de bénéficiaires indirects serait les travailleurs des secteurs à croissance élevée touchés (énumérés ci-dessus). En ce qui concerne le secteur des soins de santé, les travailleurs en soutien professionnel et les aidants naturels devraient particulièrement bénéficier d'un accès accru aux produits de santé bénéfiques pour les Canadiens et d'une surveillance accrue des produits offerts. Environ 92 % des travailleurs en soutien professionnel sont des femmes, tandis qu'environ 54 % des aidants naturels sont des femmes. De plus, les travailleurs du secteur des transports sont généralement surtout des hommes, et selon le Recensement de l'agriculture de 2016, 29 % des exploitants agricoles étaient des femmes.

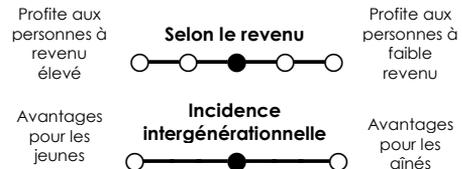
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Réseau de cellules souches

- *Un appui renouvelé de 18 millions de dollars sur trois ans à l'appui du Réseau de cellules souches*

Les cellules souches ont le potentiel de se différencier en tout type de cellule et peuvent se renouveler, ce qui veut dire qu'elles peuvent guérir le sang, les tissus et les organes. La médecine régénératrice dépend de la recherche sur les cellules souches pour découvrir de meilleures façons d'aider les personnes. Les thérapies de cellules souches sont déjà utilisées pour traiter les cancers sanguins et la sclérose en plaques, et pourront peut-être un jour traiter plusieurs maladies et problèmes de santé, comme le diabète de type 1, les maladies cardiaques, les maladies rénales et les maladies neurologiques.

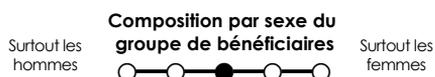
Le Réseau de cellules souches a créé une communauté nationale et sert de catalyseur permettant que la recherche sur les cellules souches conduise à des applications cliniques, à la commercialisation de produits et à des politiques publiques. Le travail du Réseau de cellules souches peut potentiellement améliorer la vie de plusieurs Canadiens vivant avec des problèmes de santé.

Le Réseau de cellules souches accorde du financement à des chercheurs d'universités, d'hôpitaux de recherche et d'institutions de recherche à but non lucratif canadiens en fonction de l'excellence en recherche au moyen d'un processus d'examen par les pairs. Bien que le Réseau de cellules souches cherche à s'assurer que le financement est accordé de manière équitable, il y a moins de femmes dans des postes de premier plan pour la recherche sur les cellules souches au Canada que d'hommes. En ce qui concerne le financement accordé à la recherche par le Réseau de cellules souches en 2016, les femmes représentaient 35 % des principaux chercheurs et 31 % des co-chercheurs.

Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens; secteur des sciences et de la recherche

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Le Réseau de cellules souches cherche à minimiser les préjugés potentiels fondés sur le sexe lors de la répartition des fonds pour la recherche en s'assurant qu'il y a une représentation égale de femmes sur les comités de sélection et en fournissant une visibilité aux chercheuses d'élite lors de conférences et d'événements.

Fondation Brain Canada

- 40 millions de dollars sur deux ans à l'appui de la Fondation Brain Canada

Les troubles et les maladies cérébraux incluent des maladies neurologiques comme la sclérose en plaques, la sclérose latérale amyotrophique, la maladie de Parkinson et les tumeurs cérébrales. Ils incluent également des troubles neuropsychiatriques, qui sont des troubles mentaux associés à des maladies du système nerveux, comme la schizophrénie et la dépression. Il est prévu que le fardeau des maladies neurologiques augmente au fur et à mesure que la population vieillit.

La Fondation Brain Canada, un organisme de bienfaisance national, recueille des fonds afin de favoriser les avancées dans la recherche fondamentale en neurosciences dans le but d'améliorer la compréhension et de rehausser les soins de santé dispensés aux Canadiens qui sont aux prises avec des blessures ou des maladies neurologiques. Selon la Fondation Brain Canada, un Canadien sur trois sera atteint d'une maladie psychiatrique, d'un trouble neurologique, d'un traumatisme crânien ou de lésions de la moelle épinière à un moment donné dans leur vie.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau de la Fondation fournit des subventions pour la recherche sur le cerveau, favorise la collaboration en matière de recherche et stimule l'innovation dans la prévention et le traitement. Toutes les subventions de recherche sont accordées en fonction, d'abord et avant tout, du mérite scientifique. Il y a une plus faible proportion de femmes titulaires de subventions que d'hommes. Selon les rapports de rendement de la Fondation Brain Canada, en 2017-2018, environ 42 % des possibilités de subventions fournies dans le cadre du Fonds canadien de recherche sur le cerveau à des chercheurs ont été accordées à des femmes et 58 % à des hommes.

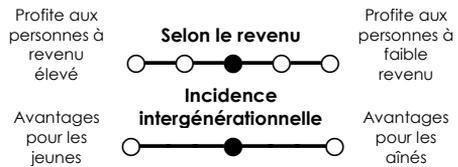
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens; secteur des sciences et de la recherche

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Dans le cadre du soutien renouvelé du gouvernement du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, la Fondation Brain Canada devra tenir compte de facteurs relatifs au sexe et à la diversité dans l'attribution de fonds pour la recherche et s'assurer que les comités d'évaluation par les pairs sont diversifiés. De plus, la Fondation devra tenir compte de la façon dont les groupes vulnérables seront touchés par son travail et la recherche réalisée par les titulaires de ses subventions.

L'Institut de recherche Terry Fox

- 150 millions sur cinq ans à l'Institut de recherche Terry Fox pour aider à mettre en place un réseau national de centres de cancérologie Marathon de l'espoir.

L'Institut de recherche Terry Fox, la direction de la recherche de la Fondation Terry Fox, cherche à faire traduire les découvertes de recherche sur le cancer en des solutions pratiques pour les patients atteints du cancer. L'institut collabore avec plus de 70 centres anticancéreux et organisations de recherche partout au Canada.

Selon la Société canadienne du cancer, 103 100 Canadiens et 103 200 Canadiennes ont reçu un diagnostic de cancer en 2017. Le Cancer est une maladie qui touche principalement les Canadiennes et les Canadiens âgés de 50 ans ou plus, mais une personne de tout âge peut y être atteinte.

Le budget de 2019 propose d'appuyer l'Institut de recherche Terry Fox dans ses efforts d'établir un réseau national de centres de cancérologie Marathon de l'espoir en vue de faciliter la collaboration et l'échange de renseignement et de données entre les chercheurs en matière de cancer et afin que le Canada soit bien placé en tant que chef de file en matière de médecine de précision relativement au diagnostic et au traitement du cancer.

Même si le réseau sera établi en vue de s'assurer que les divers groupes d'hommes et de femmes aient accès à ses activités, moins de femmes par rapport aux hommes poursuivent leurs études à des niveaux progressivement élevés dans bon nombre de domaines d'études, et, par conséquent, les femmes sont sous-représentées dans le groupe de chercheurs admissibles au soutien au Canada. Les femmes représentent seulement un cinquième des titulaires d'un doctorat dans les domaines des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques.

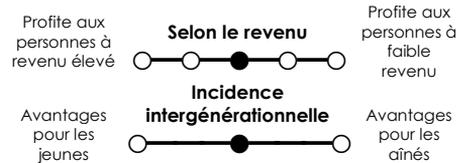
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Tous les Canadiens; secteur des sciences et de la recherche

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Dans le cadre de l'appui du gouvernement du réseau national de centres de cancérologie Marathon de l'espoir, l'Institut de recherche Terry Fox devra tenir compte du genre et des facteurs de diversité dans le cadre de ses activités, y compris celles qui facilitent la collaboration entre les chercheurs en matière de cancer partout au Canada.

Cancer de l'ovaire Canada

- 10 millions sur cinq ans pour appuyer Cancer de l'ovaire Canada pour aider à pallier les lacunes actuelles dans les connaissances sur la prévention efficace, le dépistage et les options de traitement du cancer des ovaires.

Le cancer de l'ovaire est une maladie qui atteint exclusivement les femmes. Selon la Société canadienne du cancer, environ 2 800 Canadiennes ont reçu un diagnostic de cancer de l'ovaire en 2017. Le cancer de l'ovaire est le cinquième cancer le plus courant chez les femmes et celui qui est le plus mortel. Le risque du cancer de l'ovaire augmente en fonction de l'âge, une maladie qui est plus courante chez les femmes âgées de 50 à 79 ans.

Cancer de l'ovaire Canada appuie les femmes atteintes de la maladie et leur famille, exerce des activités de sensibilisation parmi le grand public et les professionnels des soins de la santé et finance la recherche visant à développer des techniques de détection précoce, des traitements améliorés et, en fin de compte, une guérison.

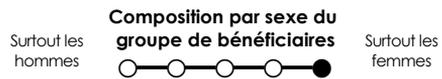
Orientée par un comité composé de scientifiques, de cliniciens qui sont des chefs de file et de personnes qui ont été touchées personnellement par la maladie, la stratégie de recherche de Cancer de l'ovaire Canada met l'accent sur renforcer la capacité et accroître les connaissances.

Lancé par Cancer de l'ovaire Canada en septembre 2017, OVdialogue est une nouvelle communauté en ligne où les femmes atteintes du cancer de l'ovaire peuvent se connaître et se regrouper aux fins de soutien dans la lutte contre cette maladie.

Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration

Population cible : Femmes atteintes du cancer de l'ovaire et leur famille; secteur des sciences et de la recherche

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Génome Canada

- 100,5 millions de dollars sur cinq ans à l'appui des opérations, des concours et des projets de recherche de grande envergure de Génome Canada

La génomique est la science qui vise à déchiffrer et à comprendre tous les renseignements génétiques d'un organisme (c.-à-d., humain, animal, végétal ou microorganisme) encodés dans son ADN. La génomique compte une vaste gamme d'applications dans un certain nombre de domaines qui touchent la vie des Canadiens, y compris la santé, l'agroalimentaire, les ressources naturelles et l'environnement.

Génome Canada est la principale organisation au Canada responsable du soutien national de la recherche en génomique de grande envergure dans les universités canadiennes, les hôpitaux de recherche et les organisations de recherche à but non lucratif, en partie en soutenant les six centres régionaux de recherche en génomique (Colombie-Britannique, Alberta, Prairies, Ontario, Québec et Atlantique).

Dans le cadre de projets de recherche de grande envergure, Génome Canada cherche à générer des percées scientifiques significatives et à traduire ces découvertes en solutions et en technologies qui créent des avantages économiques et sociaux pour les Canadiens.

Bien que le programme vise à s'assurer que des groupes diversifiés d'hommes et de femmes ont un accès égal au financement de recherche, qui est fourni en fonction de l'excellence en recherche au moyen d'un processus concurrentiel d'examen sur le mérite, la génomique a généralement été un domaine dominé par les hommes. Selon le rapport annuel de 2017-2018 de Génome Canada, 81 % des responsables et des coresponsables de projets de recherche actifs en 2017-2018 étaient des hommes, 55 % des membres du comité d'examen des projets de recherche étaient des hommes et 46 % des membres du conseil d'administration étaient des hommes.

Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens; secteur des sciences et de la recherche

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Génome Canada adopte des politiques qui visent à s'assurer que son conseil d'administration, ses comités d'examen par les pairs et d'autres personnes morales sont paritaires; que l'équité, la diversité et l'inclusion sont prises en compte dans le processus d'évaluation de projets; et que la formation sur l'inclusivité est fournie conformément aux conditions de projets financés.

Parlons sciences

- 10 millions de dollars sur deux ans afin de mobiliser et de stimuler l'intérêt des jeunes dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM)

Parlons sciences mobilise les jeunes dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), leur présentant des possibilités de perfectionnement des compétences essentielles et ouvrant des portes à des études et des postes éventuels. Ces activités aident à s'assurer que les groupes sous-représentés dans les STIM (comme les filles et les jeunes autochtones) s'intéressent et continuent de s'intéresser aux STIM dès leur plus jeune âge. En 2011, les femmes représentaient 39 % des diplômés universitaires d'un programme de STIM âgés de 25 à 34 ans, comparativement à 66 % des diplômés universitaires de programmes autres que ceux de STIM.

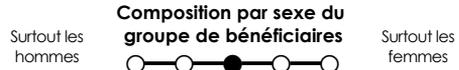
Les avantages directs de Parlons sciences devraient toucher de façon générale les jeunes canadiens sous forme d'activités d'apprentissage et de création d'un intérêt. En 2017-2018, Parlons science a mobilisé 300 000 jeunes, y compris plus de 16 500 jeunes autochtones.

Environ 65 % à 70 % des bénévoles de Parlons sciences sont des femmes, dont la majorité étudie dans un programme de STIM. Les bénévoles obtiennent également des avantages sous forme de possibilités de perfectionnement des compétences fondamentales (comme le réseautage et la mobilisation) et d'expériences qui peuvent accroître leur employabilité.

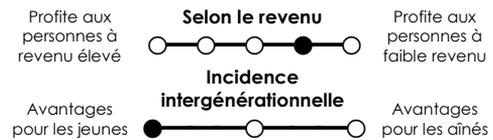
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Jeunes

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Des cheminements scolaires et des choix de carrière plus diversifiés



Approche axée sur l'ACS+

En s'assurant que les filles sont mobilisées dans les activités de renforcement de l'intérêt pour les STIM, Parlons sciences aidera à accroître le nombre d'inscriptions à des programmes postsecondaires et à des postes dans les STIM.

En offrant des programmes qui sont gratuits aux participants, l'organisation s'assure que le niveau de revenu n'est pas un obstacle à la participation.

Parlons sciences travaille afin de mobiliser les jeunes de partout au Canada, y compris des communautés isolées, nordiques et autochtones.

Renforcer la recherche en physique de calibre mondial du Canada

- 292,7 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir les opérations et la recherche de calibre mondial de TRIUMF, un laboratoire national de recherche nucléaire et de physique des particules situé à Vancouver, en Colombie-Britannique, qui fait progresser la recherche fondamentale, appliquée et interdisciplinaire dans les sciences, la médecine et les entreprises au Canada.

TRIUMF, possédé et exploité à titre de coentreprise par un consortium de 20 universités canadiennes, accueille plus de 500 employés et étudiants. Le financement sera utilisé pour l'exploitation des installations de TRIUMF, y compris l'entretien et les mises à jour, ainsi que les salaires et les avantages sociaux des employés de TRIUMF.

Ces employés sont surtout des hommes hautement qualifiés. Les hommes représentent 81,5 % de tous les employés de TRIUMF et 86,7 % des employés des domaines des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques.

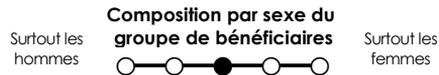
TRIUMF réalise des recherches en santé dans quatre domaines globaux touchant les Canadiens aujourd'hui – le cancer, les maladies cardiovasculaires, les maladies neurodégénératives et les troubles du métabolisme – et exploite la seule installation de protonthérapie au Canada, laquelle est utilisée pour traiter des patients souffrant de mélanome oculaire. TRIUMF réalise un travail radiopharmaceutique en matière d'imagerie et de traitement des cancers de la prostate, du sein, du poumon, du pancréas; des cancers colorectal et ovarien; et du lymphome et du mélanome. Selon la Société canadienne du cancer, ces cancers représentent plus de la moitié de tous les nouveaux cancers projetés qui toucheront les hommes et les femmes.

Les isotopes produits par TRIUMF peuvent être utilisés dans le traitement et le diagnostic d'une variété de maladies, et leur application précise est déterminée par les partenaires cliniques de TRIUMF. Certaines applications peuvent avoir des répercussions différentielles importantes chez les hommes et les femmes (c.-à-d., les cancers de la prostate, du sein ou des ovaires), tandis que d'autres n'en ont pas.

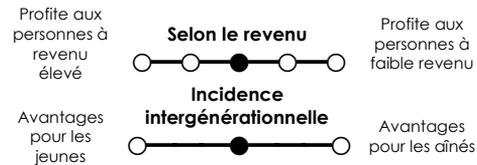
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens; secteur des sciences et de la recherche

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

TRIUMF fait des efforts pour s'assurer d'être une entreprise de recherche diversifiée et inclusive. TRIUMF a élaboré des stratégies pour combler les écarts en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Par exemple, TRIUMF est proactivement engagé dans l'accroissement de la diversité lors de l'embauche dans tous les groupes désignés, particulièrement les femmes.

Adopter une nouvelle approche avec le Fonds stratégique des sciences

- *Créer et exploiter le Fonds stratégique des sciences, à compter de 2022-2023.*

Le Canada compte des organismes à but non lucratif de calibre mondial qui effectuent des recherches et rassemblent des experts de divers milieux pour faire des découvertes, accélérer l'innovation et se pencher sur les défis en matière de santé.

Afin d'améliorer l'adaptabilité et l'efficacité du financement fédéral pour les fiers organisations scientifiques et de recherche, le budget de 2019 propose la création d'un nouveau Fonds stratégique pour les sciences. Ce nouveau fonds inclura un cadre fondé sur des principes pour l'attribution de financement par un processus concurrentiel et transparent qui met l'accent sur l'excellence en recherche et un soutien équitable des chercheurs canadiens qualifiés de façon à minimiser les préjugés potentiels fondés sur le sexe.

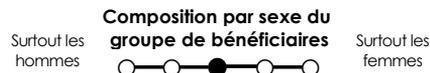
Toutefois, étant donné que dans plusieurs domaines d'études, la proportion de femmes diminue à mesure que le niveau d'instruction devient plus élevé, les femmes tendent à être sous-représentées parmi les chercheurs habituellement admissibles au soutien à la recherche. En sciences humaines, les femmes représentent 64 % des titulaires d'un baccalauréat, mais seulement 41 % des titulaires d'un doctorat.

Les femmes représentent seulement un cinquième des titulaires d'un doctorat dans les domaines des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques. Selon les résultats de l'Enquête sur le Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges – Personnel enseignant à temps plein (SIPEUC-TP) de novembre 2017, environ 60 % des membres de facultés universitaires au Canada sont des hommes.

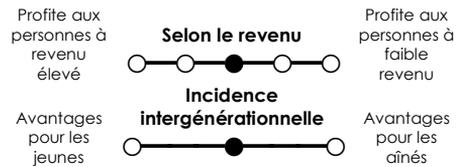
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration

Population cible : Tous les Canadiens; secteur des sciences et de la recherche

Avantages directs prévus (selon le sexe) :



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge) :



Approche axée sur l'ACS+

Le cadre fondé sur les principes du Fonds stratégique pour les sciences sera appliqué par un comité indépendant d'experts, y compris des scientifiques et des innovateurs, afin de fournir des conseils au gouvernement sur l'attribution de financement à de tierces organisations de recherche et de sciences. Le gouvernement s'assurera que la représentation dans ce comité est paritaire et diversifiée. Ce cadre fondé sur des principes inclura également des critères relatifs au sexe, à la diversité et à l'inclusivité, lesquels seront appliqués à toutes les organisations qui demandent du soutien.

Faire progresser la réconciliation en réglant des revendications particulières

- *Renouveler et de reconstituer le financement du Fonds de règlement des revendications particulières pendant trois autres années.*
- *40,0 millions de dollars sur cinq ans aux Premières Nations afin de les aider à effectuer de la recherche et à élaborer leurs revendications.*

Les revendications particulières sont des revendications historiques présentées par les Premières Nations contre le Canada en ce qui concerne l'administration des terres et d'autres actifs prévus dans les traités d'avant 1975.

Le renouvellement et le réapprovisionnement du Fonds de règlement des revendications particulières assureront la disponibilité des ressources pour payer les montants des règlements négociés et des décisions du Tribunal des revendications particulières. Cette mesure contribuera à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et à réparer les torts du passé liés aux obligations du Canada.

Certaines Premières Nations qui ont reçu des règlements se sont servies des fonds pour améliorer leurs communautés en accroissant les services sociaux, les infrastructures locales et les programmes d'éducation.

Une ACS+ a été réalisée :

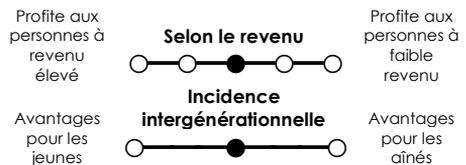
Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Peuples autochtones – Personnes des Premières Nations vivant dans les réserves

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Renonciation et remboursement pour les prêts consentis aux fins des négociations de revendications globales

- 1,4 milliard de dollars sur sept ans, à compter de 2018-2019, pour radier tous les prêts non remboursés consentis aux fins des négociations de revendications globales et pour rembourser les gouvernements autochtones qui ont déjà remboursé ces prêts.

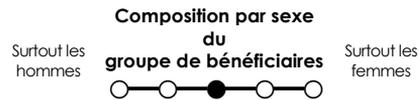
Avant 2018, les groupes autochtones recevaient des prêts du gouvernement fédéral à l'appui de leur participation aux négociations exhaustives de revendications. L'accumulation de dettes liées aux prêts pour les négociations a été source de pressions financières pour de nombreux groupes autochtones, en plus de créer un important obstacle à la conclusion d'ententes.

Le budget de 2019 renoncera à ces prêts, ce qui veut dire que les communautés autochtones pourront réinvestir afin de faire avancer leurs priorités respectives, comme la gouvernance, les infrastructures et le développement économique. La renonciation aux dettes liées aux prêts viendra aussi améliorer le bien-être financier des communautés autochtones. Les investissements potentiels pourraient entraîner des améliorations socioéconomiques pour tous les membres des communautés.

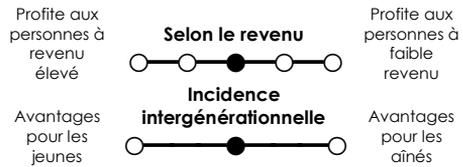
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Personnes autochtones

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



De meilleurs renseignements aux fins de meilleurs services

- 78,9 millions de dollars sur sept ans, et 13,7 millions par année par la suite, pour financer de manière permanente les sondages sur les peuples autochtones et l'enquête régionale sur la santé des Premières Nations.

Fournir un financement permanent pour la réalisation des enquêtes sur les peuples autochtones et l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations permettra d'appuyer une analyse comparative entre les sexes robuste aux fins du processus décisionnel communautaire et de l'élaboration des politiques et des programmes pour les peuples autochtones.

Les enquêtes visent à produire des données ventilées selon le sexe et comprennent des statistiques sexospécifiques, comme celles liées à la garde d'enfants et à la santé maternelle.

Les enquêtes constituent une source de données axées sur la culture qui ne peuvent pas être obtenues à partir d'autres sources, et elles visent à saisir les perspectives socioéconomiques, fondées sur le sexe et liées à la santé qui sont propres aux Premières Nations. L'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations et la composante concernant les réserves des enquêtes sur les peuples autochtones seront menées par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations.

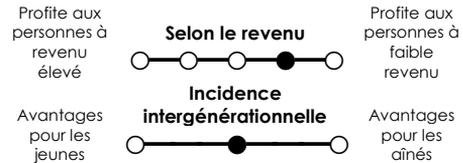
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible Peuples autochtones, plus particulièrement les Premières Nations.

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Le gouvernement élaborera conjointement des méthodes pour favoriser la représentation des genres dans les activités d'élaboration conjointe et de mobilisation pour veiller à ce que les opinions des femmes, des aînés et des jeunes soient entendues.

Soutien de base de la gouvernance des Premières Nations

- 48,0 millions de dollars sur deux ans en vue d'appuyer directement les communautés des Premières Nations qui en ont le plus besoin pour payer les coûts liés à la gouvernance.

L'octroi d'un financement supplémentaire pour aider les communautés des Premières Nations qui en ont le plus besoin à payer les coûts de gouvernance devrait contribuer à des améliorations socioéconomiques pour tous les membres de ces communautés.

Les gouvernements des Premières Nations sont responsables d'administrer la majeure partie des programmes et des services financés par Services aux Autochtones Canada, dont l'éducation, les services sociaux, le logement et l'infrastructure communautaire.

Le financement de la gouvernance soutient les activités des conseils de bande et les coûts incluent les salaires, les indemnités de déplacement, les services publics et le loyer, de même que la tenue d'élections. Le financement appuie également la capacité essentielle de gestion financière et d'administration de programmes ainsi que la planification communautaire.

Le financement supplémentaire de la gouvernance qui est proposé permettra de soutenir les communautés dans le besoin, veillant à ce qu'elles aient les personnes et les outils nécessaires à l'avancement de leurs priorités.

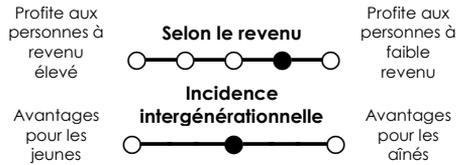
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Peuples autochtones, plus particulièrement les Premières Nations.

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Services aux Autochtones Canada élaborera conjointement des méthodes pour favoriser la représentation des genres dans les activités d'élaboration de mobilisation pour veiller à ce que les opinions des femmes, des aînés et des jeunes soient entendues.

Appels à l'action n^{os} 53 à 55 – Conseil national de réconciliation

- 126,5 millions de dollars en 2020-2021 pour la mise sur pied d'un conseil national de réconciliation.

Les appels à l'action n^{os} 53 et 54 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada demandent que le gouvernement fédéral mette sur pied un conseil national de réconciliation en tant qu'organisme de surveillance national et indépendant, et qu'il fournisse un financement pluriannuel à celui-ci. L'appel à l'action n^o 55 demande à tous les ordres de gouvernement de fournir les rapports annuels ou les données courantes demandés par ce conseil afin de lui permettre de rendre compte des progrès réalisés en vue de la réconciliation.

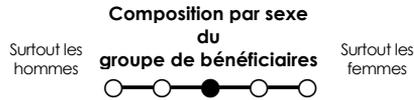
Le conseil national de réconciliation proposé serait une institution multigénérationnelle qui recommanderait des solutions sur la façon de faire progresser les efforts de réconciliation entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones, de coordonner ceux-ci ainsi que d'en établir les priorités.

Il est prévu que les résultats à long terme du travail du conseil profiteront principalement aux jeunes, aux enfants et aux générations futures à l'aide de ses travaux de recherche, de sa surveillance et de ses prises de position. Cela pourrait orienter le travail visant à éliminer l'écart socioéconomique entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones.

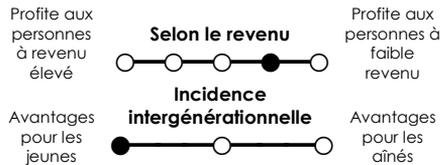
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Peuples autochtones

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)

**Approche axée sur l'ACS+**

On cherchera en particulier à s'assurer que la composition du conseil d'administration du conseil national est équilibrée entre les sexes et que les règlements administratifs du conseil et ses mécanismes de gouvernance tiennent compte d'un engagement envers l'égalité des sexes.

Appels à l'action nos 72 à 76 – Rendre hommage aux enfants disparus des pensionnats

- 33,8 millions de dollars sur trois ans afin d'élaborer et de tenir à jour un Registre national de décès des étudiants des pensionnats, de collaborer avec les parties en vue d'établir et de tenir à jour un registre en ligne des cimetières des pensionnats et d'offrir des occasions de leur rendre hommage.

Les appels à l'action nos 72 à 76 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada se rapportent aux enfants qui sont décédés ou ont été portés disparus pendant qu'ils fréquentaient des pensionnats indiens. L'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (2018) a révélé que dans un échantillon de communautés des Premières Nations situées dans les réserves et dans le Nord, 74,4 % des adultes avaient fréquenté un pensionnat ou avaient un parent ou un des grands-parents qui en avait fréquenté un.

Les survivants des pensionnats ainsi que les membres de la famille et les communautés qui ont subi des répercussions intergénérationnelles représentent un éventail diversifié de la population autochtone, et l'initiative est par sa conception fondée sur des distinctions et inclusive.

L'initiative devrait contribuer à la « guérison des sept générations » et constituer une étape importante en vue d'améliorer la santé et le bien-être des hommes, des femmes et des communautés autochtones, en plus de réduire l'écart des résultats en matière de santé et de bien-être entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones.

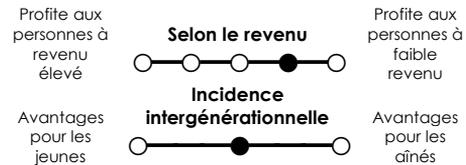
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Peuples autochtones, plus particulièrement les survivants des pensionnats ainsi que les membres leurs familles et leurs communautés

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Des stratégies seront employées de manière à optimiser la portée auprès des personnes et des communautés autochtones, dont les groupes d'identités multiples et ceux qui peuvent connaître des difficultés en matière de participation (p. ex., la communauté LGBTQ2+, les personnes handicapées, les aînés et les habitants des communautés rurales et éloignées).

Dans le respect des désirs des familles et des communautés concernées, des mesures seront prises afin de veiller à ce que les commémorations soient pertinentes sur le plan culturel. Plus précisément, la portée des activités commémoratives sera façonnée et dirigée par les communautés autochtones.

Appel à l'action n° 50 – Appuyer la relation juridique renouvelée avec les peuples autochtones

- 9,1 millions de dollars sur trois ans pour appuyer la construction d'une maison du droit autochtone à l'Université de Victoria.
- 10 millions sur cinq ans à l'appui d'initiatives juridiques autochtones partout au Canada.

Les investissements proposés aideront à élaborer la prochaine génération de professionnels juridiques, provenant des milieux autochtones et non autochtones de partout au Canada, dans toute sa diversité. Les investissements proposés permettraient également d'agir conformément à la réponse du gouvernement à l'appel à l'action 50 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, et ils aideraient à faire progresser la reconstruction des nations autochtones prospères sur le plan social, culturel et économique partout au Canada. L'investissement proposé est conçu pour remédier aux anomalies liées à l'ACS+ qui figurent présentement dans les systèmes juridiques canadiens et autochtones, en intégrant une approche fondée sur le sexe adaptée à la culture.

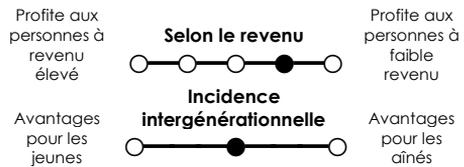
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Peuples autochtones

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Représentation des femmes et des groupes sous-représentés dans le système judiciaire.

Réaliser des progrès à l'égard des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada

Appel à l'action n° 66 – Jeunes autochtones et réconciliation

- 15,2 millions de dollars sur trois ans pour contribuer à faire en sorte que les voix des jeunes métis, inuits et des Premières Nations sont entendues et pour soutenir les initiatives de réconciliation à l'intention des jeunes autochtones, à l'aide d'un programme pilote des jeunes autochtones exécuté par Échanges Racines canadiennes.

Les jeunes autochtones sont le groupe démographique dont la croissance est la plus rapide au Canada. L'appel à l'action n° 66 demande au gouvernement d'octroyer un financement pluriannuel à l'intention d'organismes communautaires pour les jeunes dans le but d'exécuter des programmes sur la réconciliation et d'établir un réseau national d'échange de renseignements et de pratiques exemplaires.

Cette initiative devrait bénéficier aux jeunes autochtones de divers milieux, qui auront de plus grandes occasions de dialoguer avec leurs semblables à l'aide d'activités communautaires et centrées sur la réconciliation.

Le réseau national offrira des avantages indirects au réseau de participants, notamment aux jeunes non autochtones ainsi qu'aux membres de la famille et aux communautés des jeunes participants.

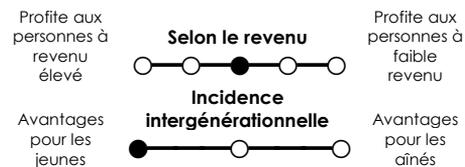
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Peuples autochtones – Jeunes

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Des mesures seront prises afin de veiller à ce que la structure de gouvernance, la portée de la mobilisation des jeunes autochtones et l'accent sur la recherche axée sur les jeunes tiennent compte de la « diversité dans la diversité » des jeunes métis, inuits et des Premières Nations, dont ceux qui s'identifient comme membres de la communauté LGBTQ2+.

Appel à l'action n° 80 – Journée nationale de vérité et de réconciliation

- 10 millions de dollars sur deux ans pour le Programme des célébrations et des commémorations de Patrimoine canadien afin de rendre possibles des activités de commémoration à l'échelle communautaire concernant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation proposée, de même que les célébrations organisées à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones.

En 2016, 1 673 785 personnes s'identifiaient comme des personnes autochtones, soit près de 5 % de la population totale.

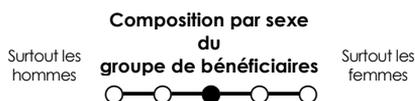
Le 21 juin est la Journée nationale des peuples autochtones et des consultations sont en cours à propos de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation proposée.

Ces journées de commémoration feraient la promotion du patrimoine, des cultures diverses et des contributions des peuples autochtones. Le Programme peut cibler et encourager la participation de groupes précis de personnes autochtones, particulièrement les jeunes, mais il vise une participation générale afin de sensibiliser l'ensemble de la population ainsi que de promouvoir des valeurs d'inclusion et de souligner la diversité auprès de celle-ci.

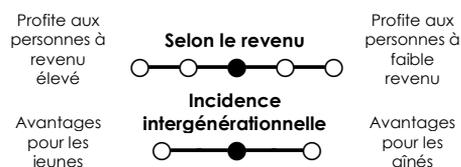
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Poursuivre la mise en œuvre du principe de Jordan

- 1,2 milliard de dollars sur trois ans, pour s'assurer que les enfants des Premières Nations continuent d'avoir accès aux services dont ils ont besoin, grâce au principe de Jordan.

Près de 30 % des enfants des Premières Nations signalent qu'ils souffrent d'un ou de plusieurs problèmes de santé chroniques, tels que l'asthme, les troubles d'anxiété et d'apprentissage. En élargissant l'accès au soutien social et en matière de santé et d'éducation, le principe de Jordan sera avantageux pour les garçons, les filles et les enfants de diverses identités de genre des Premières Nations, en particulier les enfants handicapés.

Le principe de Jordan donne l'accès aux produits, aux services et au soutien, notamment l'orthophonie, l'encadrement pédagogique, l'équipement médical et les services de santé mentale. Le financement servira à appuyer l'accès à une variété de services et de produits pertinents à la culture, selon les besoins individuels.

De plus, le principe de Jordan sera avantageux pour les parents seuls et les aînés, qui sont souvent surreprésentés en tant qu'aidants naturels des enfants des Premières Nations comparativement à leurs homologues non autochtones.

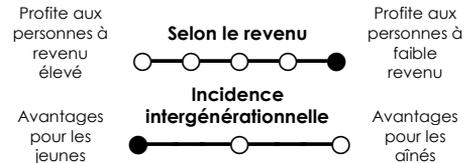
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Peuples autochtones – Enfants et jeunes handicapés des Premières Nations ou ceux ayant des problèmes de santé

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Un plus grand nombre d'années en bonne santé

Soutenir les enfants inuits

- 220 millions de dollars sur cinq ans afin de répondre aux besoins immédiats des enfants inuits.

En soutenant une approche privilégiant les enfants inuits, cette initiative devrait améliorer la prestation directe de services aux enfants inuits, qui font face à des coûts et à des obstacles considérables pour recevoir des services en raison de l'éloignement et de la petite taille des communautés de l'Inuit Nunangat. Il peut en découler de moins bons résultats en matière de santé.

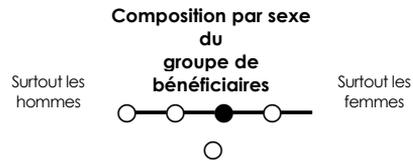
Cet investissement soutiendra aussi la planification par les partenaires inuits et les autres partenaires gouvernementaux, en vue de transférer un plus grand contrôle de la prestation de services et une plus grande coordination aux régions inuites.

On dispose de peu de renseignements sur la santé des enfants inuits au Canada. Le budget de 2018 prévoyait un financement destiné à établir une enquête permanente sur la santé des Inuits, qui améliorera la disponibilité de données sur la santé propres aux Inuits.

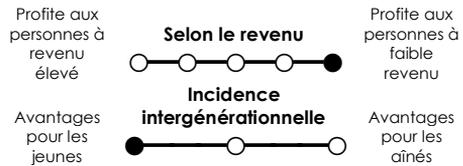
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Peuples autochtones – Enfants et jeunes inuits

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Un plus grand nombre d'années en bonne santé

Préserver, promouvoir et revitaliser les langues autochtones

- 333,7 millions de dollars sur cinq ans et 115,7 millions par année par la suite à l'appui de la mise en œuvre du projet de Loi sur les langues autochtones et afin de préserver, de protéger et de revitaliser ces langues.

Cette mesure sera avantageuse pour les personnes autochtones qui ont perdu leurs langues et leur culture traditionnelles en raison de l'histoire de pratiques coloniales et du legs du système de pensionnats.

Les femmes autochtones joueront un rôle important pour la continuité et la transmission des langues autochtones aux générations futures. Puisque les femmes autochtones ont davantage tendance à participer aux activités linguistiques et culturelles du gouvernement (63 % des demandeurs à l'Initiative des langues autochtones offerte par le ministère du Patrimoine canadien étaient des femmes, selon les données administratives de 2012 à 2016), il est probable que les femmes soient les principaux transmetteurs des langues autochtones aux générations futures.

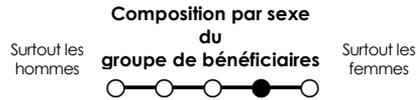
Les membres aînés des communautés autochtones sont aussi plus susceptibles de parler une langue autochtone, et ils joueront un rôle important pour la transmission des langues autochtones aux générations futures.

En général, il est moins probable que les jeunes autochtones soient en mesure de parler une langue autochtone, bien qu'ils soient les locuteurs futurs des langues autochtones; leurs résultats linguistiques sont essentiels au maintien et à la revitalisation de leurs langues.

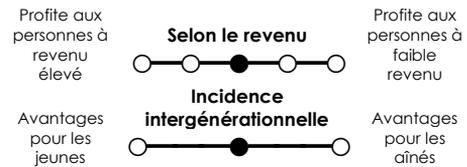
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Peuples autochtones

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Sur la bonne voie pour éliminer les avis d'ébullition d'eau dans les réserves

- 739 millions de dollars sur cinq ans et 184,9 millions par année par la suite pour appuyer les efforts soutenus visant à éliminer et à prévenir les avis d'ébullition d'eau de longue durée.

Depuis novembre 2015, plus de 80 avis à long terme concernant la qualité de l'eau dans les réseaux d'aqueduc publics dans les réserves ont été levés, 36 ont été ajoutés et en mars 2019, 59 demeuraient en vigueur.

En mars 2019, 29 autres avis concernant la qualité de l'eau ont été en vigueur pour 2 à 12 mois.

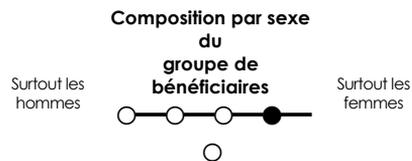
Les investissements proposés contribueront à faire en sorte que toutes les communautés des Premières Nations auront un accès durable à de l'eau propre. Ces investissements peuvent être particulièrement avantageux pour les femmes parce qu'elles sont plus susceptibles d'assumer les tâches ménagères quotidiennes et de prodiguer des soins. Ces responsabilités nécessitent beaucoup plus de temps s'il n'y a pas d'eau potable.

Les exploitants de réseaux d'aqueduc qui travaillent dans les réserves et les entreprises autochtones qui exploitent des industries liées aux infrastructures pourraient bénéficier indirectement de cette mesure, car la demande pour ces services augmentera probablement.

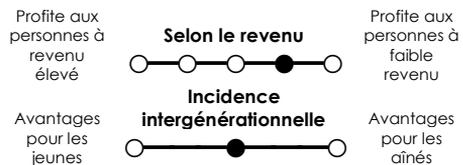
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Personnes des Premières Nations vivant dans les réserves

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Un plus grand nombre d'années en bonne santé



Approche axée sur l'ACS+

Étant donné que les travailleurs dans le secteur des activités hydrauliques et dans les industries liées aux infrastructures sont surtout des hommes, Services aux Autochtones Canada travaille en partenariat avec les Premières nations pour trouver des moyens d'accroître le nombre de femmes travaillant en tant qu'exploitantes de réseaux d'aqueduc dans les réserves.

Des espaces sécuritaires et accessibles pour les personnes autochtones vivant en milieu urbain

- 60 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les investissements en capital dans l'infrastructure des Centres d'amitié, qui offrent la majorité des Programmes urbains pour les peuples autochtones, ainsi que dans les installations d'autres fournisseurs de services aux Autochtones vivant en milieu urbain.

Environ 60 % des personnes autochtones vivent dans des centres urbains.

Dans le cadre des Programmes urbains pour les peuples autochtones (PUPA), le gouvernement fédéral appuie les organisations des services sociaux autochtones qui offrent des programmes et des services culturellement adaptés aux Autochtones qui vivent en milieu urbain, comme de l'aide pour trouver un emploi et avoir accès à des soins pour enfants et d'autres mécanismes de soutien.

La mesure proposée viendrait appuyer les immobilisations pour les fournisseurs de service du PUPA. Elle devrait être avantageuse pour tous les Autochtones qui vivent dans les centres urbains. Des installations sécuritaires et modernes viendront améliorer l'accès aux programmes et aux services du PUPA pour les femmes, les hommes et les personnes de divers genres, ainsi que les membres de ces groupes qui sont handicapés.

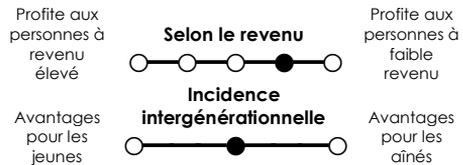
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Peuples autochtones – Premières Nations, Inuits et Métis vivant dans les centres urbains

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Moins de personnes vulnérables vivant dans la pauvreté

Améliorer l'intervention en cas d'urgence dans les réserves

- 211,0 millions de dollars sur cinq ans, et 49,4 millions par année par la suite, pour soutenir la résilience accrue et la gestion des urgences dans les réserves. Cet investissement permettra également d'appuyer la création d'un Bureau du commissaire des incendies autochtone.
- 48,0 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2020-2021, pour renouveler le financement des projets d'infrastructure dans les réserves, lesquels protégeront les communautés contre les dangers liés au climat.

Les communautés des Premières Nations situées dans des réserves sont confrontées à des risques disproportionnés pour la santé et la sécurité découlant des situations d'urgence et des catastrophes naturelles. Cette situation s'explique par l'éloignement, leur taille, leur accès limité à la gestion des situations d'urgence et parfois, le piètre état des infrastructures communautaires. Les personnes qui résident dans ces communautés sont 18 fois plus susceptibles d'être évacuées en raison de catastrophes que les personnes qui vivent à l'extérieur des réserves et aux décès liés aux incendies qui sont 10 fois plus élevés.

L'investissement proposé sera avantageux pour tous les membres des communautés des Premières Nations en renforçant la capacité et la résilience des communautés. Il permettra aussi de financer les projets d'infrastructure, comme les barrages et les ponceaux afin d'aider à réduire le besoin en intervention en cas d'urgence et en rétablissement dans les réserves. Le Bureau du commissaire des incendies autochtone donnera aux communautés les moyens de continuer de suivre la voie de l'autodétermination, en plus d'apporter une contribution positive au bien-être socioéconomique dans les réserves. Cette initiative s'harmonise avec l'engagement de Services aux Autochtones Canada de transférer la prestation de services à des institutions dirigées par des personnes autochtones.

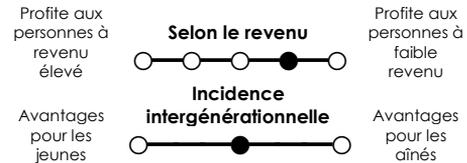
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Personnes des Premières Nations vivant dans les réserves

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Améliorer l'aide à l'autonomie et soins de longue durée

- 35 millions de dollars en 2019-2020 pour s'assurer que le Programme d'aide à la vie autonome continue de répondre aux besoins des aînés et des personnes handicapées.
- 8,5 millions de dollars sur deux ans, pour collaborer avec les communautés des Premières Nations et des communautés inuites en vue d'élaborer une stratégie de soins de longue durée nouvelle et plus globale.

Pendant que la population des aînés autochtones croît, les maladies et les incapacités chroniques demeurent plus courantes chez les personnes autochtones que chez la population non autochtone. Le Programme d'aide à la vie autonome peut aider à faire en sorte que davantage de personnes accèdent aux services locaux et appropriés sur le plan culturel, tels que dans les soins à domicile. Les personnes autochtones atteints d'incapacités ou avec des problèmes de santé chroniques, dont les aînés, profiteront directement de ce programme.

Les femmes bénéficieront légèrement plus de cette mesure que les hommes. 56 % des aînés des Premières Nations et 52 % des aînés inuits sont des femmes. De même, 63 % des clients des soins à domicile étaient des femmes, tandis que la majorité (53 %) des clients des soins en établissement étaient des hommes. Les membres de la famille qui prodiguent des soins, généralement des femmes, bénéficieront également de la prestation de soutiens et de services aux aidants naturels informels, car ils sont responsables de la majorité des soins non payés prodigués à domicile.

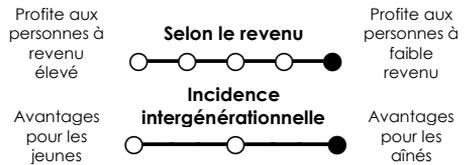
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Premières Nations – Aînés et personnes handicapées

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Un plus grand nombre d'années en bonne santé

Soutenir la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits

- 50 millions de dollars sur 10 ans et 5 millions par année par la suite pour appuyer la Stratégie nationale de prévention du suicide de l'Inuit Tapiriit Kanatami.

Comme l'a décrit l'Inuit Tapiriit Kanatami, les Inuits sont exposés à plusieurs facteurs de risque qui ont contribué aux taux élevés de suicide, tels que les traumatismes hérités de l'histoire, l'isolement, l'abus, la pauvreté et les troubles de santé mentale non diagnostiqués. Dans l'Inuit Nunangat, les taux de suicide sont de 5 à 25 fois celui du Canada dans son ensemble.

Cette mesure aidera à faire en sorte que les Inuits à risque de se suicider ont un meilleur accès aux services et aux soutiens adaptés aux besoins spécifiques des Inuits qui encouragent la continuité culturelle, le développement sain, la force de la famille et la santé mentale. Elle aidera par ailleurs à établir une résilience dans les familles et les communautés inuites et à réduire le nombre de suicides dans l'Inuit Nunangat.

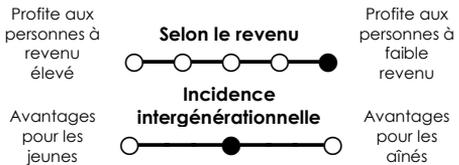
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Inuits

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Meilleure santé mentale



Approche axée sur l'ACS+

La Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits appuie des solutions conçues par les Inuits afin d'aborder les facteurs de risque de suicide sous-jacents. Les régions inuites décideront de l'affectation des fonds et prendront en compte des besoins des diverses communautés.

Appuyer le développement des entreprises autochtones

- 78,9 millions de dollars sur cinq ans et 15,8 millions par année par la suite à l'appui du développement économique et des entrepreneurs autochtones par l'intermédiaire du Programme pour la préparation des collectivités aux possibilités économiques.
- 50 millions de dollars sur cinq ans, afin d'accroître le financement accordé aux sociétés métisses de financement pour soutenir le démarrage et l'expansion de petites et moyennes entreprises métisses.

En 2016, le revenu d'emploi médian des personnes autochtones vivant dans les réserves équivalait à peu près à la moitié de celui de la population non autochtone (17 251 \$ comparativement à 34 013 \$).

L'investissement proposé fera avancer la prospérité économique des peuples autochtones à l'aide d'investissements ciblés en soutenant le développement commercial et économique à l'échelle communautaire à l'aide d'un financement accru pour le Programme pour la préparation des collectivités aux possibilités économiques (PPCPE). L'investissement est conçu pour remédier à la marginalisation économique des peuples autochtones et verser un financement et un soutien institutionnel afin de contribuer à combler les écarts socioéconomiques, et les résultats escomptés comprennent un emploi accru et un meilleur revenu pour les peuples autochtones, notamment les femmes et les jeunes. Les investissements mèneront à de plus grands revenus autonomes dans les communautés, lesquels ont tendance à être réinvestis au sein de celles-ci dans des domaines comme la santé, la formation axée sur les compétences et l'éducation.

Depuis sa création en 2014-2015, le PPCPE a permis de verser près de 215 millions de dollars en financement pour plus de 890 projets.

L'investissement proposé pour appuyer les sociétés métisses de financement appuiera également les entrepreneurs métis en créant plus de possibilités de lancer et d'élargir des entreprises.

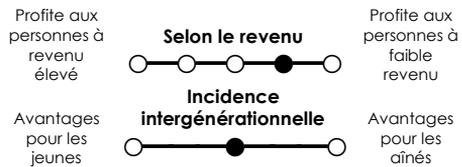
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Peuples autochtones

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Des possibilités accrues pour les femmes de démarrer et de faire croître leur entreprise, et de réussir à l'échelle mondiale

Soutenir les entrepreneurs autochtones à l'aide du Fonds de croissance autochtone

- Jusqu'à 100 millions de dollars pour appuyer le Fonds de croissance autochtone, par l'intermédiaire du Fonds de finance sociale et de la Banque de développement du Canada.
- 17 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2020-2021, afin d'élargir le Programme d'entrepreneuriat autochtone.

D'après l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF), environ 30 % des entrepreneurs autochtones soutenus par le financement des institutions financières autochtones (IFA) en 2017-2018 étaient des femmes. En outre, environ 30 % des entrepreneurs autochtones qui bénéficiaient de l'appui de ces institutions étaient âgés de 35 ans ou moins.

Avec un investissement cumulatif de 245 millions de dollars depuis leur création en 1987, les institutions financières autochtones ont consenti plus de 42 000 prêts à des entreprises autochtones, d'une valeur totale s'élevant à 2,3 milliards de dollars.

Depuis la création de l'ANSAF, en 2005, le soutien fédéral offert dans le cadre du Programme d'entrepreneuriat autochtone totalise 475,7 millions de dollars.

Les investissements proposés permettront d'appuyer davantage les entrepreneurs autochtones et des projets plus ambitieux. Les résultats prévus comprennent une augmentation de l'emploi et une hausse du revenu des personnes autochtones, dont celui des femmes et des jeunes. Un meilleur accès aux capitaux par l'intermédiaire du Programme d'entrepreneuriat autochtone créera, pour les entrepreneurs autochtones, plus de possibilités de démarrer et d'agrandir une entreprise.

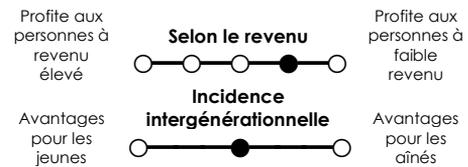
Une ACS+ a été réalisée : À mi-parcours

Population cible : Peuples autochtones

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Des possibilités accrues pour les femmes de démarrer et de faire croître leur entreprise, et de réussir à l'échelle mondiale

Approche axée sur l'ACS+

Par l'intermédiaire du Fonds de croissance autochtone, l'ANSAF offrira aussi un soutien ciblé pour aider les femmes et les jeunes autochtones à se préparer pour les activités d'entrepreneuriat, dont l'accès des ressources de démarrage, à une formation et à des réseaux d'entreprises.

Mobilisation des Autochtones à l'égard de projets de ressources*

- 12,8 millions de dollars en 2019-2020 pour maintenir la capacité du gouvernement de mener d'importantes consultations avec les communautés autochtones concernant les grands projets de ressources naturelles et d'appuyer la participation économique autochtone dans les secteurs des ressources naturelles.

Les grands projets de ressources naturelles peuvent présenter d'importantes possibilités aux communautés autochtones en leur fournissant des emplois, des débouchés et une source de revenus. Bon nombre de communautés autochtones sont conscientes de ces possibilités. Elles investissent dans l'élaboration de leurs propres projets et établissent des partenariats avec les autres en ce qui concerne les projets de grande envergure.

Selon Statistique Canada, les peuples autochtones sont plus susceptibles de travailler dans le secteur des ressources naturelles par rapport aux personnes non autochtones.

En favorisant la participation des communautés autochtones dans les grands projets de ressources, il est également possible de renforcer leur autodétermination, car cela permet de créer de la richesse au sein des communautés autochtones et d'encourager leur développement économique.

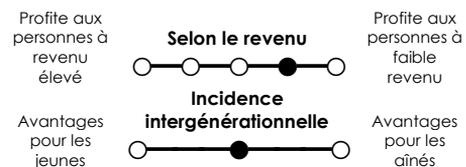
Une ACS+ a été réalisée : Stade ultérieur

Population cible : Peuples autochtones; secteur des ressources naturelles

Avantages directs prévus (par sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Une participation égale et à part entière à l'économie

Approche axée sur l'ACS+

Les consultations sur les projets de développement de ressources naturelles et sur les activités de programmes conçues en vue d'accroître la participation autochtone dans les projets de ressources naturelles visent à être inclusives et non discriminatoires envers le sexe ou les autres facteurs identitaires des participants autochtones.

Élargir le soutien pour les artistes et les événements culturels

- 60,0 millions de dollars sur deux ans, afin d'améliorer le soutien pour le Fonds de la musique du Canada, le Fonds du Canada pour la présentation des arts, le programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, et le Programme des célébrations et des commémorations.

Les programmes faisant l'objet d'un financement sont conçus largement au profit de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

Les professions artistiques ont des niveaux proportionnellement élevés de participation des femmes; celles-ci représentent 51 % des artistes et 48 % de l'effectif dans cette industrie. Toutefois, en moyenne, les femmes artistes gagnent 31 % de moins que les hommes artistes.

D'autre part, dans le cadre de leur mandat, 49 % des présentateurs artistiques professionnels desservent des publics autochtones, de langue officielle en situation minoritaire ou diversifiés sur le plan culturel.

Le Fonds de la musique du Canada et le Fonds du Canada pour la présentation des arts soutiennent des artistes de différentes cultures. Les initiatives de Développement des communautés et du Programme des célébrations et des commémorations soutiennent les festivals et les célébrations qui encouragent la diversité et l'inclusion, y compris les célébrations pour la fête du Canada et la Journée canadienne du multiculturalisme, en plus de festivals pour des groupes culturels particuliers (p. ex. festivals de la fierté, pow-wow).

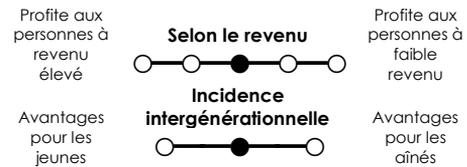
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens; secteur des arts

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Cette mesure inclura des considérations liées au sexe et à la diversité au moment de déterminer le financement des subventions et des contributions dans le cadre des divers programmes, afin de réduire au minimum les obstacles au financement des artistes de communautés particulières (p. ex. les Autochtones, les minorités ethniques). De plus, le financement visera à favoriser le soutien pour les célébrations et les festivals qui célèbrent les communautés culturelles mal desservies comme les groupes de langue française en situation minoritaire en dehors du Québec et la communauté LGBTQ2+.

De plus, pour appuyer davantage les efforts de Patrimoine canadien visant à intégrer l'ACS+ dans la conception des programmes, le budget de 2019 propose aussi de verser 1,0 million de dollars sur deux ans afin d'améliorer la collecte de

données désagrégées et de renforcer les exigences en matière d'établissement de rapports sur les programmes financés.

Promouvoir l'égalité des sexes

- 160 millions de dollars sur cinq ans au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres pour le Programme de promotion de la femme, renforçant ainsi le soutien pour l'égalité des sexes.

Ce financement devrait avoir pour résultat des répercussions positives de longue durée pour les femmes, les filles et les personnes de divers genres au Canada dans le cadre des trois principaux piliers du programme : éliminer la violence fondée sur le sexe, améliorer la sécurité économique et assurer un meilleur accès aux postes de responsabilité et de décision.

Au Canada, les statistiques indiquent que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être victimisées violemment, qu'elles ont des taux moins élevés de participation à la population active et qu'elles sont sous-représentées dans le domaine de la politique et dans les postes de leadership.

Même si ces programmes devraient être avantageux pour les femmes en particulier, les Canadiens bénéficieront de l'égalité accrue entre les sexes que cette initiative favorisera. Les mêmes normes liées au sexe qui limitent les possibilités pour les femmes peuvent avoir des effets négatifs sur les hommes, qui font face à leurs propres défis liés au sexe. Par exemple, les hommes ont tendance à mourir plus jeunes, ils sont plus susceptibles de se suicider, d'être emprisonnés, d'être sans-abri et d'avoir des problèmes de toxicomanie.

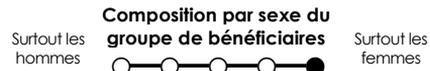
Les normes liées au sexe ont aussi une incidence importante sur la vie des personnes LGBTQ2 qui font souvent face à de la discrimination et à du harcèlement fondés sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle.

Veillez voir le chapitre 5 : Égalité pour un aperçu de la situation de l'égalité entre les sexes au Canada d'aujourd'hui, dont des statistiques importantes.

Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Femmes, filles, personnes de divers genres; tous les Canadiens sous l'effet d'une plus grande égalité entre les sexes

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Une participation égale et à part entière dans l'économie



Encourager la présence de femmes dans les postes de leadership



Lutter contre la violence fondée sur le sexe

Élargir les travaux du Secrétariat LGBTQ2+

- 20 millions de dollars sur deux ans, pour aider à répondre aux besoins particuliers des Canadiens LGBTQ2+ et aux disparités persistantes qui les touchent, en investissant dans le renforcement des capacités et les travaux de niveau communautaire des organismes de service pour les Canadiens LGBTQ2+.
- 1,2 million de dollars en 2020-2021 afin d'appuyer l'établissement continu du Secrétariat LGBTQ2+.

Le Secrétariat LGBTQ2+ dirige des activités de mobilisation continues auprès des intervenants de la communauté LGBTQ2+ afin de s'assurer que les expériences et les points de vue communautaires et intersectionnels diversifiés éclairent les conseils que prodigue le Secrétariat LGBTQ2+. Un large éventail d'activités de mobilisation et de consultations ont été entreprises, et ces groupes ont systématiquement soulevé le sous-financement en tant qu'obstacle majeur à leur capacité de prestation de services pour leurs communautés.

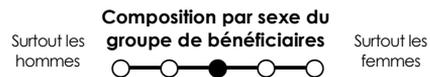
Grâce au renforcement des capacités et au travail communautaire, les groupes qui ont de tout temps été marginalisés et qui sont actuellement mal desservis peuvent être mieux représentés et soutenus par le gouvernement. Cette mesure contribuera à donner une voix aux groupes intersectionnels dans les populations LGBTQ2+, surtout ceux exposés à des obstacles persistants.

D'après une étude récente du Centre de diversité et d'inclusion, les personnes LGBTQ2+ étaient plus susceptibles de vivre la discrimination en milieu de travail (29,1 %) que les personnes qui n'appartiennent pas à la communauté LGBTQ2+ (2,9 %).

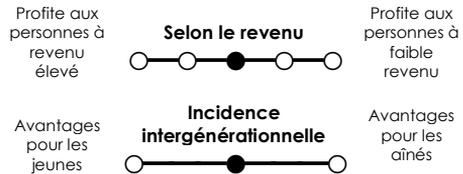
Une ACS+ a été effectuée : Stade ultérieur

Population cible : Personnes et communautés LGBTQ2+

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Adopter une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme

- 45 millions de dollars sur trois ans dans le but d'accroître le financement pour le Programme du multiculturalisme ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre une nouvelle stratégie fédérale de lutte contre le racisme. De plus, 25 millions de dollars sur cinq ans sont fournis pour des projets et un appui financier pour célébrer les communautés dynamiques des Canadiens noirs, échanger des connaissances avec elles et renforcer leurs capacités.

Environ un répondant sur cinq d'une minorité visible à l'Enquête sociale générale de 2014 a indiqué avoir subi de la discrimination ou un traitement inéquitable au cours des cinq années précédant l'enquête, et 63 % croyaient qu'il était fondé sur la race ou la couleur de peau.

Il est estimé que les hommes des groupes des minorités visibles sont 24 % plus susceptibles d'être en chômage que les hommes ne faisant pas partie de ces groupes.

Les femmes appartenant à des minorités visibles sont 48 % plus susceptibles d'être sans emploi que les hommes ne faisant pas partie de minorités visibles et gagnent 55,6 % de leur revenu.

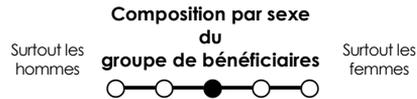
La mise en place d'une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme, ainsi que de projets et d'initiatives connexes axés sur la communauté au sein du Programme du multiculturalisme vise à lutter directement contre la discrimination, tout particulièrement la discrimination contre les communautés des minorités visibles, les minorités religieuses et les communautés autochtones.

Une ACS+ a été réalisée :

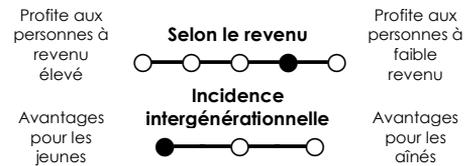
Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Communautés visibles; tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Bien qu'elle soit principalement axée sur les communautés de minorités visibles, les minorités religieuses et les peuples autochtones, en tenant compte du recoupement, la Stratégie porte sur des enjeux qui touchent différents groupes de différentes façons dans l'ensemble du Canada. À ce titre, l'ACS+ sera intégrée dans la sélection du financement de projet des subventions et des contributions.

Accroître le soutien à l'éducation en langue minoritaire au Canada

- Le gouvernement est résolu à accroître son soutien en faveur de l'éducation dans la langue de la minorité, alors qu'il collabore avec les provinces et les territoires pour mettre au point le prochain Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde.

Il y a plus de 1 million de francophones vivant à l'extérieur du Québec et plus de 1,1 million d'anglophones vivant au Québec.

La mesure devrait bénéficier directement aux communautés de langue seconde en situation minoritaire, particulièrement les jeunes de niveau élémentaire ou secondaire, et devrait avoir des répercussions généralement équilibrées entre les sexes. À l'échelle nationale, il existe peu de différences entre le taux de bilinguisme chez les femmes (17,8 %) et chez les hommes (18 %).

Les communautés francophones minoritaires hors Québec ont tendance à se trouver dans des régions rurales et d'être composées d'une population plus âgée. Elles ont aussi tendance à appartenir à une catégorie de revenu du ménage inférieure à celle de la majorité anglophone. Il est donc possible que cette mesure ait des répercussions progressives, mais favorables sur la répartition du revenu, en améliorant la capacité des membres de communautés de langue minoritaire à poursuivre leurs études dans la langue officielle de leur choix, grâce à de meilleurs services et programmes.

De plus, les femmes, y compris celles qui fréquentent le système d'éducation de la langue minoritaire, représentent plus de 74 % des enseignants. À ce titre, il est possible que les femmes bénéficient indirectement davantage des ressources supplémentaires pour l'éducation dans la langue minoritaire, comme de meilleures possibilités de carrière, étant donné qu'elles représentent une majorité de la profession d'enseignantes.

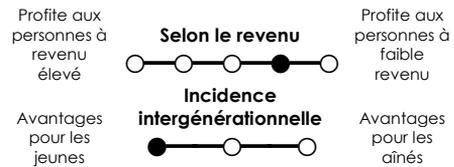
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Communautés de langue officielle en situation minoritaire; jeunes

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Crédit d'impôt pour les organisations journalistiques

- Le budget de 2019 propose un crédit d'impôt remboursable de 25 % sur les coûts de main-d'œuvre admissibles, offert aux organismes d'information canadiens admissibles.

Il est essentiel d'avoir un contenu de nouvelles original et de qualité pour le bon fonctionnement d'une démocratie, ce qui permet aux membres de la société canadienne de faire une évaluation éclairée des enjeux qui pourraient avoir une importante incidence sur leur vie et leur bien-être.

Pour appuyer la production d'un journalisme d'actualités de qualité, le budget de 2019 propose de mettre en œuvre un crédit d'impôt remboursable de 25 % sur les coûts de main-d'œuvre admissibles, pour les organismes d'information canadiens admissibles, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Même si cette mesure devrait profiter indirectement à tous les Canadiens en favorisant la disponibilité de contenu de nouvelles original de qualité, elle appuiera directement les coûts de la main-d'œuvre associés aux travailleurs admissibles dans le secteur du journalisme. Environ 48 % des journalistes au Canada sont des femmes, et en général, dans le secteur de l'information, de la culture et des loisirs, les femmes représentent environ 45 % des employés. Environ 2,2 % des employés de ce secteur sont des Autochtones, comparativement à 3 % dans l'ensemble des industries.

Cette mesure pourrait également être avantageuse aux actionnaires d'organismes d'information canadiens admissibles. Les hommes reçoivent une partie plus importante des paiements de dividende (60 %).

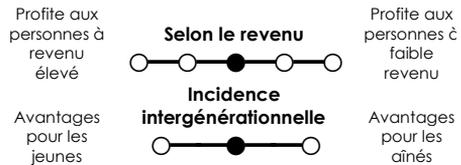
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration de la proposition

Population cible : Tous les Canadiens, secteur du journalisme

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Crédit d'impôt pour les abonnements aux médias d'information numériques

- Le budget de 2019 propose un nouveau crédit d'impôt temporaire pour les abonnements aux médias d'information numérique produite par des organisations de journalisme canadiennes accréditées. Cette mesure prévoit un crédit d'impôt non remboursable de 15 % pour les personnes qui achètent des abonnements aux médias d'information numérique admissibles.

Il est essentiel d'avoir un contenu de nouvelles original et de qualité pour le bon fonctionnement d'une démocratie, ce qui permettra aux membres de la société canadienne de faire une évaluation éclairée des enjeux qui pourraient avoir une importante incidence sur leur vie et leur bien-être.

Pour appuyer l'accessibilité au journalisme de nouvelles de qualité, cette mesure prévoit un crédit d'impôt non remboursable de 15 % pour les personnes qui achètent des abonnements aux médias d'information numérique admissibles.

Les abonnés aux services d'information numériques devraient être les principaux bénéficiaires de cette mesure. Bien qu'il existe des données insuffisantes sur les caractéristiques de ce groupe bénéficiaire, il est prévu que les contribuables de ménages à revenu moyen et élevé en soient les principaux bénéficiaires.

La mesure devrait, indirectement, être avantageuse à une grande variété de personnes et de groupes qui dépendent de l'industrie canadienne des nouvelles en tant que source principale de nouvelles et d'information, y compris, plus particulièrement, les communautés rurales et éloignées. Les organismes canadiens de journalisme devraient également bénéficier considérablement de cette mesure.

Le groupe composé de journalistes au Canada est largement équilibré entre les sexes. Environ 48 % des journalistes au Canada sont des femmes, et en général, dans le secteur de l'information, de la culture et des loisirs, les femmes représentent environ 45 % des employés. Environ 2,2 % des employés de ce secteur sont des Autochtones, comparativement à 3 % dans l'ensemble des industries.

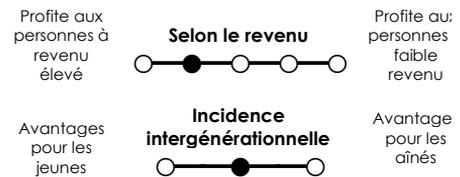
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Accès à des incitatifs fiscaux de bienfaisance aux organisations journalistiques à but non lucratif

- Le budget de 2019 propose de créer une nouvelle catégorie de donataires reconnus pour les organisations journalistiques qui produisent et diffusent du contenu de nouvelles original à des fins non lucratives.

Il est essentiel d'avoir un contenu de nouvelles original et de qualité pour le bon fonctionnement d'une démocratie, ce qui permettra aux membres de la société canadienne de faire une évaluation éclairée des enjeux qui pourraient avoir une importante incidence sur leur vie et leur bien-être.

Afin de soutenir la production de journalisme d'information de qualité, le budget de 2019 propose de créer une nouvelle catégorie de donataires reconnus pour les organisations journalistiques qui produisent du contenu de nouvelles original d'importance publique au Canada à des fins non lucratives.

La mesure est nécessaire pour soutenir les organisations journalistiques canadien en leur permettant de recevoir des dons et de remettre des reçus pour dons officiels et d'avoir accès au soutien philanthropique (c.-à-d., financement d'organismes de bienfaisance enregistrés).

Cette mesure est conçue pour bénéficier à l'industrie du journalisme dans son ensemble. Le groupe composé de journalistes au Canada est largement équilibré entre les sexes. Environ 48 % des journalistes au Canada sont des femmes, et en général, dans le secteur de l'information, de la culture et des loisirs, les femmes représentent environ 45 % des employés. Environ 2,2 % des employés de ce secteur sont des Autochtones, comparativement à 3 % dans l'ensemble des industries.

La proposition devrait, indirectement, être avantageuse à une grande variété de personnes et de groupes qui dépendent de l'industrie canadienne des nouvelles en tant que source principale de nouvelles et d'information, y compris, plus particulièrement, les communautés rurales et éloignées.

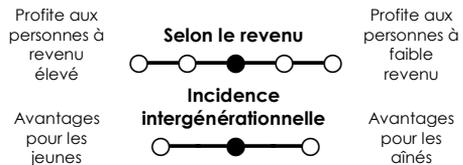
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Secteur du journalisme

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Appuyer les dons de biens culturels

- Le budget de 2019 propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en réponse à une récente décision de la Cour fédérale afin de garantir la permanence des incitatifs fiscaux pour certains dons de biens culturels à des institutions et à des autorités publiques canadiennes désignées.

De nombreuses institutions culturelles canadiennes n'ont pas suffisamment de ressources pour acheter des biens culturels destinés à leur collection. Le budget de 2019 propose une modification afin d'assurer des incitatifs fiscaux qui servent à encourager la croissance de telles collections par des œuvres données.

À l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer convenablement l'étendue de l'incidence des incitatifs fiscaux améliorés pour les biens culturels sur les hommes et les femmes; toutefois, ce sont probablement les donateurs à revenus élevés ou riches qui en bénéficieront de façon disproportionnée.

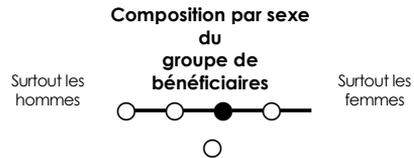
Les institutions culturelles canadiennes et ceux qui les visitent bénéficieraient directement de la proposition. L'effectif des musées et galeries du Canada tend à être dominé par les femmes : les femmes détiennent 70 % des postes de directeurs dans les 80 musées et galeries d'art du Canada qui reçoivent un financement de base du Conseil des arts du Canada; et les femmes représentent 66 % des travailleurs dans les galeries d'art sans but lucratif partout au Canada et 67,9 % des travailleurs de musées nationaux.

En ce qui concerne les visiteurs aux musées, la fréquentation est largement paritaire, et un nombre légèrement supérieur de femmes (50 %) visitent les musées locaux, comparativement aux hommes (46 %). La fréquentation des musées est biaisée par des groupes à revenu plus élevés et plus scolarisés.

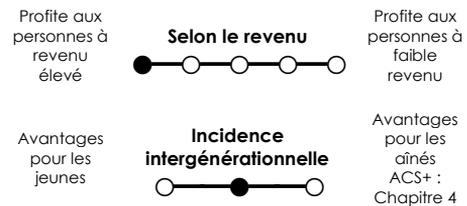
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens; secteur des musées

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Assurer la sécurité et la santé du système sportif

- 30 millions de dollars sur cinq ans, et 6 millions par année par la suite, à Patrimoine canadien pour soutenir les organisations sportives dans le cadre de leurs efforts visant à promouvoir un milieu des sports équitable, sécuritaire, sain et compétitif en abordant des enjeux comme les commotions cérébrales et le dopage.

Cet investissement devrait contribuer à limiter les obstacles à la participation aux sports pour tous les Canadiens en s'assurant que le système sportif canadien est sensible aux enjeux récents de nature sociale et liés à la santé et qu'il favorise l'esprit sportif.

Même si la recherche montre que 79 % des garçons et 70 % des filles prennent part à un sport, les adolescentes ont tendance à abandonner les activités sportives et physiques à un taux nettement supérieur aux garçons.

Des données d'enquête indiquent que 37 % des enfants et des jeunes handicapés ne prennent jamais part à des activités physiques organisées, comparativement à 10 % des enfants et des jeunes non handicapés.

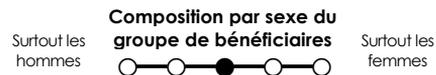
Le tiers seulement des jeunes de 5 à 17 ans atteignent le niveau quotidien d'activité physique recommandé par les Directives canadiennes en matière de mouvement sur 24 heures à l'intention des enfants et des jeunes. Les jeunes abandonnent les activités sportives et physiques à mesure qu'ils vieillissent.

Les participants aux sports sont plus susceptibles d'appartenir à des catégories de revenu du ménage supérieures qu'inférieures. Par exemple, moins d'une personne sur dix dont le revenu du ménage est inférieur à 20 000 \$ par année et 15 % des Canadiens dont le revenu du ménage se situe entre 20 000 \$ et 29 999 \$ participent à une activité sportive, comparativement à 33 % des Canadiens ayant un revenu du ménage supérieur à 80 000 \$.

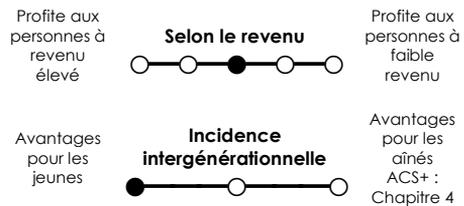
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Soutenir les vétérans à mesure qu'ils font la transition vers la vie après le service

- 135,1 millions de dollars sur six ans, à compter de 2018-2019, et 24,4 millions de dollars par la suite à Anciens Combattants Canada et au ministère de la Défense nationale afin de permettre la création d'un processus de transition plus simple et homogène pour les anciens combattants et les membres des Forces armées canadiennes.

Dans leur transition vers la vie après le service, 52 % des anciens combattants de la Force régulière ont signalé s'y être facilement ajustés, tandis que 32 % ont signalé avoir eu de la difficulté.

Les officiers avaient un taux inférieur de difficulté d'ajustement (17 %, comparativement à 29 % des militaires du rang supérieur et à 39 % des militaires du rang (subalternes)). Les vétérans qui ont récemment quitté les Forces armées canadiennes (de 2012 à 2015) avaient un taux plus élevé de difficulté d'ajustement (42 %), comparativement à ceux qui ont quitté de 1998 à 2012 (29 %).

Les besoins peuvent varier en fonction des personnes qui demandent des services pour faciliter leur transition. L'Examen de la prestation des services de 2016 d'Anciens Combattants Canada a permis de déterminer qu'il y a des personnes en mesure de s'orienter avec les outils d'accès à l'information et en ligne avec peu ou aucune aide; des personnes qui ont parfois besoin d'aide pour s'orienter au sein de la vaste gamme de prestations et de programmes; et qu'il y a des anciens combattants qui ont besoin d'un soutien continu considérable au cours de leur transition.

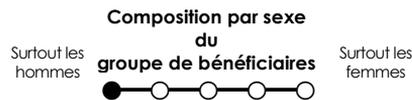
Cette mesure traite des enjeux auxquels sont confrontés ces groupes pour réussir à faire la transition des Forces armées canadiennes à la vie après le service.

La population des membres et des anciens combattants des Forces armées canadiennes qui bénéficieront de cette mesure est surtout constituée d'hommes, étant donné que 86 % des vétérans canadiens sont des hommes. Cependant, les époux, les partenaires et les familles bénéficieront également indirectement de l'amélioration des services de transition. Particulièrement, les aidants naturels, qui sont surtout des femmes, seront confrontés à moins d'obstacles pour soutenir le membre de leur famille qui est un ancien combattant dans l'accès aux prestations et aux services.

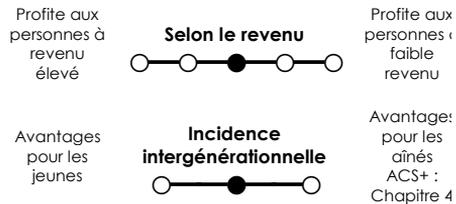
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Militaires actifs des Forces armées canadiennes, vétérans et leurs familles.

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



ACS+ : Chapitre 4



Approche axée sur l'ACS+

Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale surveilleront les répercussions de cette mesure afin de garantir l'égalité d'accès et des résultats du processus de transition.

Soutenir la recherche sur la santé des militaires et des vétérans

- 20,1 millions de dollars sur cinq ans afin de créer un centre d'excellence en douleur chronique et 25 millions sur dix ans à l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans afin de s'assurer que les militaires, les vétérans et leur famille sont soutenus par une recherche qui met l'accent sur leurs besoins particuliers.

Les membres des Forces armées canadiennes et les vétérans des Forces armées canadiennes sont ceux qui bénéficieront principalement de cette mesure, étant donné que la plupart des militaires sont des hommes.

Les familles des membres pourraient également bénéficier indirectement de cette initiative. Ces mesures peuvent aider à minimiser les obstacles auxquels sont confrontés les aidants naturels, qui sont surtout des femmes, pendant qu'ils soutiennent le membre de leur famille qui est un vétéran combattant. Les chercheurs sur la santé des militaires et des anciens combattants pourraient également bénéficier indirectement de cette mesure. Bien que la représentation des femmes et des hommes varie en fonction des disciplines, le réseau de chercheurs de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans, par exemple, est paritaire, ce qui suggère que les avantages du travail de recherche additionnel dans ce domaine augmenteraient de manière égale pour les chercheurs et les chercheuses.

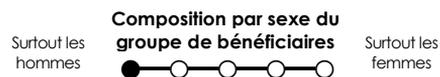
Les vétérans signalent des conditions chroniques, y compris l'arthrite (29 %), la dépression (21 %), l'anxiété (15 %) et un trouble de stress post-traumatique (TSPT) (14 %). Ces conditions sont plus présentes chez eux que chez les Canadiens de sexe et d'âge comparables.

La prévalence de douleur chronique est presque le double de celle de la population générale canadienne. La douleur chronique est plus présente chez les anciennes combattantes (49 %) que chez leurs homologues masculins (40 %).

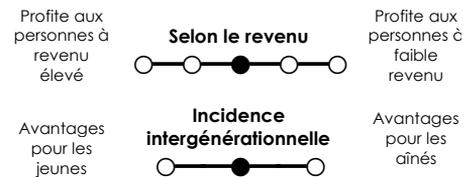
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Militaires actifs des Forces armées canadiennes, vétérans et leurs familles

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

L'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans explore les possibilités de recherche émergentes concernant les sexes et d'autres diversités chez les militaires et les vétérans.

Soutenir les familles des vétérans

- 150 millions de dollars sur cinq ans pour un nouveau Fonds pour les survivants des vétérans.

Parmi les vétérans canadiens, 86 % sont des hommes. Des données ventilées fondées sur les caractéristiques identitaires des survivants des vétérans ne sont pas disponibles.

L'Enquête sur la vie après le service militaire (2016) indiquait que les vétérans déclarent un taux plus élevé de mariage ou d'union de fait (73 % contre 77 %) comparativement aux Canadiens d'âge et de sexe semblables.

La structure familiale des vétérans varie selon le groupe d'âges. Par exemple, la composition familiale la plus courante des vétérans de 55 ans ou plus est la cohabitation du vétéran avec son partenaire (74 %). Pour les vétérans de 35 à 54 ans, la composition familiale la plus courante comprend la présence d'enfants (43 %). Pour les vétérans de moins de 35 ans, la composition familiale la plus courante comprend la présence d'enfants (35 %) ou la cohabitation avec la famille élargie (25 %).

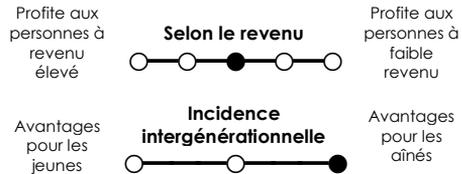
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Survivants de vétérans qui se sont mariés ou sont entrés dans une union de fait après 60 ans

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Commémorer les vétérans du Canada : Autoroute des héros

- 2,9 millions de dollars à Anciens Combattants Canada pour appuyer le projet d'Autoroute des héros, qui verra planter 2 millions d'arbres entre Trenton et Toronto, en commémoration des Canadiens qui ont porté l'uniforme depuis la Confédération.

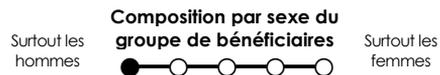
Tous les Canadiens bénéficieront de cette initiative commémorative de plantation d'arbres, qui servira de rappel de ceux qui ont porté l'uniforme. Les membres des Forces armées canadiennes et les vétérans, qui sont principalement des hommes, bénéficieront en particulier de ce projet.

De plus, les personnes employées pour planter des arbres et préparer le sol en bénéficieront indirectement. Étant donné que 82,5 % des travailleurs de la classification professionnelle « Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles » sont des hommes, il est probable que la majorité des personnes embauchées soient des hommes. Il est aussi probable que les personnes embauchées dans le cadre de cette initiative soient principalement celles qui sont disponibles à travailler en Ontario là où le projet est situé.

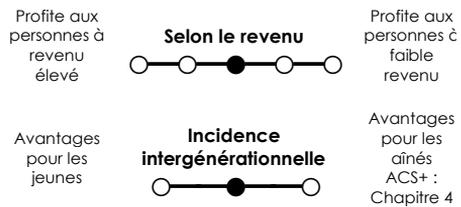
Une ACS+ a été effectuée : Stade ultérieur

Population cible : Tous les Canadiens; vétérans

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Commémorer les vétérans du Canada : Soutenir le Centre Juno Beach

- 2,5 millions de dollars pour appuyer les activités du Centre Juno Beach

Le Centre Juno Beach est un musée de la Seconde Guerre mondiale en Normandie, en France, qui rend hommage aux 45 000 Canadiens qui ont perdu la vie pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les bénéficiaires directs de cette mesure sont tous les visiteurs du Centre de même que les vétérans et les membres de leur famille dont on rend hommage au Centre.

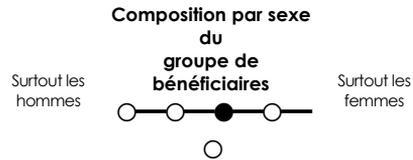
Le Centre s'efforcera de promouvoir la diversité et l'inclusion dans ses programmes. Par exemple, à compter de mars 2019, l'exposition « Grandes femmes dans la guerre : 1939 – 1945 », créée en partenariat avec le Musée canadien de la guerre, sera présentée au Centre.

Beaucoup de jeunes sont embauchés par le Centre, et ils bénéficieront indirectement de cette initiative. Des jeunes Canadiens sont embauchés pour offrir des services d'interprétation et des outils sont mis au point pour faire participer les éducateurs et les jeunes à la commémoration.

Une ACS a été effectuée : Au début de la phase d'élaboration

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Rendre hommage aux vétérans métis

- 30 millions de dollars pour reconnaître la contribution des vétérans métis aux efforts déployés par le Canada lors de la Seconde Guerre mondiale, et pour commémorer les sacrifices et les réalisations de tous les vétérans métis.

Les vétérans métis survivants de la Seconde Guerre mondiale ou leur succession bénéficieront directement de l'initiative.

Tous les vétérans métis bénéficieront directement d'activités commémoratives.

Tous les Canadiens bénéficieront aussi de cette initiative, qui approfondira la connaissance et la compréhension, par notre pays, de la contribution et des sacrifices de tous les vétérans métis. Les jeunes Canadiens en tireront des avantages particuliers, puisque les initiatives commémoratives du Canada visent de plus en plus à intéresser les jeunes Canadiens à la commémoration de l'histoire et du legs militaires.

Les peuples autochtones du Canada – Métis, Premières Nations et Inuits – ont une fière tradition de service militaire. Même si les nombres exacts sont difficiles à déterminer, le taux de participation des Autochtones au service militaire canadien a été considérable. On estime que jusqu'à 12 000 Autochtones du Canada ont servi pendant les deux guerres mondiales. Au moins 500 d'eux y auraient perdu la vie.

Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration de la proposition

Population cible : Militaires actifs des Forces armées canadiennes, vétérans et leurs familles.

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Introduction d'une stratégie nationale sur la démence

- 50 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la démence.

La démence a une incidence considérable et croissante sur les Canadiennes et les Canadiens. Au fur et à mesure que la démence progresse, elle devient très débilitante pour les personnes touchées, ce qui mène à des répercussions importantes sur la santé et à une dépendance considérable.

En fournissant du financement afin de soutenir la Stratégie nationale sur la démence et en travaillant avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants, cette proposition vise à optimiser la qualité de vie de tous les Canadiens atteints de démence, afin de les aider eux et leur famille, ainsi qu'à sensibiliser la population et à aider à prévenir le début de la démence.

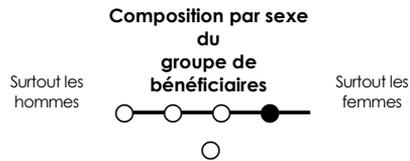
Les femmes bénéficieront plus de cette mesure que les hommes. En 2015-2016, plus de 419 000 Canadiens (6,9 %) âgés de 65 ans et plus vivaient avec un diagnostic de démence, dont deux tiers étaient des femmes. Une recherche émergente sur les gènes et les hormones sexuelles indique que des facteurs de risque non modifiables touchent de manière disproportionnelle les femmes. De plus, la majorité des aidants de personnes atteintes de démence sont des femmes (80 %).

De plus, les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui s'identifient à la communauté LGBTQ2+ bénéficieront également de cette mesure, car ils présentent un plus grand risque de développement de la démence.

Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Aînés, personnes atteintes de démence, leurs aidants naturels et les membres de la famille

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Un plus grand nombre d'années en bonne santé

Approche axée sur l'ACS+

L'initiative proposée permettra d'élaborer des programmes, des renseignements, des ressources et des outils qui tiennent compte des différences culturelles et qui sont conçus en fonction de groupes de population spécifiques, comme les femmes, les Autochtones, la communauté LGBTQ2+, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les groupes de minorités visibles.

L'accent sera mis particulièrement sur le soutien de l'accès aux services et aux renseignements sur la démence destinés aux communautés rurales, éloignées et nordiques.

Créer une base de données pancanadienne sur les dons et la transplantation d'organes

- 36,5 millions de dollars sur cinq ans, et 5 millions par année par la suite, en vue d'appuyer un système pancanadien de données et de mesure du rendement pour le don et la transplantation d'organes

Chaque année, environ 250 personnes meurent sur la liste d'attente de transplantation d'organes. Environ 3 000 organes ont été remis en don en 2017, mais 4 500 personnes sont restées sur des listes d'attente.

Le système pancanadien de données et de rendement pour le don d'organes et la transplantation bénéficiera à tous les Canadiens en améliorant les pratiques de transplantation et les résultats chez les patients.

Bien que le groupe qui bénéficie de dons d'organes soit généralement équilibré entre les sexes, les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'avoir besoin de transplantations, et les hommes sont également plus susceptibles que les femmes de recevoir une transplantation d'organe (62 %).

Qui plus est, cette initiative peut améliorer les résultats chez les patients autochtones. Les données montrent que les patients autochtones atteints de problèmes aux reins sont moins susceptibles de recevoir des transplantations de reins que les patients non autochtones.

Bien que les Canadiens donnent des organes à des taux comparables en général, davantage de donneurs décédés étaient des hommes (62 %) et davantage de donneurs vivants étaient des femmes (63 %).

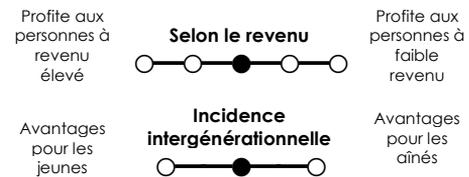
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens, les collectivités rurales et éloignées, et les minorités ethniques

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Un plus grand nombre d'années en bonne santé

Élargir les allègements fiscaux liés à la santé

- Le budget de 2019 propose d'élargir les allègements fiscaux liés à la santé sous le régime de la TPS/TVH afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens.

L'allègement de la TPS/TVH pour les ovules et embryons in vitro humains sera avantageux pour les couples aux prises avec l'infertilité, les couples de même sexe et les personnes seules qui ont besoin d'ovules et d'embryons in vitro humains remis en don pour la procréation assistée.

D'après une enquête de 2009-2010 menée par Statistique Canada, 15 % des couples qui ont fait une tentative de conception ont déclaré avoir demandé une aide médicale à la conception. De ces couples, 19 % ont déclaré avoir employé des techniques de procréation assistée.

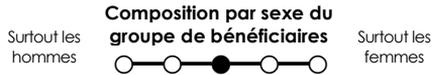
De plus, cette mesure fournira un allègement de la TPS/TVH pour les appareils médicaux pour les pieds et les services de santé multidisciplinaires sera surtout avantageux pour les personnes handicapées et les personnes ayant des problèmes de santé.

Une ACS+ a été réalisée :

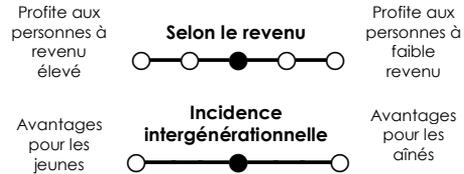
Au début de la phase d'élaboration de la proposition

Population cible : Personnes handicapées, personnes ayant des problèmes de santé ainsi que couples aux prises avec l'infertilité, les couples de même sexe et personnes seules qui souhaitent fonder une famille.

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Renforcer la réponse fédérale à la crise des opioïdes au Canada

- 30,5 millions de dollars sur 5 ans, et 1 million par année par la suite, pour cibler les principaux écarts en matière d'intervention liée à la crise des opioïdes.

Cet investissement aura des incidences directes favorables sur un grand nombre de secteurs de la population qui sont particulièrement touchés par la crise des opioïdes, comme les hommes, les femmes, les Autochtones, les sous-populations LGBTQ2+, les populations carcérales, et les personnes ayant des troubles de santé mentale.

La plupart des décès qui semblaient liés aux opioïdes se sont produits chez les hommes (76 %) et chez les personnes âgées de 30 à 39 ans (27 %).

Les femmes sont aussi touchées par la crise, puisqu'elles sont plus susceptibles que les hommes d'avoir une condition de douleur chronique qui est traitée au moyen d'opioïdes. Les effets de la consommation d'opioïdes à long terme posent aussi des risques pour la santé des femmes (p. ex. l'infertilité, les risques néonataux, les risques cardiaques).

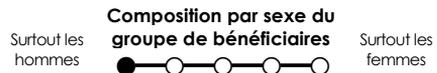
De plus, les taux de décès par surdose pour les peuples des Premières Nations en Alberta et en Colombie-Britannique sont de trois et cinq fois plus élevés respectivement que pour les peuples qui ne sont pas des Premières Nations.

Les décès par surdose dans les établissements correctionnels fédéraux représentaient 30 % des décès pour cause non naturelle en 2015-2016, le fentanyl ayant été désigné comme substance autonome ou contributive dans 69 % des surdoses. Il faut noter que les hommes représentent également 83 % des admissions adultes aux services correctionnels.

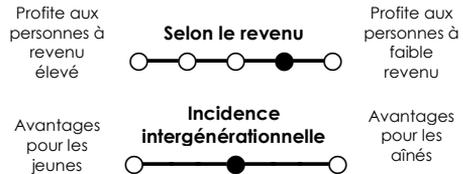
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration

Population cible : Personnes touchées par la crise des opioïdes

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Un plus grand nombre d'années en bonne santé



Approche axée sur l'ACS+

De plus, le fait de traiter les principaux écarts dans la réduction des préjudices et les services de traitement (p. ex. élargir l'approvisionnement en trousse de naloxone et un approvisionnement sécuritaire d'opioïdes sur ordonnance) partout au pays permettra de réduire les obstacles à l'accès aux soins pour les personnes vivant dans les collectivités moins bien desservies.

Appuyer un service pancanadien de prévention du suicide

- 25 millions de dollars sur cinq ans et 5 millions par année par la suite, afin de collaborer avec des partenaires dédiés et expérimentés du domaine pour appuyer un service pancanadien de prévention du suicide entièrement opérationnel.

En 2016, près de 4 000 personnes se sont suicidées. En moyenne, 10 personnes se suicident chaque jour au Canada.

Un service pancanadien de prévention du suicide aidera à faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à un soutien en matière de prévention du suicide au Canada.

Cette mesure devrait principalement bénéficier aux hommes et aux garçons, aux peuples autochtones et à la communauté LGBTQ2. Environ 75 % des personnes qui se suicident chaque année sont des hommes, même si les femmes sont hospitalisées pour cause de dommages auto-infligés une fois et demi plus souvent que les hommes.

Environ 75 % des personnes qui se suicident chaque année sont des hommes, alors que le suicide est la deuxième cause de mort principale chez les jeunes (de 15 à 24 ans) et les jeunes adultes (25 à 34 ans).

Les jeunes de Premières Nations se suicident environ cinq à six fois plus souvent que les jeunes non autochtones. Les taux de suicide chez les jeunes inuits sont parmi les plus élevés du monde. Des pensées et des comportements suicidaires sont plus fréquents chez les personnes de la communauté LGBTQ2+, et ce, de manière disproportionnée, étant les plus fréquents chez les personnes transgenres; une étude indique que plus de 10 % des personnes transgenres ont tenté de se suicider au cours de l'année précédente.

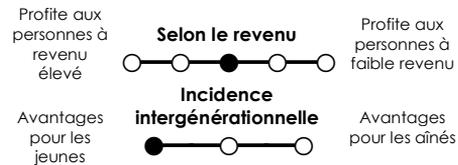
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration

Population cible : Tous les Canadiens, les personnes ayant des troubles de santé mentale

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Une meilleure santé mentale

Soutenir le logement communautaire pour les personnes présentant des besoins sociaux et de santé complexes à l'Île-du-Prince-Édouard

- 50,8 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer un projet de logements de sécurité publique à l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.)

Cette mesure profitera aux personnes à l'Î.-P.-É. ayant des besoins sociaux et de santé complexes, notamment celles ayant un trouble de santé mentale, celles qui ont besoin d'un traitement spécialisé ou celles aux prises avec des problèmes chroniques de toxicomanie et de dépendance ou qui connaissent l'instabilité de logement.

À l'Î.-P.-É. en 2017, 7,2 % des personnes âgées de 12 ans et plus percevaient leur santé mentale comme étant passable ou faible (Statistique Canada).

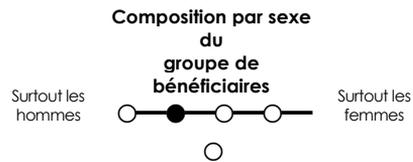
En 2014-2015, 2 606 personnes ont accédé à des services publics de traitement de la toxicomanie à l'Î.-P.-É., la majorité étant des hommes âgés de 25 à 34 ans (Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances).

L'alcool était la substance la plus souvent signalée comme motif de la demande de traitement, à 44,3 % des cas de traitement, suivis des opioïdes (31 %) et du cannabis (15 %).

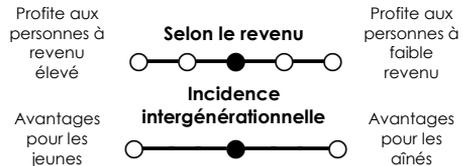
Une ACS+ a été effectuée : Stade ultérieur et sur le programme actuel

Population cible : Les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard ayant des besoins sociaux et de santé complexes.

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Réduire la pauvreté et soutenir la santé et le bien-être

Appuyer une approche sûre et non discriminatoire pour le don de plasma

- 2,4 millions de dollars sur trois ans à Santé Canada pour la recherche sur les dons de plasma par des hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes.

Le plasma est un liquide riche en anticorps qui se trouve dans le sang humain. Les Canadiens ayant divers problèmes de santé dépendent des produits dérivés du plasma pour traiter notamment des maladies hématologiques, neurologiques, rhumatologiques et dermatologiques.

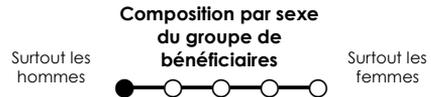
Au Canada, les pratiques de dépistage des donneurs de sang et de plasma sont perçues comme étant discriminatoires, puisqu'elles peuvent perpétuer des mythes et des stéréotypes préjudiciables concernant la santé des hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes. Les données probantes produites par l'investissement proposé par le budget de 2019 dans la recherche sur les dons de plasma par des hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes pourraient contribuer à guider d'éventuels changements à la politique sur les dons de plasma.

Aucune donnée n'est disponible quant au nombre exact de Canadiens ayant des problèmes de santé qui utilisent du plasma sanguin, étant donné la grande variété de produits à base de plasma et de conditions médicales qui peuvent être traitées avec du plasma, ou quant au nombre de Canadiens qui font des dons de plasma.

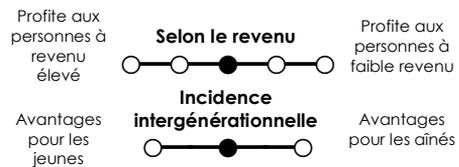
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Personnes qui s'identifient à la communauté LGBTQ2+

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Le financement proposé dans le budget de 2019 comprendrait un soutien à la consultation des groupes les plus touchés par des changements aux politiques sur les donneurs de sang et de plasma au Canada. Ces groupes comprennent la communauté LGBTQ2+, les patients canadiens qui dépendent du plasma et les fabricants de produits à base de plasma.

Appuyer l'emploi pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou des troubles du spectre de l'autisme

- 12 millions de dollars sur trois ans à l'Association canadienne pour l'intégration communautaire afin de soutenir les possibilités d'emploi pour les personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre de l'autisme.

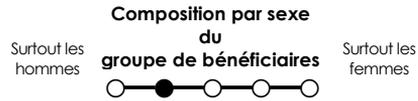
Au Canada, de plus en plus d'adultes en âge de travailler sont atteints d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA), faisant face à des obstacles durables à leur pleine participation au marché du travail. Pour ces personnes, il peut s'ensuivre l'exclusion sociale et la pauvreté. Pour les employeurs et la société canadienne, ces personnes représentent une source inexploitée de travailleurs valides.

Le programme Prêts, désireux et capables bénéficiera aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle ou d'un TSA. La présence de troubles de développement est plus grande chez les hommes que chez les femmes. Des 315 470 personnes de 15 ans ou plus qui ont un trouble de développement, identifiées dans l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, 192 160 (61 %) étaient des hommes et 123 310 (39 %) des femmes.

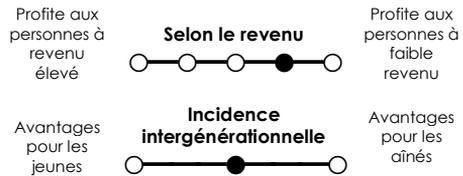
Une ACS+ a été effectuée : Stade ultérieur

Population cible : Personnes atteintes d'une déficience intellectuelle

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Une participation égale et à part entière dans l'économie

Milieux de travail plus accessibles au gouvernement fédéral

- 13,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, et 2,9 millions de dollars par année par la suite, pour faciliter la détermination, l'élimination et la prévention des obstacles technologiques dans les lieux de travail du gouvernement fédéral.

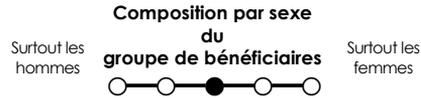
Environ 10 000 employés de la fonction publique fédérale s'identifient comme ayant une déficience, et le gouvernement fédéral s'est engagé à embaucher au moins 5 000 personnes handicapées sur les cinq prochaines années.

Les lieux de travail accessibles munis d'outils adéquats permettront aux employés handicapés de participer pleinement dans un environnement de travail de plus en plus numérique.

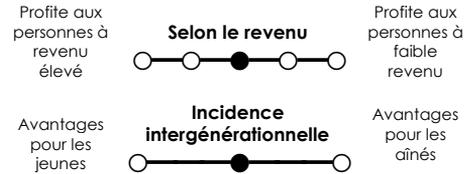
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Employés handicapés du gouvernement fédéral

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Une participation égale et à part entière dans l'économie

Inclusion des Canadiens ayant une déficience visuelle ou autre déficience de lecture des imprimés

- 25,8 millions de dollars au Centre d'accès équitable aux bibliothèques et aux éditeurs indépendants canadiens afin de soutenir la production de documents accessibles pour les personnes incapables de lire les imprimés.

Environ 2,4 millions de Canadiens âgés de plus de 15 ans ont un trouble d'apprentissage, une déficience physique ou visuelle qui les empêche de lire des imprimés traditionnels. Seule une petite portion des livres publiés sont offerts en formats accessibles.

La mesure réduirait les obstacles qui empêchent l'alphabétisation, l'éducation et l'inclusion sociale et économique.

L'incidence de la déficience de lire les imprimés augmente avec l'âge. Par conséquent, un accès accru au matériel de lecture devrait bénéficier davantage aux aînés actuels et futurs.

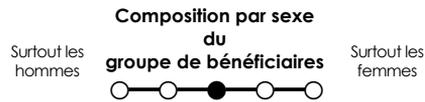
Bien que moins de jeunes soient incapables de lire les imprimés, ceux qui en sont capables devraient bénéficier considérablement de cette initiative, puisque celle-ci les aidera à acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour participer à l'économie et à la société.

Bien qu'aucune répercussion négative ne soit prévue pour certains groupes, les personnes résidant dans des communautés rurales ou éloignées pourraient ne pas en bénéficier autant, puisqu'elles pourraient ne pas avoir accès facilement au contenu publié.

Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Personnes handicapées

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Chances égales et cheminements diversifiés en matière d'éducation et de perfectionnement des compétences



Approche axée sur l'ACS+

Le gouvernement travaillera avec les éditeurs et le secteur à but non lucratif afin d'assurer une distribution plus équitable du matériel de lecture accessible au Canada.

Inclusion des Canadiens ayant une déficience visuelle ou autre déficience de lecture des imprimés - autre

- 1,0 million de dollars pour l'Institut national canadien pour les aveugles afin d'améliorer l'emploi des personnes ayant une déficience visuelle en les mettant en contact avec des employeurs.
- 0,5 million de dollars afin de promouvoir l'innovation en matière de terminaux de paiement électronique accessibles pour que les personnes handicapées puissent effectuer des transactions de manière indépendante.

Un Canadien sur cinq âgé de plus de 15 ans ou 6,2 millions de personnes ont une ou plusieurs déficiences. Les personnes handicapées ont moins de possibilités d'emploi que les Canadiens non handicapés; Seulement 59 % des Canadiens handicapés ont un emploi, comparativement à 80 % des Canadiens non handicapés.

Le financement versé à l'Institut national canadien pour les aveugles fera en sorte que plus de Canadiennes et de Canadiens ayant une déficience visuelle aient des possibilités d'emploi.

Le nombre accru de possibilités d'emplois que fournirait la proposition serait légèrement plus avantageux pour les femmes handicapées que pour les hommes, puisqu'il y a plus de femmes handicapées que d'hommes handicapés.

Plus de femmes que d'hommes signalent avoir une déficience (24 % et 20 % respectivement), et 57 % des femmes handicapées sont employées par rapport à 61 % des hommes handicapés.

De plus, les personnes handicapées sont confrontées à des obstacles lorsqu'elles mènent des activités quotidiennes, comme effectuer des achats. Le gouvernement investit dans des approches innovatrices visant à améliorer l'accès des terminaux de paiement électronique afin de veiller à ce que les Canadiens handicapés soient en mesure de mener ces activités quotidiennes de manière indépendante.

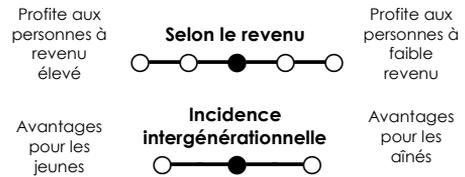
Une ACS+ a été effectuée : Stade ultérieur

Population cible : Personnes handicapées

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Une participation égale et à part entière dans l'économie

Améliorations du régime enregistré d'épargne-invalidité

- Le budget de 2019 propose d'éliminer l'obligation de fermer un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) lorsqu'un bénéficiaire n'est plus admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH). Le budget de 2019 cherche aussi à exempter les REEI des procédures de saisie en cas de faillite.

Depuis que les particuliers ont commencé à s'en prévaloir en décembre 2008, plus de 180 000 REEI ont été établis.

Le fait de permettre au bénéficiaire d'un REEI de garder son REEI ouvert pendant les périodes où il n'est pas admissible au CIPH sera surtout avantageux pour les Canadiens ayant une invalidité épisodique, surtout ceux qui sont en phase d'accumulation en vue d'épargner dans un REEI, en leur donnant accès à des subventions et à des obligations qui devraient autrement être remboursées au gouvernement au cours d'une phase de retrait ultérieure de leur régime.

Tous les bénéficiaires de REEI profiteront des actifs des REEI qui sont exemptés de la saisie en cas de faillite.

Les bénéficiaires indirects des deux mesures comprennent les familles qui aident une personne handicapée à épargner à long terme à l'aide d'un REEI.

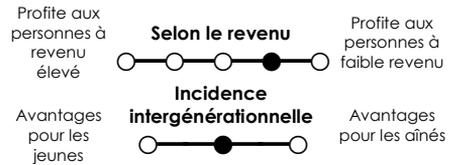
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Les Canadiens ayant une déficience grave et prolongée et leur famille

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Par l'intermédiaire de l'actuel Programme canadien sur l'épargne-invalidité, le gouvernement offre des Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux REEI établis pour des bénéficiaires à revenu faible ou modeste. De plus, au moyen de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité, il vient compléter l'épargne privée selon un taux correspondant pouvant aller jusqu'à 300 %. Les bénéficiaires à revenu faible ou modeste sont admissibles au taux correspondant le plus élevé.

Une politique alimentaire pour le Canada

- 134,4 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, et 5,2 millions de dollars par année par la suite, à l'appui d'une politique alimentaire pour le Canada.
- Un engagement à investir 100 millions de dollars de plus en provenance du Fonds stratégique pour l'innovation afin d'appuyer la production agroalimentaire à valeur ajoutée au Canada.

En 2012, 12,5 % des ménages canadiens ont connu l'insécurité alimentaire dans une certaine mesure, y compris près de 50 % des ménages au Nunavut. Entre-temps, la valeur annuelle des aliments gaspillés au Canada en 2014 a été estimée aux environs de 31 milliards de dollars.

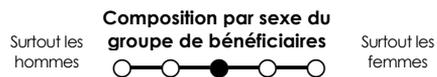
Une politique alimentaire saine pour le Canada représente une approche exhaustive pour combler ces écarts et relever ces défis dans les quatre domaines d'intervention suivants : la sécurité alimentaire des Canadiens dans le Nord; des aliments locaux sains pour les Canadiens; le Canada – producteur d'aliments de qualité optimale pour le monde; la réduction des déchets alimentaires. La politique comprendra plusieurs volets de programme qui toucheront un ensemble diversifié de Canadiens.

Tous les Canadiens devraient tirer profit d'une manière uniforme de la majeure partie des éléments de programme. Les initiatives de la politique alimentaire bénéficieront à une grande diversité de Canadiens, dont les consommateurs canadiens, les entreprises agricoles et agroalimentaires et les agriculteurs. Deux programmes viseront à aborder l'insécurité alimentaire, surtout dans le Nord, et ils devraient donc avoir des incidences positives sur la distribution du revenu. Par exemple, le Fonds des initiatives des communautés nordiques et éloignées et le Fonds des infrastructures alimentaires locales devraient contribuer à réduire les cas d'insécurité alimentaire, qui touchent de façon disproportionnée les segments plus vulnérables de la société, comme les ménages autochtones et les habitants des communautés nordiques et éloignées.

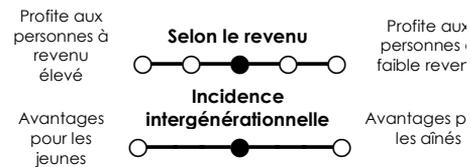
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Moins de femmes et d'enfants souffrant d'insécurité alimentaire

Approche axée sur l'ACS+

Un certain nombre de possibilités d'atténuer les répercussions négatives et de réduire les obstacles à la participation ont été relevées. Il s'agit, entre autres, de la simplification et de la rationalisation des processus de demande des programmes ainsi que de partenariats avec des organismes tiers pouvant offrir un soutien supplémentaire à des segments précis de la population qui peuvent faire face à des obstacles à la participation. Il s'agit aussi d'options de conception de programme particulières destinées à répondre aux préoccupations relatives à l'inclusion des femmes et des personnes handicapées. En outre, Agriculture et Agroalimentaire Canada élaborera, à même ses ressources existantes, une stratégie visant à réduire les écarts entre les sexes dans toute la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire.

Répondre au défi de la peste porcine africaine

- 31 millions de dollars sur cinq ans, y compris jusqu'à 5,8 millions de dollars par la suite, à l'Agence des services frontaliers du Canada pour renforcer la capacité du programme du Service des chiens détecteurs de manière à atténuer le risque que la peste porcine africaine s'introduise au Canada.

Les exploitants de fermes porcines et les établissements de traitement des viandes seront les bénéficiaires directs de cette initiative, celle-ci étant censée réduire le risque de répercussions négatives sur les troupeaux de porcs canadiens et les exportations de porc si la peste porcine africaine était introduite au Canada.

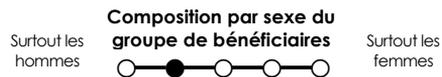
En 2016, 72 % des exploitations agricoles du Canada étaient exploitées par des hommes, 54 % des exploitants étant âgés de plus de 55 ans.

Cette initiative permettra de renforcer le contrôle des vols qui arrivent au Canada en provenance de pays où la peste porcine africaine est présente. Les personnes qui se déplacent fréquemment entre le Canada et ces pays pourraient faire l'objet d'un plus grand contrôle.

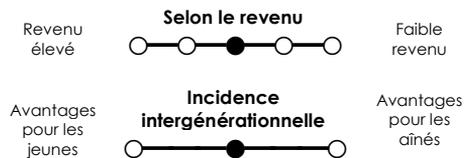
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration de la proposition

Population cible : Éleveurs de porcs et entreprises de traitement des viandes

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Le contrôle renforcé des produits de viande non déclarés est fondé sur le pays d'où les voyageurs ou les paquets entrent au Canada, et non sur les caractéristiques individuelles du voyageur ou du paquet.

De plus, le contrôle par un chien détecteur représente la méthode de contrôle la moins envahissante pour les produits de viande non déclarés.

Protéger les infrastructures essentielles du Canada contre les cybermenaces

- 144,9 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les cybersystèmes essentiels au Canada. L'investissement aidera aussi le Service canadien du renseignement de sécurité à offrir aux propriétaires et exploitants des infrastructures essentielles des conseils et une orientation sur la façon de mieux prévenir et contrer les cyberattaques.

Dans son *Rapport sur les risques mondiaux de 2018*, le Forum économique mondial a attribué le troisième rang le plus élevé par probabilité perçue de risque de sécurité mondiale aux enjeux de cybersécurité, juste après les conditions météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles.

Ce financement contribuera à renforcer la cybersécurité des cybersystèmes les plus essentiels du Canada, y compris dans les secteurs énergétique, des banques, du transport et des télécommunications, soit les secteurs auxquels les Canadiennes et les Canadiens se fient quotidiennement et, en conséquence, ces investissements profiteront à tous les Canadiens.

Les femmes sont sous-représentées dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM); elles sont également sous-représentées dans les professions de cybersécurité. Une étude de 2017 portant sur les femmes dans la profession de cybersécurité a révélé que les femmes sont mondialement sous-représentées dans ce groupe, soit 11 % de ces professionnels, ce qui est nettement inférieur à la représentation des femmes dans l'ensemble de la main-d'œuvre mondiale.

La mise en œuvre de cette initiative présente au gouvernement une occasion de recruter plus de femmes et de renforcer la diversité entre les sexes dans les domaines de cybersécurité et des STIM, ce qui serait conforme aux efforts en ressources humaines fédéraux de promouvoir un milieu de travail diversifié et inclusif.

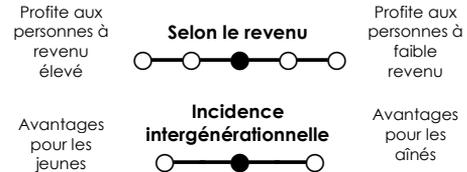
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Réseau d'innovation pour la cybersécurité

- 80 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2020-2021, afin de soutenir trois réseaux de cybersécurité affiliés à des établissements postsecondaires ou plus partout au Canada, qui seront sélectionnés dans le cadre d'un processus concurrentiel

Les technologies numériques sont de plus en plus importantes pour l'innovation, la croissance économique et la prospérité à long terme des Canadiens. À mesure que la croissance rapide dans le domaine de la technologie se poursuit, l'économie canadienne a de plus en plus besoin de compétences et de personnel en cybersécurité pour bâtir et maintenir les mesures de protection requises pour que les entreprises, les institutions publiques et les Canadiens aient confiance en l'infrastructure en ligne qui sous-tend l'économie numérique.

Les investissements réalisés dans le cadre de cette proposition s'ajouteront aux efforts déployés par le gouvernement en matière de cybersécurité pour accroître le perfectionnement des compétences cybernétiques. Ils soutiendront les travailleurs, les étudiants et les employeurs qui veulent mettre à niveau leurs compétences, acquérir une expérience de travail pertinente et embaucher de nouveaux talents dans le domaine de la cybersécurité.

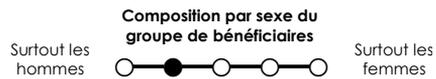
À l'échelle mondiale, les femmes sont sous-représentées dans les professions de cybersécurité et ne représentent qu'environ 11 % de l'ensemble de la main-d'œuvre globale. En 2017, les femmes représentaient 25 % des personnes occupant un emploi dans le secteur de la technologie de l'information et des communications. Selon le Brookfield Institute for Innovation + Entrepreneurship, dans les emplois technologiques canadiens, parmi les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur, les femmes gagnent en moyenne 19 570 \$ de moins que les hommes.

Le gouvernement, qui est conscient de ces tendances, s'emploiera à garantir que les possibilités offertes par ces investissements s'accumulent aussi pour les personnes appartenant à des groupes traditionnellement sous-représentés, y compris les femmes.

Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Tous les Canadiens; secteur de la cybersécurité et de la recherche

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Dans le cadre du processus de sélection concurrentiel, Innovation, Sciences et Développement économique Canada cherchera à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion de groupes traditionnellement sous-représentés dans les domaines d'études pertinents – comme l'informatique – et dans les emplois en cybersécurité. Des plans d'action sur l'équité, la diversité et l'inclusion – qui comprennent des cibles, des objectifs et des plans pour assurer le suivi des résultats obtenus – feront partie des demandes des institutions.

Protéger la démocratie

- 19,4 millions de dollars sur quatre ans pour lancer le *Projet sur la démocratie numérique*
- 2,1 millions de dollars sur trois ans pour mettre en œuvre l'engagement du Canada concernant le mécanisme d'intervention rapide
- 4,2 millions de dollars sur trois ans pour offrir des conseils et une orientation en matière de cybersécurité aux partis politiques et aux administrateurs électoraux du Canada

La protection de l'intégrité du système démocratique du Canada sera avantageuse pour tous les Canadiens. Puisque son objectif est de lutter contre la désinformation en ligne, de mieux comprendre son incidence et de promouvoir l'accès à des sources fiables d'information en ligne, le *Projet sur la démocratie numérique* (PDN) devrait surtout bénéficier aux personnes susceptibles d'être victimes de désinformation en ligne.

À l'heure actuelle, on dispose de peu d'informations sur les groupes qui sont les plus touchés par la désinformation en ligne, surtout dans le contexte canadien, même si l'on s'attend à ce que les jeunes, qui sont de grands utilisateurs de médias sociaux et de technologies numériques, de même que les Canadiens peu instruits, puissent être particulièrement vulnérables. L'un des objectifs du PDN consiste à obtenir des informations plus détaillées à ce sujet.

Un des objectifs du mécanisme d'intervention rapide consiste à faciliter la coordination et l'échange de renseignements concernant les menaces pour la démocratie parmi les pays du G7. Il s'agit, entre autres, d'enquêter sur les campagnes de harcèlement, qui ciblent disproportionnellement les femmes et les autres groupes vulnérables, et d'intervenir en conséquence.

Fournir des conseils de cybersécurité et une orientation aux partis politiques canadiens et aux administrateurs des élections devrait profiter à tous les Canadiens en accroissant l'intégrité des institutions qui demandent de l'aide. Toutefois, il est prévu que les candidats aux élections, dont 70 % étaient des hommes lors des élections de 2015, bénéficient également de systèmes mieux protégés pour les partis politiques.

De nouvelles formes d'ingérence étrangère, comme les campagnes de harcèlement technologique (p. ex. dans les médias sociaux) devraient avoir des répercussions disproportionnelles sur les femmes et d'autres groupes vulnérables (p. ex. les jeunes).

Une ACS+ a été réalisée :

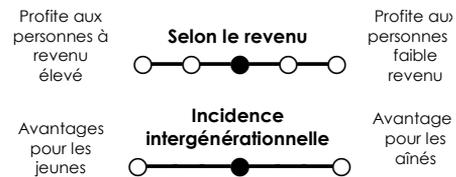
Au début de la phase d'élaboration

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

En tant que partenaire du PDN, le Conseil de recherches en sciences humaines inclura des considérations relatives à l'ACS+ dans le processus d'évaluation afin d'octroyer des fonds pour la recherche sur la désinformation. De plus, dans la mesure du possible, Patrimoine canadien s'assurera que les organisations qui reçoivent des fonds du PDN tiendront compte des préoccupations relatives à l'ACS+ dans leurs opérations internes.

Protéger la sécurité nationale du Canada

- 67,3 millions de dollars sur cinq ans et 13,8 millions par année par la suite afin de soutenir les efforts visant à évaluer les menaces de nature économique à la sécurité du Canada et à intervenir en conséquence.

Le Canada accueille l'investissement et le commerce étrangers. En parallèle, il est essentiel que le gouvernement dispose des outils et des ressources dont il a besoin pour se protéger contre les menaces à la sécurité de nature économique.

Ce financement appuie les travaux en cours visant à maintenir la sécurité publique et la sécurité nationale pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens au moyen de l'évaluation et de l'analyse des menaces pour la sécurité fondées sur l'économie liées à l'investissement direct étranger, au commerce, aux exportations et à d'autres domaines.

Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Renforcer la reddition de comptes et la surveillance de l'Agence des services frontaliers du Canada

- 24,42 millions de dollars sur cinq ans, et 6,83 millions par année par la suite, afin d'élargir le mandat de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes (CCETP) afin qu'elle serve d'organe d'examen indépendant pour l'Agence des services frontaliers du Canada.

L'Agence des services frontaliers du Canada est chargée de mettre en application des lois et des règlements qui touchent à presque tous les secteurs de la société canadienne, dont les secteurs de l'agriculture, de la fabrication et des services. Dans l'exercice de ces fonctions, les agents de l'ASFC interviennent auprès du public à 1 100 points d'entrée partout au Canada, y compris les postes-frontières routiers, les aéroports, les terminaux maritimes, les ports ferroviaires et les installations postales.

L'ASFC dispose de procédures pour recueillir les commentaires ou les plaintes concernant l'expérience du public avec l'Agence.

Afin de renforcer davantage la surveillance de l'ASFC, cette initiative viendra élargir le mandat de la CCETP afin d'offrir un examen indépendant, juste et impartial des enjeux soulevés au sujet des interactions du public avec l'ASFC.

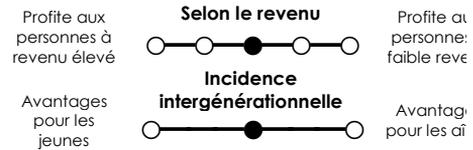
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration de la proposition

Population cible : Membres du grand public qui ont des interactions avec l'ASFC

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Renforcer la Gendarmerie royale du Canada

- 508,6 millions de dollars sur cinq ans pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC) afin d'appuyer des opérations policières soutenues, y compris pour prévenir des crimes et enquêter sur ceux-ci, assurer l'application des lois et collaborer avec d'autres services de police et organismes d'application de la loi.

La GRC est le service de police national du Canada et est indispensable pour assurer la sécurité des Canadiens. Elle offre des services de police globaux à tous les Canadiens et des services de police contractuels aux trois territoires, à huit provinces, à plus de 150 municipalités, à plus de 600 communautés autochtones et à trois aéroports internationaux.

D'après le Rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018 de la GRC, l'agence employait 29 555 équivalents temps plein. Environ le tiers des membres réguliers de la GRC sont des femmes. De plus en plus de femmes accèdent aux grades supérieurs.

Cette initiative soutiendra les opérations policières soutenues à la GRC, y compris les efforts déployés par l'organisation pour que son effectif soit inclusif, respectueux et diversifié.

La GRC cherche à s'assurer que son milieu de travail est exempt de harcèlement et d'intimidation. À cette fin, l'organisation a accepté les 13 recommandations de deux examens d'experts internes réalisés par la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC et par l'ancienne vérificatrice générale, Sheila Fraser. Les recommandations serviront à aborder le harcèlement en milieu de travail et à établir un environnement de travail respectueux pour tous les employés de la GRC.

Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Accroître l'intégrité des frontières et du système d'octroi de l'asile canadiens

- 1,18 milliard de dollars sur cinq ans, et 55,0 millions par année par la suite afin de renforcer le système d'octroi de l'asile du Canada et de résoudre les difficultés liées à la migration irrégulière.

En améliorant l'efficacité du système d'octroi de l'asile, les demandeurs d'asile seront traités plus rapidement. Les demandeurs qui sont réputés être des personnes protégées seront en mesure de commencer leur vie au Canada, et ceux qui font face à de la persécution dans d'autres pays seront en mesure de vivre sans avoir peur d'être retournés dans ces pays. Une détermination plus rapide permettra aux demandeurs de s'établir au Canada, de parrainer leurs familles et de trouver plus rapidement un emploi valorisant.

En 2018, les demandeurs d'asile représentaient environ 70 % des adultes par rapport à 30 % des mineurs, et 46 % étaient des femmes par rapport à 54 % qui étaient des hommes. Une minorité notable de demandeurs d'asile a quitté son pays d'origine en raison de persécution fondée sur l'identité sexuelle, pour laquelle leur gouvernement est complice ou pour laquelle il n'offre pas de protection. Les demandeurs d'asile ont tendance à être dans la couche inférieure de revenu à leur arrivée, mais ils atteignent le revenu canadien moyen en dix ans.

Les incidences différentielles négatives sur des groupes particuliers ne devraient pas découler des réformes apportées au système d'octroi de l'asile. Les améliorations d'efficacité au système qui rendront les processus d'inscription et de réception des demandes plus rapides auront certaines incidences positives sur les demandeurs vulnérables, comme les femmes, les enfants et les membres de la communauté LGBTQ2+. Par exemple, les temps de traitement réduits devraient diminuer le stress et l'incertitude qui peuvent être ressentis en attendant une décision, ce qui à son tour aidera à réduire la tension mentale vécue par les groupes vulnérables pendant le processus de demandes d'asile. Cette mesure est essentielle, tout particulièrement pour les personnes à qui l'on demande de revivre des expériences traumatisantes. En transférant la responsabilité de la mise au rôle d'audiences à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, il y aura également une incidence positive sur les populations vulnérables qui espèrent non seulement de faire examiner rapidement leurs demandes d'asile, mais qui font peut-être également face à des obstacles pour aller à ces audiences.

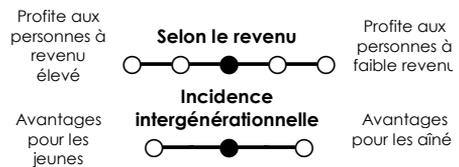
Une ACS+ a été effectuée : Au début de la phase d'élaboration d'idées et à mi-parcours

Population cible : Demandeurs d'asile et tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié utilise des lignes directrices sur la façon de traiter les groupes vulnérables, dans le but de promouvoir une plus grande compréhension des cas ayant des composantes d'orientation sexuelle et d'identité ou d'expression de genre.

Protéger les personnes contre les consultants en immigration sans scrupule

- 51,9 millions de dollars sur cinq ans, et 10,1 millions par année par la suite, afin de soutenir un régime de gouvernance amélioré pour les consultants en immigration avec des mesures renforcées de conformité et d'application de la loi, en plus d'activités de sensibilisation du public qui aideront les nouveaux arrivants vulnérables et les demandeurs qui se protègent contre les consultants en immigration malhonnêtes

Certains ressortissants étrangers sont vulnérables à l'abus de consultants en immigration sans scrupule alors qu'ils naviguent dans le système d'immigration du Canada. Les clients peuvent être vulnérables pour plusieurs raisons, y compris un faible revenu, un faible niveau d'éducation et d'alphabétisation, et un manque de connaissances du français ou de l'anglais.

Des améliorations générales à la réglementation de consultants seront avantageuses pour tous les clients, car elles permettront de créer un régime robuste et une protection des consommateurs plus solide. Les nouvelles mesures auront une plus grande incidence sur des clients de pays qui sont plus enclins à retenir les services d'un consultant, qui sont plus souvent des pays à faible revenu et à moyen revenu où les demandeurs éventuels pourraient être davantage vulnérables en raison de la pauvreté, du statut religieux ou ethnique minoritaire, ou d'autres facteurs.

Ces mesures ne devraient pas avoir d'effets différentiels pour les hommes par rapport aux femmes, puisque les données indiquent que des nombres similaires d'hommes et de femmes choisissent de faire appel à des consultants autorisés pour leurs demandes d'immigration et de citoyenneté. Ces mesures ne devraient pas poser d'obstacles à la participation ni modifier le comportement d'une façon qui aurait une incidence sur l'égalité entre les sexes.

Les personnes de pays de source asiatique (Inde, Pakistan, Chine) sont les plus enclines à faire appel à des consultants en immigration. De plus, le recours à des consultants en immigration est plus élevé chez les immigrants qui présentent une demande pour venir au Canada en tant que résidents permanents dans le cadre des volets de regroupement familial et d'immigration économique, par rapport à ceux qui présentent une demande pour venir au Canada en tant que réfugiés ou demandeurs d'asile.

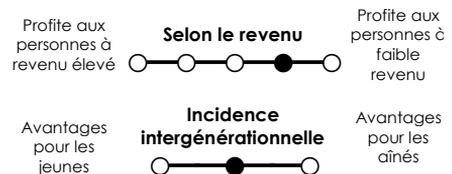
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Nouveaux arrivants vulnérables au Canada et candidats à l'immigration

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Veiller à une meilleure préparation et intervention pour la gestion des catastrophes

- 151,23 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, et 9,28 millions par année par la suite, dans le but d'améliorer la gestion des urgences au Canada.

Un rapport de 2007 de la Croix-Rouge canadienne à la demande de Sécurité publique Canada et intitulé *Intégration de la gestion des urgences et des populations à risque élevé : Rapport d'expertise et mesures correctives recommandées* indique que certaines populations sont plus vulnérables lorsque des événements dangereux surviennent. Ces populations comprennent les aînés, les personnes handicapées et les personnes qui dépendent de soins médicaux. En conséquence, on s'attend à ce que ces groupes soient plus susceptibles de bénéficier d'une meilleure préparation aux catastrophes.

Ce financement aiderait à améliorer la capacité du Canada de mieux comprendre la nature des risques que posent les inondations, les feux incontrôlés et les tremblements de terre, ce qui aidera les Canadiennes et les Canadiens à mieux se préparer en vue de prévenir, d'atténuer et de planifier les catastrophes naturelles et d'y répondre. Ce financement inclut également des investissements ciblés visant à renforcer la capacité des collectivités autochtones à intervenir en cas de feux incontrôlés; ces communautés sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles. Environ 80 % des communautés autochtones au Canada sont situées dans des zones forestières propices aux feux incontrôlés.

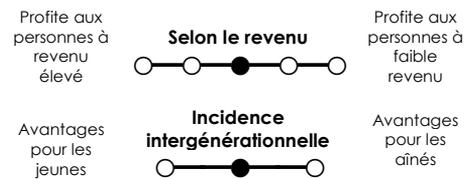
Une ACS+ a été réalisée : À chaque stade du processus d'élaboration de la politique

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

En plus du financement destiné à renforcer la gestion des urgences, le budget de 2019 propose de fournir 5 millions de dollars sur cinq ans à Sécurité publique Canada afin de mettre au point des activités de sensibilisation ciblées pour des publics à risque, comme les personnes à faible revenu, les aînés, les personnes ayant une déficience, les nouveaux immigrants et les peuples autochtones.

Améliorer l'intervention médicale d'urgence dans l'Ouest canadien

- 65 millions de dollars en 2018-2019 afin de soutenir le STARS, par l'entremise de Sécurité publique Canada, en remplaçant la flotte vieillissante et en acquérant de nouveaux hélicoptères-ambulances d'urgence.

Le Shock Trauma Air Rescue Service (STARS) offre des services ambulanciers d'urgence par hélicoptère rapides et spécialisés aux patients qui sont gravement malades ou blessés dans les communautés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de certaines parties de la Colombie-Britannique.

Étant donné que le STARS dessert les provinces des Prairies et certaines communautés de la Colombie-Britannique, les avantages des investissements proposés auraient en grande partie des effets sur les résidents, les travailleurs ou les visiteurs dans ces régions. Au sein de ce groupe, les personnes vivant ou travaillant dans des communautés isolées et rurales, y compris les communautés autochtones et nordiques, seraient plus susceptibles d'être touchées de façon favorable par les services continus du STARS.

Depuis 1985, le STARS a réalisé plus de 40 000 missions, et réalise aujourd'hui en moyenne huit missions par jour.

Selon l'Équipe des Instituts de recherche en santé du Canada sur la mise en place d'un système traumatologique au Canada, 69 % des Canadiens vivent à une distance d'une heure en voiture d'un centre traumatologique.

Une ACS+ a été effectuée : Stade ultérieur

Population cible : Personnes gravement malades ou blessées qui vivent dans une zone desservie par le STARS au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans certaines parties de la Colombie-Britannique, ou qui visitent une telle zone

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle en ligne

- 22,24 millions de dollars sur trois ans à Sécurité publique Canada afin de soutenir les efforts de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

Après un examen de 153 000 rapports sur l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne commise de 2008 à 2015, CyberTip.ca a constaté que 78,3 % des enfants dans les images et les vidéos étaient estimés avoir moins de 12 ans, dont la majorité (63 %) semblait avoir moins de 8 ans.

Certaines populations de jeunes sont probablement plus vulnérables à l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne. Ces populations comprennent les filles, les jeunes appartenant à la communauté LGBTQ2+, les jeunes itinérants, les jeunes pris en charge et les jeunes vivant dans une situation familiale instable.

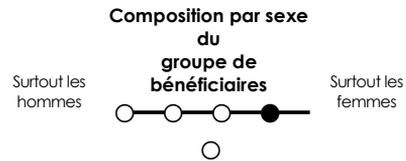
Ces investissements aideraient à protéger les enfants et les jeunes en visant à réduire l'incidence des infractions d'exploitation sexuelle d'enfants commises en ligne, ainsi qu'en sensibilisant la population sur les façons de déclarer un abus.

Les jeunes peuvent également être des auteurs de l'exploitation, par exemple, en diffusant des images et des vidéos sexuellement explicites de leurs amis ou de leurs camarades, et en attirant d'autres jeunes. Ce financement comporterait des activités ciblées de sensibilisation afin d'aider à prévenir la victimisation et les infractions.

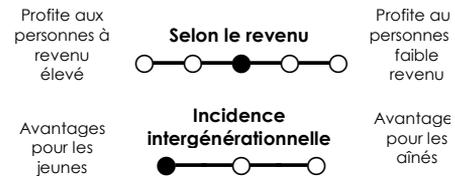
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Enfants et jeunes

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Moins de victimes de mauvais traitements infligés durant l'enfance

Accorder aux Canadiens un meilleur accès à l'éducation et l'information juridiques

- 8,1 millions de dollars sur cinq ans, et 1,62 million par année par la suite, versé au ministère de la Justice en vue d'appuyer la demande croissante de services de vulgarisation et d'information juridique partout au Canada.

Le principal objectif des organismes de vulgarisation et d'information juridique (VIJ) est de faire en sorte que la population soit mieux informée, qu'elle connaisse le droit, qu'elle soit en mesure de reconnaître et d'exercer ses droits prévus par la loi, de s'acquitter de ses obligations juridiques et d'exercer ses fonctions en tant que participants dans une société démocratique.

Les organismes de VIJ visent à répondre aux besoins d'un vaste éventail de Canadiennes et de Canadiens, y compris ceux qui pourraient être confrontés à des obstacles pour accéder à la justice. Par exemple, à la lumière du nombre croissant de Canadiens vieillissants, les organismes de VIJ ont fourni des renseignements juridiques liés à la procuration et à la tutelle, à la santé et à l'incapacité, ainsi qu'au mauvais traitement à l'égard des aînés. Les organismes de VIJ adaptent également leurs services afin de joindre divers groupes de Canadiens, y compris au moyen de la publication de renseignements juridiques dans de multiples langues.

En général, les organismes de VIJ offrent des renseignements sur les lois propres à la province ou au territoire dans lequel elles exercent leurs activités. De plus, elles fournissent des renseignements sur les lois fédérales (p. ex. la légalisation du cannabis) pour aider à informer le public.

Une ACS+ a été réalisée :

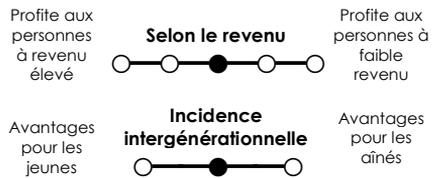
Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Plus grande responsabilisation et réceptivité du système de justice canadien

Appuyer l'accès à la justice familiale dans la langue officielle de son choix

- 21,6 millions de dollars sur cinq ans, pour appuyer les modifications législatives qui prévoient l'accès à la justice familiale, et surtout en cas de divorce, dans la langue officielle de son choix.

Le divorce et la séparation touchent les Canadiennes et les Canadiens de tous les horizons. Cette initiative appuiera l'accès au système de justice familiale, bénéficiant principalement aux communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada. Plus particulièrement, cette initiative permettra de veiller à ce que les deux langues officielles puissent être utilisées au cours d'instances intentées en vertu de la Loi sur le divorce.

Cette initiative pourrait également appuyer la durabilité des communautés de langue officielle en situation minoritaire en permettant un accès accru aux services de justice familiale dans les deux langues officielles partout au Canada.

Le ministère de la Justice indique que, selon les données du Recensement, cinq millions de Canadiens se sont séparés ou ont divorcé entre 1991 et 2011.

En 2016, Statistique Canada a signalé qu'il y avait 1 074 985 Canadiens dont la langue maternelle est le français qui vivent à l'extérieur du Québec et 718 900 Canadiens dont la langue maternelle est l'anglais qui vivent au Québec.

Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Communautés de langue officielle en situation minoritaire

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Plus grande responsabilisation et réceptivité du système de justice canadien

Protéger les lieux de rassemblement communautaires contre les crimes motivés par la haine

- 2,0 millions de dollars par année en permanence pour améliorer le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque

En novembre 2018, Statistique Canada a rapporté qu'il y a eu 2 073 crimes haineux signalés à la police en 2017, ce qui représente une augmentation de 47 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation découle en grande partie de l'augmentation des crimes motivés par la haine contre des biens, comme des graffitis et du vandalisme.

Le Programme d'infrastructure de sécurité soutient la mise en œuvre de projets d'infrastructure visant à aider les communautés à risque et ayant été fréquemment victimes de crimes motivés par la haine afin de protéger leurs lieux de rassemblement (p. ex. des lieux de culte, des écoles et des centres communautaires). Le financement du Programme soutiendra des améliorations à l'infrastructure de sécurité pour les bénéficiaires admissibles, ce qui pourra comprendre l'installation d'éclairage, de caméras et de clôtures.

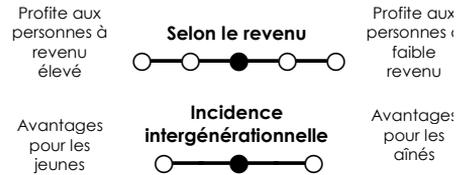
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens risquant d'être ciblés par des crimes haineux

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Augmentation du financement de l'enveloppe de l'aide internationale

- Une augmentation supplémentaire de 700 millions de dollars de l'enveloppe de l'aide internationale en 2023-2024 permet au Canada de réaliser des investissements stratégiques dans l'aide internationale et de maintenir son leadership sur l'échiquier mondial.

La Politique d'aide internationale féministe, qui orientera l'affectation des ressources supplémentaires de l'enveloppe de l'aide internationale, offre un cadre général des domaines prioritaires où le Canada cherche à intervenir. On s'attend à ce qu'un accent soit mis sur le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, visant à apporter une contribution importante à l'égalité entre les sexes et aux objectifs de développement de façon plus générale. Une évaluation des incidences particulières qui sont prévues dans le sillage des programmes qui s'ensuivent sera réalisée à la suite du dépôt du budget de 2019 à l'aide du processus d'affectation. Le tout s'appuiera sur des ACS+ et des analyses des risques supplémentaires et distinctes ainsi que propres au contexte.

En 2017, le Canada a annoncé sa Politique d'aide internationale féministe, recentrant plus de 5 milliards de dollars en ressources d'aide internationale existantes sur l'égalité entre les sexes et l'habilitation des femmes et des filles.

D'ici 2021-2022, pas moins de 95 % des initiatives bilatérales d'aide au développement internationale du Canada cibleront ou intégreront l'égalité entre les sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles.

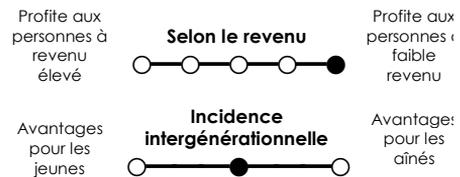
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Personnes d'autres pays

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Une participation accrue et significative des femmes dans les efforts de paix et de sécurité

Approche axée sur l'ACS+

La Politique d'aide internationale féministe place l'égalité entre les sexes au centre des efforts d'aide internationale du Canada. Elle reconnaît aussi qu'il existe des inégalités le long des lignes dans certains domaines qui se recoupent. Toute mesure d'atténuation nécessaire en fonction de l'affectation de ces ressources supplémentaires à la suite du dépôt du budget de 2019 sera formulée en réaction à des ACS+ et à des analyses des risques supplémentaires, distinctes et propres au contexte, au niveau de projet et de programme.

Soutenir les agriculteurs des secteurs soumis à la gestion de l'offre à la suite de la ratification de nouveaux accords commerciaux

- 2,15 milliards de dollars mis à disposition pour composer avec les pertes de revenu pour les producteurs de produits laitiers, de volaille et d'œufs et 1,5 milliard de dollars réservés pour la création d'un programme de garantie de la valeur des quotas fondé sur la demande.

Dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), le Canada a accepté des ouvertures de marché pour les secteurs soumis à la gestion de l'offre.

Ces mesures offrent un soutien aux secteurs touchés, et les producteurs de produits laitiers, de volaille et d'œufs sont les bénéficiaires directs de ce programme.

Seulement 2 % des exploitations laitières et 10 % des exploitations de volaille et d'œufs sont exploitées par une femme, et de 35 % à 40 % des exploitants d'exploitations laitières, de volaille et d'œufs ont plus de 55 ans. Ainsi, les bénéficiaires directs prévus de ce programme sont surtout des hommes âgés.

Les producteurs de produits laitiers, de volaille et d'œufs ont un revenu agricole relativement élevé par rapport aux agriculteurs d'autres secteurs. En 2017, les producteurs de produits laitiers et ceux de volaille et d'œufs ont eu un revenu moyen de 150 050 \$ et e 264 429 \$, respectivement.

Des recherches montrent que les produits soumis à la gestion de l'offre, comme le lait, la volaille et les œufs, ont un prix à la consommation plus élevé, ce qui touche de façon disproportionnelle les personnes qui dépensent nécessairement une plus grande partie de leur revenu en aliments.

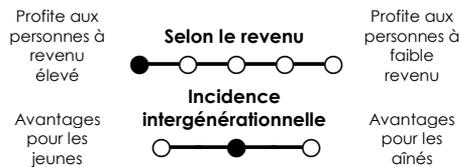
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration de la proposition

Population cible : Producteurs de produits laitiers, de volaille et d'œufs

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Renouveler la Stratégie au Moyen-Orient du Canada

- 1,39 milliard de dollars sur deux ans afin de renouveler la Stratégie au Moyen-Orient du Canada.

En février 2016, le Canada a annoncé qu'il mettrait en œuvre une stratégie pangouvernementale pour le Moyen-Orient d'une durée de trois ans. Au cours des trois dernières années, avec le soutien du Canada et d'autres partenaires de la Coalition mondiale contre Daech, plus de 99 % du territoire auparavant occupé par Daech en Irak et en Syrie, et environ 7,7 millions de personnes, ont été libérés du contrôle de Daech. Entre-temps, l'aide internationale du Canada a permis aux partenaires humanitaires de fournir à 8,5 millions de personnes une aide alimentaire d'urgence, et le Canada a également contribué à renforcer la participation des femmes au processus de paix en Syrie et au processus de réconciliation en Irak.

Le renouvellement de l'engagement du Canada fera avancer nos objectifs qui nous permettront de trouver des solutions durables pour favoriser une plus grande stabilité et sécurité dans la région, réduire la vulnérabilité des populations touchées par les conflits et contribuer à un monde plus paisible et plus prospère. Les priorités du Canada resteront inchangées : confronter l'extrémisme violent et contrer les autres menaces critiques à la sécurité; stabiliser les zones libérées; répondre aux besoins de base des populations touchées par les conflits, surtout ceux des femmes, des filles et d'autres groupes vulnérables; mettre en place des capacités et une résilience à long terme aux échelles nationale et locale.

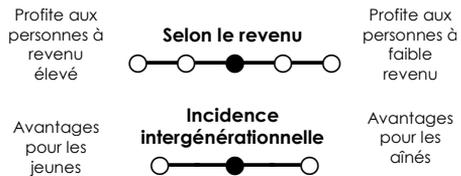
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Une participation accrue et significative des femmes dans les efforts de paix et de sécurité

Approche axée sur l'ACS+

L'aide du Canada est conçue pour réduire les obstacles à la participation égale et pour procurer des avantages aux groupes vulnérables. Les priorités comprennent les mesures visant l'autonomisation économique des femmes et la participation de ces dernières à la gouvernance et à la prise de décisions, en plus de la satisfaction des besoins immédiats des femmes vulnérables, des minorités ethniques et religieuses, des personnes handicapées et d'autres groupes touchés par les crises dans la région.

Maintenir le soutien du Canada envers l'Ukraine

- 105,6 millions de dollars sur trois ans pour renouveler l'opération UNIFIER, la contribution du Canada au soutien des forces ukrainiennes de défense et de sécurité par l'entremise d'une formation et de renforcement des capacités.

Le Canada est un fervent défenseur de l'Ukraine depuis le début des hostilités avec la Russie, en 2014.

Le maintien du soutien du Canada aux activités de formation et de renforcement des capacités, grâce au renouvellement de l'opération UNIFIER, aidera les forces de sécurité ukrainiennes dans le cadre leurs efforts visant à maintenir la souveraineté, la sécurité et la stabilité. Depuis le début de la mission, le Canada a formé plus de 10 000 membres des forces de sécurité ukrainiennes et a favorisé une réforme de la défense.

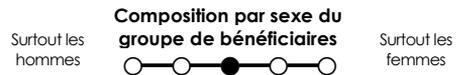
Les Forces armées canadiennes offriront une formation aux hommes et aux femmes des forces de sécurité ukrainiennes, même si l'on s'attend à ce que la plupart de ces personnes soient des hommes. Le personnel des forces armées ukrainiennes est composé à environ 8,2 % de femmes, comparativement à la moyenne de 10,3 % de l'OTAN. Le professionnalisme accru des forces de sécurité ukrainiennes devrait en outre augmenter leur capacité de recruter des candidates à des taux semblables à ceux des alliés de l'OTAN.

D'après le ministère ukrainien de la Politique sociale, l'occupation illégale de la Crimée a conduit à plus de 1,5 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays, obligées de quitter leur résidence. Les populations vulnérables, dont les femmes, les enfants et les membres économiquement défavorisés, ont tendance à assumer de façon disproportionnelle les coûts des conflits. Elles bénéficieront directement de la stabilité accrue dans la région.

Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Les efforts d'entraînement du Canada sont conçus pour améliorer la participation des femmes dans les forces de sécurité, protéger les groupes vulnérables et prévenir la violence sexuelle. Parmi les efforts, mentionnons le déploiement d'un conseiller en matière d'égalité des sexes au cours de la mission, chargé de prodiguer des conseils stratégiques et opérationnels et de surveiller les perspectives de genre. Mentionnons aussi l'application des leçons tirées d'une évaluation exhaustive des obstacles au recrutement de femmes dans le cadre de l'Initiative canadienne Elsie sur les femmes dans les opérations de paix.

Transferts de fonds internationaux plus abordables

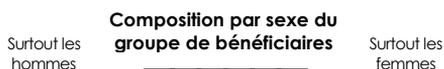
- *Engagement de réduire davantage les prix des transferts de fonds afin de les faire passer à un taux moyen de 5 % d'ici 2022, et de 3 % d'ici 2030.*

Les Canadiens qui transfèrent de l'argent à l'étranger veulent le faire à peu de frais. Bien que le coût des transferts de fonds au Canada ait chuté depuis les dix dernières années, le gouvernement est déterminé à réduire encore davantage les coûts imposés aux Canadiens qui envoient de l'argent à l'étranger. Pour ce faire, Statistique Canada mène actuellement une étude du marché canadien des transferts de fonds qui éclairera les orientations futures de la politique. De plus, le gouvernement tiendra des consultations ciblées sur le marché des transferts de fonds au Canada en vue d'explorer différents moyens de simplifier l'accès aux systèmes de paiements pour les fournisseurs de services de transfert. La politique internationale en matière de transferts de fonds devrait avoir des effets plus importants sur les Canadiens qui ont des parents et amis vivant à l'extérieur du Canada.

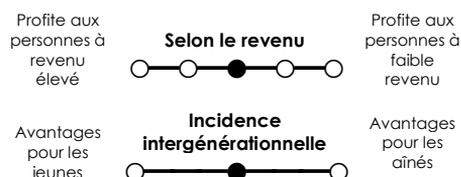
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration

Population cible : Nouveaux arrivants au Canada, travailleurs étrangers temporaires et communautés établies ayant des liens avec d'autres pays

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Investir dans Service Canada

- 305,3 millions de dollars sur cinq ans à Emploi et Développement social Canada (EDSC) afin d'assurer la distribution fiable et sensible des prestations d'assurance-emploi, de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada.

Des améliorations et des investissements dans les plateformes de versement des prestations et des centres d'appels feraient en sorte qu'il soit plus facile pour les Canadiennes et les Canadiens d'accéder aux renseignements sur leurs prestations et rendront le traitement des prestations plus efficace.

Des investissements dans les plateformes de versement du programme de la SV et du RPC bénéficieraient plus de femmes par rapport aux hommes.

- Plus de la moitié (54 %) des bénéficiaires de la pension de base de la Sécurité de la vieillesse (SV) sont des femmes. De plus, dans le cadre du programme de la SV, les personnes à faible revenu sont admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG), et 61 % des bénéficiaires du SRG sont des femmes.
- 57 % des bénéficiaires du Régime de pensions du Canada (ce qui couvre la pension de retraite, la pension d'invalidité et la pension au survivant) sont des femmes, alors que 43 % sont des hommes. Pour la pension de retraite seulement, 51 % des bénéficiaires sont des femmes et 49 % sont des hommes.

Pour l'assurance-emploi, en 2016-2017, 61 % des demandes de prestations régulières d'assurance-emploi ont été présentées par des hommes, mais 65 % des demandes de prestations spéciales ont été présentées par des femmes.

Ces programmes offrent aux clients admissibles un soutien au revenu afin de prévenir et d'atténuer la pauvreté à la retraite ou à la suite d'une perte d'emploi. En conséquence, cette initiative bénéficierait à divers segments culturels, socioéconomiques et démographiques de la population canadienne qui se fient à ces programmes en vue de réduire les changements du revenu.

Aucune incidence négative n'est prévue.

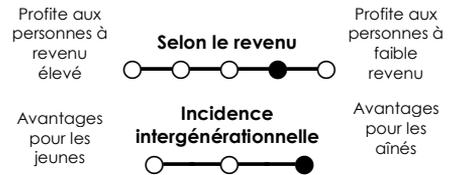
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi, de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

EDSC fera un sondage régulier auprès des clients qui accèdent aux programmes et services offerts par Service Canada en vue de recueillir des données sur la satisfaction des clients ventilées selon diverses caractéristiques démographiques, y compris : l'âge, le sexe, les restrictions liées à l'accès aux services, la vulnérabilité électronique et l'identité autochtone. Ces renseignements aideront à améliorer la prestation des services d'EDSC.

Examen de l'ARC

- Réaffectation interne à l'Agence du revenu du Canada (ARC) visant à investir dans les principales initiatives liées aux services, dont des options de libre-service supplémentaires à l'intention des contribuables, une résolution plus rapide des oppositions des contribuables et d'autres agents de liaison de l'ARC.

L'ARC a réalisé un examen exhaustif en profondeur pour déterminer si ses ressources cumulatives pour la conformité, le recouvrement et les activités de services à la clientèle sont attribuées de la façon la plus efficiente possible. Les constatations conclusions ont mené à une réaffectation interne destinée à renforcer les programmes de services plus prioritaires et à faire en sorte que les Canadiens qui interagissent avec l'ARC se sentent comme des clients importants, et non pas seulement comme des contribuables.

Même si tous les Canadiens devraient profiter d'améliorations apportées aux services numériques, certains groupes peuvent ne pas posséder la capacité, l'accès ou la prise de conscience nécessaire pour en profiter au même degré que d'autres. Par exemple, selon l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet, tous les Canadiens en région urbaine avaient accès à Internet à large bande, par rapport à 85 % seulement de ceux des régions rurales.

Les bureaux de liaison de l'ARC aident les petites et moyennes entreprises à comprendre et à respecter leurs obligations fiscales. Plus de 98 % des entreprises du Canada sont de petites et moyennes entreprises.

En ce qui concerne les oppositions et les plaintes des contribuables, l'ARC ne possède pas de données historiques concernant le type de segments de clients qui se prévalent souvent des programmes de recours.

Une ACS a été réalisée : À mi-parcours et dans le cadre du programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent avec un faible revenu et ceux qui dépendent de prestations fondées sur le revenu et de transferts gouvernementaux pour compléter leur revenu

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

L'ARC formera une équipe de renseignement d'entreprise pour les plaintes liées aux services dans le but de recueillir et d'analyser les données de façon à améliorer, selon l'ACS+, les hypothèses utilisées en ce qui concerne les segments de la population qui sont desservis par les programmes de recours de l'ARC.

L'ARC continuera de déployer des efforts, à l'aide de programmes comme le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt et le programme de sensibilisation, pour que les groupes de Canadiens vulnérables connaissent mieux le soutien et les outils offerts. De plus, l'ARC surveillera le rendement des programmes de services et la rétroaction des clients dans le but de jauger les répercussions démographiques et les répercussions selon le sexe.

Améliorer les services de l'ARC

- 50,5 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser le traitement en temps utile, par l'ARC, des rajustements des déclarations T1 et pour rendre permanent un service téléphonique spécialisée (STS) à l'intention des fournisseurs de services d'impôt sur le revenu qui a été instauré sous forme de projet pilote dans le budget de 2016.

Chaque année, l'ARC traite plus de deux millions de rajustements des T1 demandés par les contribuables. La résolution en temps utile des rajustements des T1 permettra d'améliorer le service à tous les Canadiens, y compris les groupes les plus vulnérables de la population, en s'assurant que les crédits et les prestations auxquels ces personnes ont droit sont calculés de manière exacte et reçus en temps utile.

Le STS soutient les fournisseurs de services d'impôt sur le revenu – les comptables et les teneurs de livres qui offrent des services généraux de vérification et de fiscalité aux particuliers et aux entreprises. Il ne dessert pas les grandes entreprises juridiques et de comptabilité qui offrent des services à des clients fortunés. Même si les bénéficiaires ultimes de ce programme sont les contribuables qui utilisent ces services, qui ont tendance à être des Canadiens à revenu moyen ou moyen-supérieur, les fournisseurs de services d'impôt sur le revenu en sont les bénéficiaires indirects. Ces professionnels exploitent souvent de petites entreprises, et ils sont représentés de façon égale par des hommes et des femmes.

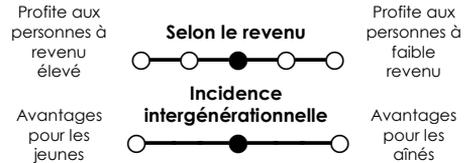
Une ACS a été réalisée : À mi-parcours et dans le cadre du programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Améliorer les services à la clientèle aux fins de l'immigration

- 42,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2019-2020, pour améliorer les services à la clientèle aux fins de l'immigration.

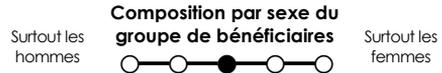
Cette mesure vise à soutenir toutes les personnes qui accèdent aux services à la clientèle d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Cela comprend les citoyens canadiens, les résidents permanents, les visiteurs, les étudiants internationaux, les travailleurs étrangers temporaires, ainsi que les résidents permanents et les visiteurs éventuels.

Dans le sondage de 2017 sur la satisfaction de la clientèle d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, les répondants ont indiqué que 79 % d'entre eux avaient communiqué avec le centre d'appels parce que le site Web ne contenait pas les renseignements qu'ils cherchaient ou que les renseignements n'étaient pas clairs.

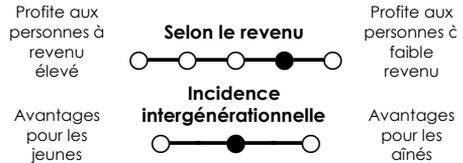
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Clients d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Aider les voyageurs à visiter le Canada

- 78,6 millions de dollars sur deux ans pour assurer le traitement en temps opportun des visas de visiteurs et des permis d'études et de travail.

Selon les données administratives recueillies par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, environ 53 % des demandes de visite approuvées en 2017 visaient des femmes.

Cependant, selon les données sur les travailleurs étrangers temporaires montrent que la majorité de ces travailleurs sont des hommes. Sur les près de 300 000 travailleurs étrangers temporaires employés au Canada en 2017, 18 % étaient des femmes.

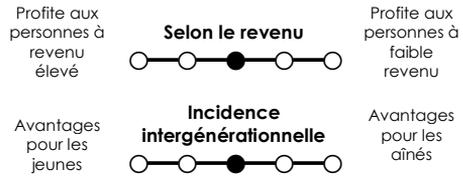
Une ACS+ a été réalisée : Au début de la phase d'élaboration des idées

Population cible : Les voyageurs au Canada comprennent des visiteurs, des étudiants internationaux et des travailleurs étrangers temporaires

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Régler plus rapidement et plus facilement les différends liés au programme de sécurité du revenu

- 253,8 millions de dollars sur cinq ans, et 56,7 millions de dollars par année par la suite pour rendre le processus de recours pour les programmes d'assurance-emploi, du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la Sécurité de la vieillesse (SV) plus facile à s'y retrouver et plus sensible aux besoins des Canadiens.

Le processus de recours actuel pour les programmes d'assurance-emploi, du RPC et de la SV, y compris le processus d'appel géré par le Tribunal de la sécurité sociale, a fait l'objet de critiques pour son incapacité à servir les Canadiens vulnérables d'une manière accessible, ponctuelle et réceptive. Les changements proposés feront en sorte que les délais de prise de décisions soient plus courts à tous les stades du processus, et rendront le processus de recours plus facile à suivre pour tous les appelants.

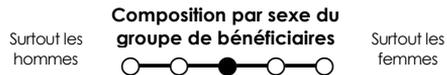
Selon les résultats des divers examens, il semble que les difficultés ont principalement touché les Canadiens vulnérables, comme ceux qui sont confrontés à des barrières linguistiques, ou ceux qui ont une déficience. Dans ce contexte, il est prévu que les améliorations proposées profiteront le plus à ces groupes.

Les avantages des changements proposés devraient être généralement équilibrés sur le plan des sexes. Bien que les demandes des hommes représentent environ 54 % des demandes de reconsidération en vertu du programme de l'assurance-emploi, les demandes des femmes représentent environ 57 % des demandes de reconsidération en vertu du programme du RPC (c.-à-d., principalement pour un refus de demandes de prestations pour invalidité du RPC).

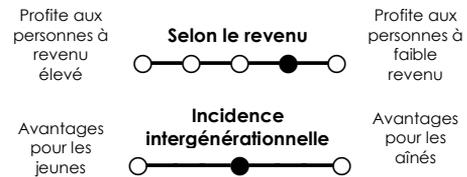
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Les Canadiens qui souhaitent contester une décision initiale liée à une demande de l'assurance-emploi, du RPC ou de la SV

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Les changements proposés au processus des recours de l'assurance-emploi, du RPC et de la SV s'appuient sur les recommandations d'un examen indépendant de 2017 du Tribunal de la sécurité sociale, et sur les opinions exprimées par les Canadiens lors de consultations subséquentes.

S'assurer que les fonctionnaires reçoivent le paiement qui convient

- 545,0 millions de dollars sur six ans, à compter de 2018-2019, pour continuer de faire avancer la stabilisation du système de paye actuel.
- 9,2 millions de dollars sur deux ans en 2019-2020 pour le traitement des nouvelles cotisations d'impôt sur le revenu des particuliers et des demandes de renseignements téléphoniques connexes à l'égard des employés du gouvernement fédéral.

Les erreurs de paye des employés attribuables à la mise en œuvre du système de paye Phénix ont eu une incidence négative sur la plupart des employés de la fonction publique; par contre, la gravité de l'incidence varie. Les incidences sur les employés continueront d'être évaluées en fonction des conséquences liées à l'ACS+.

Alors que 55 % des employés du gouvernement fédéral sont des femmes, des groupes précis d'employés qui ont ressenti les plus grandes répercussions jusqu'à présent comptent les employés en congé de maternité, en congé parental ou en congé d'invalidité; les nouveaux employés (surtout les étudiants); les employés quittant la fonction publique; les ménages à un seul revenu (dont les parents uniques). Par conséquent, ces employés peuvent bénéficier le plus des investissements visant à stabiliser le système actuel.

Sur l'ensemble, 70 % des employés ont indiqué que les problèmes liés au système de paye Phénix ont eu une incidence sur leur paye ou une autre forme de rémunération, et une proportion de 36 % des employés touchés ont indiqué être satisfaits du soutien qu'ils recevaient de leur organisation pour les aider à résoudre leurs problèmes de paye ou d'autres formes de rémunération.

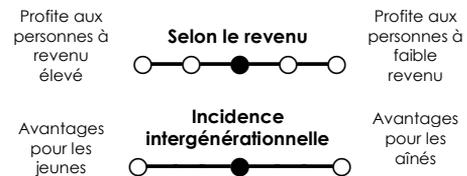
Une ACS+ a été réalisée : Programme actuel

Population cible : Employés du gouvernement fédéral

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

Les mesures continueront de porter sur des groupes précis d'employés qui ont ressenti les plus grandes répercussions jusqu'à présent, y compris les employés en congé de maternité, en congé parental ou en congé d'invalidité; les nouveaux employés (surtout les étudiants); les employés quittant la fonction publique; les ménages à un seul revenu (dont les parents uniques).

Ensemble, ces mesures commenceront à produire des résultats positifs alors que le nombre de problèmes de paye non réglés a diminué d'environ 159 000 entre janvier 2018 et janvier 2019.

Mesures de l'ARC pour améliorer l'observation des règles fiscales

- 150,8 millions de dollars sur cinq ans à l'intention de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour financer de nouvelles initiatives et étendre des programmes existants qui contribueront à la lutte contre l'évasion fiscale et à la prévention de l'évitement fiscal.
- 65,8 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les solutions de technologie de l'information (TI) de l'ARC et remplacer les systèmes existants qui servent à s'assurer que les lois fiscales sont observées.
- L'incidence prévue de ces initiatives totalise 369,0 millions de dollars sur cinq ans.

Cet investissement permettra à l'ARC de financer plusieurs nouvelles initiatives visant à lutter contre l'évasion fiscale et à prévenir l'évitement fiscal dans des domaines comme les transactions numériques, dont les cryptomonnaies, les structures étrangères complexes et les stratégies raffinées de planification fiscale abusive.

De plus, on réalisera des investissements afin d'améliorer et de moderniser l'infrastructure de la TI de l'ARC destinée à l'observation des lois fiscales.

L'évasion fiscale et la planification fiscale abusive peuvent se retrouver parmi tous les segments de la population, mais surtout dans les groupes les plus riches, qui ont plus de possibilités et de moyens de se livrer à de telles activités.

De plus, des données de l'ARC indiquent que les groupes fortunés qui sont normalement associés aux résultats des vérifications à l'étranger sont inclinés vers les hommes, qui représentent environ les deux tiers de ces vérifications réalisées. On compte maintenant plus de 1 100 vérifications à l'étranger et plus de 50 enquêtes criminelles reliées à des opérations à l'étranger.

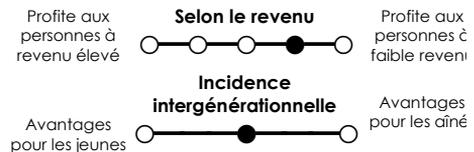
Une ACS a été réalisée : À mi-parcours et dans le cadre du programme actuel

Population cible : Tous les Canadiens, en créant un régime fiscal plus équitable

Avantages directs prévus (selon le sexe)

Les avantages de cette mesure consistent en des économies budgétaires pour le gouvernement (aucun effet différentiel sur les sexes).

Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Approche axée sur l'ACS+

L'ARC établira une approche de surveillance qui permettra de déterminer et de suivre certains facteurs de diversité au sein de segments de contribuables canadiens qui sont plus susceptibles d'être sélectionnés pour des mesures d'observation et/ou des activités de sensibilisation axée sur l'éducation.

Renforcer le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

- 162,3 millions de dollars sur cinq ans et 38,7 millions par année par la suite afin de renforcer le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

En renforçant et en modernisant le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, ces initiatives réduiraient les menaces possibles au développement économique du pays et à sa sécurité financière, augmenteraient le caractère intéressant des investissements et la compétitivité et profiteraient à l'ensemble de l'économie en contribuant à la stabilité du régime financier canadien, dont profiteront les hommes et les femmes.

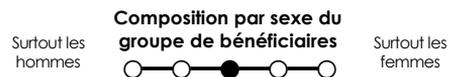
Tout crime qui produit un profit peut donner lieu au recyclage, y compris les infractions relatives aux drogues, la fraude et la traite de personnes. En conséquence, ces mesures visent un vaste éventail de crimes pour lesquels le sexe, l'âge et le statut socioéconomique des victimes varient grandement. Par conséquent, ces mesures pourraient faire progresser les objectifs propres aux sexes, par exemple en ciblant les réseaux de prostitution, mais elles devraient être neutres en ce qui a trait aux sexes, en général.

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, entre 800 milliards de dollars et 2 billions (2 000 milliards) de dollars ou entre 2 % et 5 % du PIB mondial, fait l'objet d'un recyclage chaque année.

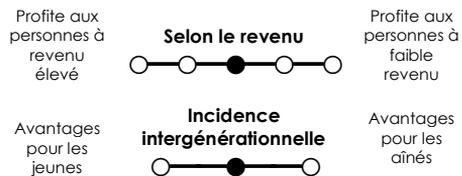
Une ACS+ a été effectuée : Au début de la phase d'élaboration de la proposition et à mi-parcours.

Population cible : Tous les Canadiens.

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Opération de transfert de sociétés étrangères affiliées

- Le budget de 2019 propose d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu en vue d'élargir l'application des règles sur les opérations de transfert de sociétés étrangères affiliées en vue d'englober les sociétés résidentes au Canada qui sont contrôlées par (i) un particulier ou une fiducie non-résidents ou (ii) un groupe de personnes qui ont entre elles un lien de dépendance, composé de toute combinaison de sociétés, de particuliers ou de fiducies non-résidents.

Cette mesure empêchera une société résidant au Canada qui est contrôlée par un particulier ou une fiducie non résident de réduire son impôt à payer en investissant dans une société étrangère affiliée.

Cette mesure s'appliquera probablement dans les situations où une société effectue un paiement à un non-résident du Canada qui, en raison de la participation au capital, contrôle la société. Par conséquent, la mesure dans laquelle l'impôt canadien applicable pourrait s'appliquer à la société canadienne (et possiblement à ses actionnaires, employés, fournisseurs, clients, etc.) ou au non-résident dépendra des circonstances économiques particulières où le paiement est fait.

Les avantages de cette mesure consistent en des économies budgétaires pour le gouvernement, ce qui ne devrait pas avoir d'effet différentiel sur les sexes. Il n'est toutefois pas possible de déterminer avec certitude qui assumera l'impôt supplémentaire, s'il y a lieu. D'après la nature progressive du régime fiscal canadien, on s'attend à ce que cette mesure ait une incidence progressive dans l'ensemble.

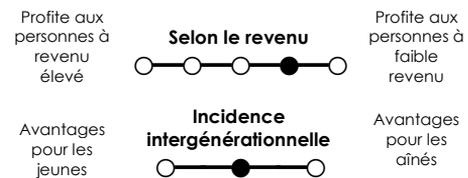
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens, en protégeant l'intégrité du régime fiscal canadien.

Avantages directs prévus (selon le sexe)

Les avantages de cette mesure consistent en des économies budgétaires pour le gouvernement (aucun effet différentiel sur les sexes).

Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Mesures de transfert

- *Le budget de 2019 propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de (i) clarifier que les règles sur les prix de transfert s'appliquent de manière prioritaire à l'application des dispositions d'autres parties de la Loi; et (ii) prévoir que la définition du terme « opération » utilisée dans les règles sur les prix de transfert est également utilisée aux fins de la période de nouvelle cotisation prolongée ayant trait aux opérations concernant un contribuable et un non-résident avec qui le contribuable a un lien de dépendance.*

Cette mesure instaurera une règle régissant l'ordre d'application pour s'assurer que les règles sur les prix de transfert (c.-à-d. les règles qui s'appliquent à certaines opérations internationales) dans la Loi de l'impôt sur le revenu s'appliquent avant d'autres dispositions de la Loi. Elle fera en sorte que le terme « opération » aura la même signification à la fois dans les règles sur le prix de transfert et dans les règles d'évaluation de la Loi.

Cette mesure s'appliquera probablement dans les cas où un contribuable canadien conclut une transaction avec un non-résident du Canada avec qui le Canadien a un lien de dépendance. Puisqu'il s'agit d'une transaction internationale, la mesure dans laquelle l'impôt canadien applicable s'appliquera au contribuable canadien (et possiblement à ses actionnaires, employeurs, fournisseurs, clients, etc.) ou par le non-résident dépendra des circonstances économiques particulières de la transaction et de la relation entre le contribuable canadien et le non-résident.

Les avantages de cette mesure consistent en des économies budgétaires pour le gouvernement, ce qui devrait n'avoir aucun effet différentiel sur les sexes. Il n'est toutefois pas possible de déterminer avec certitude qui assumera l'impôt supplémentaire, s'il y a lieu. D'après la nature progressive du régime fiscal canadien, on s'attend néanmoins à ce que cette mesure ait une incidence progressive dans l'ensemble.

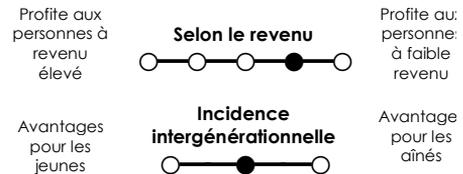
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens, en protégeant l'intégrité du régime fiscal canadien.

Avantages directs prévus (selon le sexe)

Les avantages de cette mesure consistent en des économies budgétaires pour le gouvernement (aucun effet différentiel sur les sexes).

Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Mécanismes de prêt d'actions transfrontaliers

- *Le budget de 2019 propose des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour empêcher que les contribuables non-résidents évitent la retenue d'impôt canadien sur les dividendes applicables aux paiements compensatoires effectués aux termes de mécanismes de prêt d'actions transfrontaliers concernant les actions canadiennes.*

Cette mesure viendra modifier les règles relatives aux mécanismes de prêt d'actions transfrontaliers, de sorte qu'un paiement mécanisme de prêt de valeurs mobilière compensatoire de dividende à l'égard d'une action canadienne, payé à un prêteur non-résident, soit toujours traité comme un dividende aux fins de la retenue d'impôt, et soit donc toujours assujéti à la retenue d'impôt canadien sur les dividendes. Cette mesure permettra de protéger l'assiette fiscale canadiennes, ce qui profitera, au bout du compte, à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens.

Puisqu'il s'agit d'une mesure d'intégrité applicable au marché de prêts de valeurs mobilières, il est difficile d'évaluer qui serait finalement touché par l'obligation de payer une retenue d'impôt qui serait autrement évitée.

Certains non-résidents se sont livrés à une planification destinée à éviter la retenue d'impôt canadien sur les dividendes s'appliquant aux paiements de dividendes qui leur sont versés à l'égard d'actions de sociétés résidentes canadiennes.

Cette mesure devrait toucher les entreprises du secteur financier canadien. La proposition ne devrait donc pas avoir d'implications particulières propres au genre (ou à d'autres facteurs d'identité).

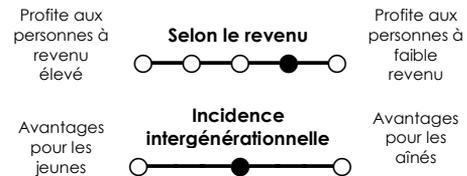
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens, en protégeant l'intégrité du régime fiscal canadien.

Avantages directs prévus (selon le sexe)

Les avantages de cette mesure consistent en des économies budgétaires pour le gouvernement (aucun effet différentiel sur les sexes).

Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Ajuster les règles de taxation du cannabis

- Le budget de 2019 propose de modifier le cadre du droit d'accise sur le cannabis en vue d'imposer des droits en fonction de la teneur totale en tétrahydrocannabinol (THC) du cannabis comestible, des extraits de cannabis (y compris les huiles de cannabis) et du cannabis pour usage topique.

Cette mesure fera en sorte de modifier le cadre du droit d'accise sur le cannabis en vue d'imposer des droits en fonction de la teneur totale en tétrahydrocannabinol (THC) du cannabis comestible, des extraits de cannabis et du cannabis pour usage topique.

Ce changement proposé aura pour conséquence que le cadre fera mieux état des recommandations d'experts du Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis et de la rétroaction reçue de l'industrie du cannabis. Plus précisément, le taux proposé fondé sur la teneur en THC aidera à simplifier le calcul des droits d'accise pour certains produits de cannabis et simplifiera les enjeux de conformité avec lesquels sont aux prises les producteurs en ce qui concerne les huiles de cannabis.

Une taxe fondée sur la teneur en THC de certains produits de cannabis devrait donner lieu indirectement à de meilleurs résultats pour la santé en encourageant les personnes, à l'aide d'une structure fiscale, de consommer des produits du cannabis à faible teneur en THC.

Selon la plus récente Enquête canadienne sur le cannabis, au cours des 12 derniers mois, 22 % des répondants ont signalé avoir consommé du cannabis. Même si plus d'hommes (26 %) ont déclaré une consommation générale de cannabis comparativement aux femmes (18 %), cette différence n'est pas considérée comme étant dominée par les sexes. Il n'existe pas de différence importante quant à la consommation de produits comestibles entre les hommes et les femmes.

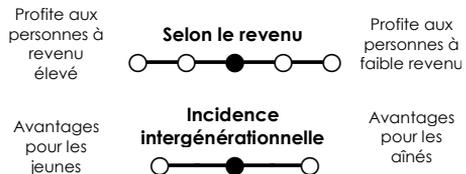
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens, en protégeant l'intégrité du régime fiscal canadien; il peut aussi y avoir un effet positif sur certains titulaires de licence de cannabis (selon les produits fabriqués) et sur les utilisateurs de cannabis (selon les produits utilisés).

Avantages directs prévus (selon le sexe)

Cette mesure profite aux Canadiens en protégeant l'intégrité du régime fiscal canadien (aucun effet différentiel sur les sexes).

Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour les travailleurs tout au long de l'année

- 4 millions de dollars sur deux ans pour mener des activités ciblées de sensibilisation et de publicité et pour permettre aux travailleurs à faible revenu de présenter une demande en ligne de paiement anticipé de l'Allocation canadienne pour les travailleurs au moyen du portail Mon dossier de l'Agence. Ces activités permettraient de mieux faire connaître l'ACT, y compris la disposition de paiement anticipé.

L'ACT aide à réduire la pauvreté et appuie la participation de groupes vulnérables à la main-d'œuvre, ce qui aide à son tour à promouvoir une économie plus inclusive. En conséquence, cette initiative aura principalement une incidence sur les travailleurs à faible revenu et sur ceux qui envisagent de faire partie de la main-d'œuvre.

L'ACT encourage les travailleurs à faible revenu d'accroître leur offre de main-d'œuvre en rendant leur travail plus avantageux. La sensibilisation à l'ACT permettra de veiller à ce que la population cible soit au courant des avantages qu'offre cette prestation à la participation à la main-d'œuvre.

Faciliter l'accès à l'option de paiement anticipé de l'ACT et la sensibilisation à ce sujet permettra aux bénéficiaires de toucher plus tôt une partie de leurs prestations. De plus, puisqu'elle est versée trimestriellement, le versement du paiement anticipé pourrait aider les bénéficiaires à étaler leur revenu et à stabiliser le budget général de leur ménage, ce qui pourrait comprendre la fluctuation des gains tirés de travail à temps partiel ou sur demande.

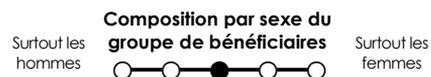
Environ la moitié des bénéficiaires de l'ACT sont des femmes et les femmes représentent une part disproportionnée (90 %) des parents seuls qui touchent cette allocation.

Les groupes qui sont les plus susceptibles de toucher l'ACT comprennent les mères seules, les nouveaux immigrants, ceux âgés de 19 ans à 34 ans et ceux dont le niveau d'études le plus élevé est inférieur au niveau des écoles de métiers ou des collèges.

Une ACS+ a été effectuée : Stade ultérieur et sur le programme actuel

Population cible : Travailleurs à faible revenu

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Déduction accordée aux petites entreprises – Agriculture et pêche

- *Le budget de 2019 propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de prévoir que le revenu d'une société privée sous contrôle canadien tiré de ventes de produits agricoles ou de prises de pêche de son entreprise agricole ou de pêche à un acquéreur qui est une entreprise sans lien de dépendance ne sera pas inadmissible en vertu des règles visant à prévenir la multiplication de la déduction pour petites entreprises.*
-

La déduction pour petites entreprises prévoit un taux d'imposition réduit pour les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) sur le revenu provenant d'une entreprise exploitée activement admissible jusqu'à concurrence de 500 000 \$. La *Loi de l'impôt sur le revenu* contient diverses règles visant à prévenir la multiplication inappropriée de ce plafond de 500 000 \$.

Une de ces règles empêche les SPCC d'obtenir la déduction pour petites entreprises relativement à certains revenus tirés de ventes à une entreprise privée dans laquelle la SPCC (ou certaines personnes désignées) qui effectue la vente a un intérêt.

Le budget de 2019 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de permettre aux agriculteurs et aux pêcheurs dont les entreprises vendent leurs produits agricoles ou leurs prises de pêche à une entreprise privée dans laquelle ils ont un intérêt d'obtenir un allègement de ces règles contre la multiplication relativement au revenu tiré de ces ventes, pourvu qu'ils n'aient aucun lien de dépendance avec l'acheteur.

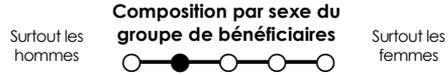
Environ deux tiers des actionnaires de sociétés agricoles sont des hommes et un tiers sont des femmes. En conséquence, plus d'hommes que de femmes devraient être des actionnaires des entreprises touchées par cette mesure.

Puisque les entreprises agricoles et de pêche sont typiquement situées dans les régions rurales, cette mesure d'allègement aura tendance à bénéficier aux résidents de ces régions géographiques.

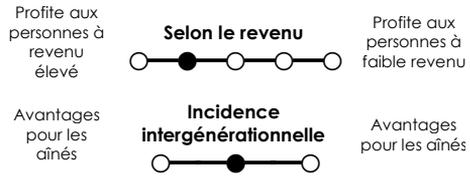
Une ACS+ a été effectuée : Stade ultérieur

Population cible : Les actionnaires des sociétés privées sous contrôle canadien dans les secteurs agricole et de la pêche.

Avantages directs prévus (selon le sexe)



Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Fonds communs de placement – Méthode d'attribution aux détenteurs d'unités demandant le rachat

- Le budget de 2019 propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en vue d'empêcher les fiducies de fonds de commun de placement d'utiliser une méthode d'attribution de gains en capital ou de revenu à leurs détenteurs d'unités auteurs du rachat lorsque le recours à cette méthode reporte de manière inappropriée l'impôt ou convertit un revenu ordinaire pleinement imposable en gains en capital à un taux d'imposition moindre.

La « méthode d'attribution aux détenteurs d'unités demandant le rachat » permet à une fiducie de fonds commun de placement d'attribuer des gains en capital qu'elle a réalisés à un détenteur d'unités demandant et de demander une déduction correspondante.

Certaines fiducies de fonds commun de placement utilisent cette méthode afin de permettre aux investisseurs de reporter l'impôt sur les gains en capital ou de convertir les rendements sur les investissements qui seraient qualifiés de revenus ordinaires en des gains en capital imposés à un taux moindre. Cette mesure empêchera de façon efficace l'utilisation de cette méthode pour obtenir de tels résultats inappropriés.

Cette mesure vise à protéger l'intégrité du régime fiscal canadien. En effet, elle vise à empêcher le report d'impôt sur les gains en capital et à éliminer une possibilité de planification fiscale qui convertit un revenu ordinaire pleinement imposable en gains en capital à un taux d'imposition moindre. Elle devrait toucher les particuliers qui ont maximisé leur plafond de cotisation du régime enregistré d'épargne-retraite et du compte d'épargne libre d'impôt.

Si cette mesure venait à toucher les investisseurs, elle pourrait avoir une incidence plus négative sur les hommes. Les hommes ont réalisé 62 % de la valeur totale des gains en capital sur les unités de fiducies de fonds commun de placement.

Les hommes représentent environ 52 % des personnes qui ont maximisé leur plafond de cotisation du REER et 53 % des personnes qui ont maximisé leur plafond de cotisation du CELI.

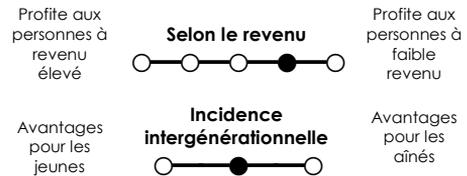
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens, en protégeant l'intégrité du régime fiscal canadien.

Avantages directs prévus (selon le sexe)

Les avantages de cette mesure consistent en des économies budgétaires pour le gouvernement (aucun effet différentiel sur les sexes).

Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Opérations de requalification

- Le budget de 2019 propose des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu destinées à améliorer les règles existantes censées empêcher les contribuables de faire en sorte que les opérations sur produits dérivés ne puissent servir à convertir un revenu ordinaire pleinement imposable en gains en capital, qui sont assujettis à un taux d'imposition moindre.

Cette mesure vise à protéger l'intégrité du régime fiscal canadien. La Loi de l'impôt sur le revenu comprend des règles qui traitent les gains découlant d'un « contrat dérivé à terme » comme un revenu normal plutôt que comme un gain en capital. Dans la mesure où ces règles touchent les investisseurs, elles devraient avoir une incidence quelque peu plus grande sur les hommes.

Les hommes représentent environ 52 % des particuliers qui ont maximisé leur plafond de cotisation du Régime enregistré d'épargne-retraite. De plus, les hommes représentent environ 53 % des particuliers qui ont pleinement utilisé leurs droits de cotisation aux CELI.

Une exception importante à ces règles est les cas où le rendement économique d'un contrat d'achat ou de vente est fondé sur la performance économique du bien même qui est acheté ou vendu. Cette exception est censée exclure certaines opérations commerciales (p. ex., les opérations de fusion et d'acquisition) de la portée des règles sur les contrats dérivés à terme.

Une opération de requalification a été conçue dans le but d'appliquer cette exception de façon abusive et à permettre aux investisseurs de veiller à ce que les opérations sur produits dérivés ne puissent servir à convertir un revenu ordinaire entièrement imposable en gains en capital, qui sont assujettis à un taux d'imposition moindre.

En général, cette mesure prévoira que l'exception relative aux opérations commerciales n'est pas accessible s'il est raisonnable de considérer qu'un des objets principaux d'une série d'opérations est de permettre à un particulier de convertir en un tel gain en capital un montant qui aurait été payé sur un titre.

Elle vise à éliminer une possibilité de planification fiscale qui serait typiquement publicisée aux particuliers à revenu élevé (qui ont maximisé leur plafond de cotisation du régime enregistré d'épargne-retraite et de compte d'épargne libre d'impôt), dont la majorité serait des hommes.

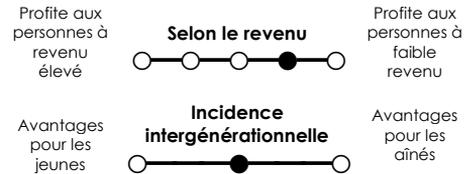
Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens, en protégeant l'intégrité du régime fiscal canadien.

Avantages directs prévus (selon le sexe)

Les avantages de cette mesure consistent en des économies budgétaires pour le gouvernement (aucun effet différentiel sur les sexes).

Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)



Service validables d'un régime de retraite individuel

- Le budget de 2019 propose des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu visant à empêcher les régimes de retraite individuels (RRI) de verser des prestations de retraite à l'égard d'années d'emploi antérieurs qui comprenaient un service ouvrant droit à pension au titre d'un régime de pension agréé (RPA) auprès d'un autre employeur et à exiger l'inclusion au revenu de tout actif transféré à un RRI qui se rapporte aux prestations versées à l'égard d'un service interdit.

Cette mesure améliorera de façon générale la neutralité du régime fiscal en veillant à ce que tous les participants à des régimes de pension agréés et leurs employeurs promoteurs soient traités de façon semblable.

Un sous-ensemble de RRI enregistrés chaque année auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sont principalement établis pour transférer la valeur intégrale des droits à pension du particulier, venant du RPA à prestations déterminées d'un ancien employeur, à un RRI dont on détermine par la suite qu'il ne répond pas aux exigences de l'agrément. Une telle planification permet de contourner une limite prévue dans la Loi de l'impôt sur le revenu s'appliquant aux transferts à imposition différée à un régime d'épargne-retraite. Étant donné que les particuliers à rémunération élevée ont tendance à être des hommes, on s'attend à ce que plus d'hommes que de femmes puissent avoir recours à des RPA pour contourner les règles fiscales.

Les participants à ces arrangements sont généralement des fonctionnaires à rémunération élevée qui comptent de nombreuses années de service ouvrant droit à pension.

Une proportion de 41 % de tous les RPA sont des RRI. Cependant, le nombre total de participants aux RRI (environ 12 000 participants) représente moins de 1 % de l'ensemble des Canadiens qui sont participants à un RPA.

Une ACS+ a été effectuée : Mi-parcours

Population cible : Tous les Canadiens, en protégeant l'intégrité du régime fiscal canadien.

Avantages directs prévus (selon le sexe)

Les avantages de cette mesure consistent en des économies budgétaires pour le gouvernement (aucun effet différentiel sur les sexes).

Incidence prévue (selon le revenu ou l'âge)

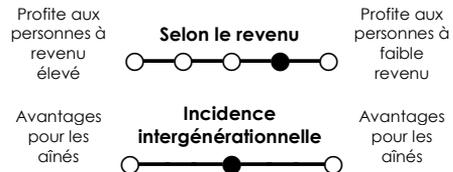


Tableau 1

Résumé de l'ACS+ pour les mesures de l'annexe 2 et les autres mesures annoncées dans le budget de 2019

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus (selon le sexe)	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)	Incidence intergénérationnelle
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	Jeunes/aînés
Fonctionnement, équité et ouverture du gouvernement					
Meilleurs services numériques pour les Canadiens	-	Tous les Canadiens			
Le Service numérique canadien (SNC) est déterminé à concevoir et à créer des services accessibles et inclusifs pour tous les Canadiens. Il cherche énergiquement à créer des services qui vont au-delà des exigences en matière de conformité de façon à respecter de plus hautes normes d'accessibilité et à répondre aux besoins de populations diversifiées, notamment de personnes qui pourraient autrement être mal desservies ou marginalisées. Lorsque le SNC présente des services numériques modernisés, les services offerts par voie traditionnelle (p. ex. en personne ou par téléphone) ne sont pas réduits. On évite ainsi de causer des incidences différentielles pour les personnes qui font face à des obstacles à l'accès à Internet, comme les habitants des régions rurales ou du Nord.					
Assurer les prestations de remplacement du revenu pour les membres des Forces libérés pour des raisons médicales	-	Forces armées canadiennes			
Cette mesure fournira des prestations d'invalidité aux membres des Forces armées canadiennes libérés pour des raisons médicales, aussi bien de la Force régulière que de la Force de réserve. Ces prestations sont disponibles généralement à tous les employés admissibles d'un groupe professionnel particulier et ne se distinguent pas par le sexe et d'autres facteurs qui se recoupent (p. ex. l'âge, la scolarité, le niveau de revenu).					
Modifications au Régime de soins dentaires de la fonction publique	-	Employés du gouvernement fédéral			
Cette mesure cherche à financer une décision arbitrale liée au Régime de soins dentaires de la fonction publique (RSDFP). La décision arbitrale créera des améliorations au RSDFP, et appuiera la santé et le mieux-être de tous les participants au Régime, peu importe le revenu, l'orientation sexuelle ou le sexe.					
Maintien des niveaux de service du Programme des marchandises contrôlées	-	Tous les Canadiens			
Cette mesure assure l'examen, la possession et le transfert des marchandises contrôlées au Canada. Les sociétés canadiennes qui participent au Programme sont celles des industries de l'aérospatiale, de la défense et de la sécurité, et 70 % d'entre elles sont classifiées comme des propriétaires uniques ou des petites entreprises. Les hommes sont surreprésentés, car le pourcentage de femmes représentées dans les entreprises qui ont une interaction avec le Programme est seulement d'un peu plus de 20 %.					
Projet de transformation des systèmes de sécurité industrielle	o	Industrie canadienne			
Cette mesure procure des fonds à Services publics et Approvisionnement Canada pour mettre à niveau les systèmes de technologie de l'information vieillissants actuels qui prennent en charge le Programme de sécurité des contrats et le Programme des marchandises contrôlées à l'aide d'une seule solution unifiée qui offrira à l'industrie une interface électronique libre-service avec le gouvernement fédéral. Puisqu'environ deux tiers des demandeurs du Programme de sécurité des contrats sont des hommes, il est prévu que les hommes connaîtront la majorité des avantages directs tirés de cette initiative.					
Programme de certification des coûts et des profits	-	Tous les Canadiens			

Tableau 1

Résumé de l'ACS+ pour les mesures de l'annexe 2 et les autres mesures annoncées dans le budget de 2019

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus (selon le sexe)	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)	Incidence intergénérationnelle
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	Jeunes/aînés
Cette mesure rend les activités plus claires pour les entreprises (principalement des contrats de défense) et fait en sorte que l'approvisionnement continue d'être équitable et transparent pour les entreprises et les contribuables. Même si le Programme a, au bout du compte, une incidence sur tous les Canadiens étant donné qu'il offre la meilleure valeur en matière d'armement de la défense, l'industrie de la défense du Canada (y compris l'aérospatiale) est dominée par les hommes.					
Pêches et Océans Canada - Faire progresser la réconciliation	-	Peuples autochtones			
Cette mesure permettra de soutenir la capacité de Pêches et Océans Canada de travailler avec les groupes autochtones et de faire progresser la réconciliation. Le gouvernement du Canada est déterminé à transformer sa relation avec les peuples autochtones pour l'axer sur la reconnaissance, le respect, la collaboration et les partenariats. Les pêches revêtent une importance culturelle et économique pour les Autochtones et continuent de jouer un rôle essentiel dans le soutien des économies autochtones des régions côtières et dans l'habilitation des groupes autochtones en vue d'accroître leurs capacités d'autogouvernance et d'autodétermination.					
Financement des immobilisations prévisible	-	Tous les Canadiens			
Cette mesure offre un financement à Services publics et Approvisionnement Canada afin d'améliorer la gestion et l'efficacité de ses actifs de portefeuille. Aucune incidence différentielle négative n'est prévue en raison de ce programme, grâce à une gestion plus efficace des actifs fédéraux.					
Services publics et Approvisionnement Canada – Travaux de réparation et d'entretien de biens immobiliers	-	Tous les Canadiens			
Cette mesure fournit des services de locaux aux ministères et aux organismes fédéraux pour qu'ils puissent exécuter leurs programmes. Tous ceux qui utilisent les immeubles et les biens du gouvernement du Canada, ainsi que les contribuables canadiens, en profiteraient. Les statistiques du Conseil du Trésor sur la fonction publique indiquent que les femmes représentent 54 % de l'effectif de la fonction publique et que 5,6 % des fonctionnaires sont des personnes handicapées.					
Soutien à la Commission canadienne des droits de la personne et à l'accès à la justice	-	Tous les Canadiens			
La Commission canadienne des droits de la personne a le mandat de protéger et de promouvoir les droits de la personne, de même que celui de maintenir le caractère équitable et efficace du processus de traitement des plaintes de discrimination. Les Canadiens peuvent présenter des plaintes à la Commission en s'appuyant sur un, ou plusieurs, des 13 motifs de distinction illicite énoncés dans la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> . Cette mesure soutiendra l'établissement d'un nouveau système de gestion des cas pour la Commission canadienne des droits de la personne et avantagera, en fin de compte, tous les Canadiens, notamment ceux qui sont vulnérables à la discrimination.					
Soutien à la prestation de la justice par l'intermédiaire du Service administratif des tribunaux judiciaires	-	Tous les Canadiens			
Le Service administratif des tribunaux judiciaires soutient le bon fonctionnement des tribunaux fédéraux au Canada. Le financement permettra de soutenir la traduction des décisions de la Cour fédérale afin d'améliorer, pour les Canadiens, l'accès à la justice. Le financement permettra également de soutenir les efforts visant la relocalisation du palais de justice fédéral à					

Tableau 1

Résumé de l'ACS+ pour les mesures de l'annexe 2 et les autres mesures annoncées dans le budget de 2019

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus (selon le sexe)	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)	Incidence intergénérationnelle
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	Jeunes/aînés
Protection de la vie privée des Canadiens	-	Tous les Canadiens			
Le financement visant à accroître la capacité du Commissariat à la protection de la vie privée a pour but d'offrir des avantages à tous les Canadiens. Les personnes et les entreprises profiteront de la sensibilisation proactive qu'effectue le Commissariat sur les questions relatives à la protection des renseignements personnels d'intérêt pour Canadiens. Le financement permettra au Commissariat de réaliser des activités de sensibilisation et des travaux de recherche, ainsi que de poursuivre le traitement de son arriéré de plaintes.					
Soutien au Service des poursuites pénales du Canada	-	Tous les Canadiens			
<ul style="list-style-type: none"> Cette mesure permettra de soutenir les activités courantes du Service des poursuites pénales du Canada. Celui-ci a la responsabilité de poursuivre les infractions fédérales, y compris les infractions liées aux drogues, au crime organisé, au terrorisme et à la fiscalité. Au total, plus de 250 lois prévoient des infractions pour lesquelles le dépôt d'accusations relève de la compétence du Service. Ce financement aidera tous les Canadiens et soutiendra l'accès à la justice et l'administration de la justice. 					
Soutien aux membres de comités consultatifs judiciaires	-	Tous les Canadiens			
Les comités consultatifs judiciaires jouent un rôle important afin d'évaluer les demandes judiciaires. D'importantes réformes au rôle et à la structure des comités consultatifs judiciaires visant à accroître l'indépendance et la transparence du processus ont été annoncées par le gouvernement en 2016. Cette mesure appuie la rémunération des membres non judiciaires des comités consultatifs judiciaires pour le travail important qu'ils exécutent au service des Canadiens. En fin de compte, tous les Canadiens bénéficient des travaux continus des comités consultatifs judiciaires qui recommandent des candidats compétents et qui assurent un processus de nomination des juges équitable et neutre. Au bout du compte, tous les Canadiens bénéficient du travail continu des comités consultatifs à la magistrature. Ces derniers recommandent des candidats qualifiés en plus de s'assurer que les processus de nominations à la magistrature sont justes et neutres et reflètent la diversité du Canada.					
Soutien à l'accès à l'information	-	Tous les Canadiens			
Cette mesure fournit au Commissariat à l'information du Canada des ressources permettant d'accroître ses capacités de faire enquête sur les plaintes concernant des demandes d'accès à l'information. La résolution en temps opportun des plaintes concernant les demandes d'accès à l'information avantage directement les personnes qui présentent des plaintes en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> . Elle favorise l'établissement d'un gouvernement plus ouvert et plus transparent, ce qui profite, au bout du compte, à tous les Canadiens.					
Améliorer les normes du travail dans les pays partenaires du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)	-	Tous les Canadiens et les pays partenaires du PTPGP			

Tableau 1

Résumé de l'ACS+ pour les mesures de l'annexe 2 et les autres mesures annoncées dans le budget de 2019

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus (selon le sexe)	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)	
				Hommes/ femmes	Élevé/ faible

Bien que l'amélioration et l'application de normes du travail dans les pays partenaires du PTPGP permettent avant tout de protéger les employeurs canadiens contre une concurrence déloyale, la mesure créera des avantages concrets pour les différents groupes de femmes, d'hommes et de genres divers dans les pays en développement qui sont partenaires du PTPGP. La mise en œuvre et le respect des dispositions en matière de travail du PTPGP contribueront à une protection accrue des droits du travail des travailleurs, notamment concernant la discrimination dans l'emploi et la profession, le travail forcé et le travail des enfants, et la liberté d'association et de négociation collective. Il est prévu qu'un plus grand respect de ces droits permettra de protéger tous les travailleurs. Les travailleurs peu qualifiés, dont une grande partie sont des femmes et des jeunes, devraient bénéficier de manière plus concrète du respect accru des obligations de travail associées au commerce.

- En plus du Canada, les pays partenaires du PTPGP comprennent : l'Australie, le Brunei, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam. Le PTPGP comprend des obligations exhaustives en matière de travail visant à protéger et à promouvoir des principes et des droits du travail reconnus à l'échelle internationale, ainsi que des engagements qui garantissent que les lois fournissent des conditions de travail acceptables concernant le salaire minimum, les heures de travail et la santé et sécurité au travail.

Coûts de transition pour la Régie canadienne de l'énergie

- Tous les Canadiens



Financement versé à l'Office national de l'énergie pour appuyer sa transition vers son nouveau rôle, puisque la Régie canadienne de l'énergie ne devrait pas connaître de répercussions différentielles selon le sexe. Dans l'éventualité où les activités de transition exigeraient à l'Office national de l'énergie d'embaucher de nouveaux employés, le programme d'équité et de diversité en matière d'emploi de l'Office s'assurera que les facteurs propres aux sexes et les autres facteurs identitaires sont pris en considération lors de la prise de décisions entourant la dotation.

Administration de nouvelles mesures de l'accord de libre-échange et des mesures de sauvegarde concernant l'acier

- Tous les Canadiens; industrie de l'acier



Cette mesure accorde à Affaires mondiales Canada un financement pour l'administration des nouvelles mesures de libre-échange en vertu de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), ainsi que des mesures définitives de sauvegarde de certaines importations d'acier. Les mesures de libre-échange auront principalement des incidences sur les entreprises canadiennes qui souhaitent importer certains produits laitiers, de la volaille et des œufs en provenance des États-Unis ou des pays du PTPGP. En ce qui concerne les mesures de sauvegarde, l'imposition éventuelle de mesures de sauvegarde définitives sur certains produits de l'acier aurait des incidences positives sur les travailleurs de l'industrie de l'acier et des industries connexes.

Croissance, innovation, infrastructure et environnement
Intervention en matière de sécurité maritime du Canada

- Communautés autochtones et côtières



Tableau 1

Résumé de l'ACS+ pour les mesures de l'annexe 2 et les autres mesures annoncées dans le budget de 2019

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus (selon le sexe)			Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)	
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	Jeunes/aînés	Incidence intergénérationnelle	

Une planification intégrée de l'intervention environnementale maritime permettrait d'améliorer la sécurité maritime et d'accroître la protection civile et la capacité d'intervention, à l'avantage des communautés autochtones et côtières. En tant que principaux partenaires d'exécution, les communautés autochtones et côtières devraient profiter de cette mesure au moyen de l'élaboration conjointe des plans d'intervention, de la formation et du renforcement des capacités, de sorte qu'elles puissent participer plus activement au régime de sécurité maritime du Canada. La mise en œuvre de cette mesure s'appuiera sur la mobilisation et les consultations auprès des peuples autochtones et des collectivités côtières qui ont eu lieu dans le cadre de l'initiative de planification des interventions régionales. Cette mesure touchera indirectement les hommes puisque l'industrie maritime (p. ex. la pêche récréative et commerciale, les services de recherche et de sauvetage et l'expédition) a été dominée par les hommes dans le passé.

Garantir un accès continu des produits de viande canadiens aux marchés américains	-	Industrie de la viande			
--	---	------------------------	---	--	---

Le Programme de présence quotidienne d'inspecteurs durant chaque quart de travail fournit des ressources supplémentaires pour l'inspection de la salubrité des aliments dans toutes les installations de transformation de la viande du Canada afin de garantir l'accès continu au marché des États-Unis pour les produits de viande canadiens. Le programme profite directement aux transformateurs de viande qui exportent des produits vers les États-Unis, et indirectement aux producteurs de viande. Même si aucune donnée démographique détaillée sur le secteur de la transformation de la viande n'est disponible, la majorité des agriculteurs sont des hommes, et ils sont âgés de 55 ans ou plus. En conséquence, les avantages indirects de ce programme peuvent être réalisés par les hommes dans ce groupe démographique.

Protection contre l'encéphalopathie spongiforme bovine au Canada	-	Industrie de la viande; tous les Canadiens			
---	---	--	---	--	---

L'Agence canadienne d'inspection des aliments entretient des programmes de calibre mondial pour protéger les troupeaux de bovins canadiens contre l'encéphalopathie spongiforme bovine au Canada. Ces programmes permettent de garantir la salubrité des bovins et des produits de bœuf canadiens pour les consommateurs au Canada et à l'étranger, protégeant ainsi la santé des Canadiens et maintenant l'accès aux marchés internationaux pour les bovins et les produits de bœuf canadiens. Les éleveurs de bovins et l'ensemble des Canadiens bénéficient directement de ces programmes. Les avantages de cette proposition devraient être réalisés par les agriculteurs, dont la majorité sont des hommes âgés de 55 ans ou plus.

Transport routier et ferroviaire sécuritaire	-	Tous les Canadiens			
---	---	--------------------	---	--	---

Le financement continu des programmes visant la surveillance et la réglementation de la sécurité automobile, de la sécurité routière et du transport de marchandises dangereuses, et la continuité des services ferroviaires voyageurs vers les communautés éloignées n'ayant aucun autre moyen de transport de surface viendra appuyer des transports sécuritaires sur les routes et les voies ferrées canadiennes ainsi que l'accès à des services de transport pour les collectivités éloignées. Le soutien continu de ces programmes devrait profiter aux Canadiens de façon égale et promouvoir l'inclusion grâce à une sécurité accrue et à l'accès amélioré à des services de transport. En particulier, le Programme de contributions pour les services ferroviaires voyageurs dans les régions éloignées donne accès à des services de transport pour les collectivités du Nord, et met l'accent sur deux communautés autochtones.

Offrir un meilleur service aux passagers du transport aérien	-	Tous les Canadiens			
---	---	--------------------	---	--	---

Cette mesure aura une incidence sur les passagers du transport aérien qui utilisent les aéroports canadiens, y compris les citoyens canadiens, les résidents permanents canadiens et tous les ressortissants nationaux en transit

Tableau 1

Résumé de l'ACS+ pour les mesures de l'annexe 2 et les autres mesures annoncées dans le budget de 2019

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus (selon le sexe)	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)	Incidence intergénérationnelle
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	Jeunes/aînés

dans les aéroports canadiens. Aucune donnée désagrégée détaillée n'est disponible, mais les passagers du transport aérien ont tendance à être des personnes à revenu moyen et élevé.

Nettoyer les sites contaminés fédéraux	–	Tous les Canadiens; certaines régions			
---	---	---------------------------------------	--	--	--

Le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux afin vise à traiter des sites contaminés dont la responsabilité incombe au gouvernement fédéral. Si les contaminants ne sont pas éliminés, ils peuvent s'accumuler dans l'environnement et migrer vers les terres agricoles et les sources d'eaux potables desquelles dépendent les collectivités et la faune canadiennes, ce qui menace la santé humaine et l'environnement. Même si la plupart des sites sont situés dans l'ensemble du Canada, la majorité de ces sites sont situés le long d'importants cours d'eau, près de villes portuaires et dans des régions nordiques et isolées où les peuples autochtones et les Premières Nations vivant dans des réserves sont touchés de façon disproportionnée.

Mise en œuvre d'un système de compensation fédéral pour la tarification du carbone	○	Tous les Canadiens			
---	---	--------------------	--	--	--

Le système des crédits compensatoires constitue une partie essentielle du système de tarification du carbone qui profitera à tous les Canadiens. Il devrait appuyer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans presque toutes les administrations, pas seulement celles où le filet de sécurité fédéral s'appliquerait actuellement (la Saskatchewan, l'Ontario, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, le Yukon, le Nunavut et l'Île-du-Prince-Édouard). Le financement appuierait la création d'une plateforme de technologie de l'information pour le système de crédits compensatoires. Les installations qui devraient être touchées par le régime de tarification du carbone fondée sur la production dans certaines industries pourraient avoir un nombre disproportionné d'hommes employés.

Soutien pour les immobilisations dans les parcs nationaux, les aires de conservation et les lieux historiques du Canada	–	Tous les Canadiens			
--	---	--------------------	--	--	--

Parcs Canada compte un total de 34 unités de gestion, dispersées partout au Canada, dont bénéficient les Canadiens, dont la grande majorité se trouve dans des régions rurales. Cette mesure pourrait ouvrir des possibilités d'emploi à court terme (p. ex. personnel d'entretien, contrats de construction) aux peuples autochtones et dans les collectivités situées près des lieux historiques et des parcs nationaux de Parcs Canada.

Renforcer le leadership du Canada dans l'Arctique	○	Personnes autochtones et du Nord			
--	---	----------------------------------	--	--	--

Le financement encouragera les communautés autochtones et nordiques à jouer un rôle plus important dans la mobilisation internationale du Canada en Arctique, y compris une participation accrue dans des forums internationaux, comme le Conseil de l'Arctique, et il permettra de créer plus de possibilités d'apprentissage international pour les jeunes du Nord.

Tableau 1

Résumé de l'ACS+ pour les mesures de l'annexe 2 et les autres mesures annoncées dans le budget de 2019

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus (selon le sexe)	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)	Incidence intergénérationnelle
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	Jeunes/aînés
Préparatifs entourant une nouvelle génération de technologie sans fil	-	Tous les Canadiens			
Le financement appuiera Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour que le Ministère puisse continuer de gérer les réseaux sans fil au Canada. La gestion efficace du réseau et l'introduction de réseaux sans fil 5G devraient entraîner des avantages généraux pour tous les Canadiens. Les avantages indirects de cette mesure découlent de l'embauche, qui devrait concerner des professions qui sont équilibrées entre les sexes, à l'exception de certaines classifications ayant une plus grande représentation masculine (p. ex. les technologues en électronique).					
Financement accru aux agences de développement régional	-	Ouest, et provinces de l'Atlantique et province du Québec			
Le financement destiné à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, ainsi que le financement permanent de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario permettront à ces organismes de financer de nouvelles innovations d'entreprises en plus des programmes de diversification économique. Cela comprend des programmes adaptés et des activités de sensibilisation ciblées qui appuient les groupes sous-représentés, y compris les entreprises autochtones, les jeunes et les femmes entrepreneures. Ces organismes feraient également des investissements ciblés et stratégiques afin de veiller à l'inclusion des groupes sous-représentés dans les collectivités rurales et éloignées partout au Canada.					
Marchés de l'emploi, santé, sécurité et prospérité économique des Canadiens					
Soutien au Harbourfront Centre	-	Résidents du Grand Toronto			
Les programmes du Harbourfront Centre sont offerts à l'ensemble des Torontois et des visiteurs de la région. Plus de 70 % des programmes sont gratuits, ce qui permet d'atténuer un obstacle financier majeur à la participation de la population. Cet investissement devrait permettre d'accroître les possibilités, sur le marché du travail, qui sont offertes aux artistes féminines du secteur des arts de la scène. Le Centre s'efforce de devenir un environnement exempt d'obstacles pour les personnes handicapées. Il a également mis sur pied un plan d'action pour les personnes malentendantes et handicapées qui prend en considération les recommandations de Accessibility Professionals of Ontario et qui aborde la mobilisation des artistes et de la population.					
Renforcer la capacité du Service fédéral de médiation et de conciliation	-	Employeurs, employés et syndicats sous compétence fédérale			

Tableau 1

Résumé de l'ACS+ pour les mesures de l'annexe 2 et les autres mesures annoncées dans le budget de 2019

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus (selon le sexe)	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)	Incidence intergénérationnelle
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	Jeunes/aînés

Cette mesure profitera directement aux travailleurs actuels (et futurs) de tous les genres, et à d'autres groupes démographiques, dans les secteurs sous réglementation fédérale comme le transport aérien et ferroviaire, le courrier et le débardage aux ports. Puisque la majorité de la population active canadienne dans les secteurs pertinents de compétence fédérale est constituée d'hommes, les hommes bénéficient le plus de cette mesure. Sur les près de 900 000 travailleurs sous compétence fédérale à qui le programme du Service fédéral de médiation et de conciliation aux termes de la partie I du *Code canadien du travail* s'applique, 554 100 sont des hommes (62 %), 341 000 (30 %) sont des femmes, 155 000 se sont identifiés comme membres de minorités visibles, 21 000 comme personnes handicapées et 16 000 comme Autochtones.

Programme fédéral de santé intérimaire	–	Réfugiés et demandeurs d'asile réinstallés			
---	---	--	--	--	--

Cette mesure vise à fournir un financement à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour soutenir l'augmentation des dépenses liées au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Tous les bénéficiaires du PFSI – peu importe l'âge, la diversité intersectionnelle ou le genre – ont droit à la couverture complète en vertu du programme. La couverture est fondée sur les besoins individuels et sur les décisions prises par des médecins praticiens. Bon nombre des services du PFSI ciblent plus particulièrement les femmes en raison de certains aspects propres à leur santé, y compris la grossesse.

Modernisation des activités à la frontière du Canada	–	Tous les Canadiens			
---	---	--------------------	--	--	--

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) soutient la sécurité et la prospérité du Canada en facilitant et en surveillant, les déplacements et les échanges commerciaux de part et d'autre de la frontière du Canada. Pour s'acquitter de ce rôle, l'ASFC applique plus de 90 lois et règlements qui visent à assurer la sécurité du pays et de ses citoyens. D'après son rapport sur les résultats ministériels de 2017-2018, l'ASFC gère des volumes croissants d'opérations transfrontières, qui comprennent le traitement d'environ 21,4 millions d'expéditions commerciales, de 84,3 millions de publications postales, de 257 000 permis de travail, de plus de 201 000 permis d'études, de plus de 8 000 permis de séjour temporaire et de 53 000 demandeurs d'asile. Ce financement facilitera le mouvement sécuritaire et efficace des gens et des biens de part et d'autre de la frontière du Canada, ce qui permettra de renforcer l'économie canadienne, tout en maintenant la sécurité du traitement à la frontière.

Soutien au Service correctionnel du Canada (SCC)	–	Détenus sous responsabilité fédérale et employés du SCC			
---	---	---	--	--	--

Des ressources supplémentaires permettront au Service correctionnel du Canada (SCC) de maintenir ses opérations et de veiller de façon continue à la sûreté et à la sécurité du personnel, des délinquants et de la population canadienne. Les hommes, particulièrement les hommes autochtones, sont surreprésentés dans la population des délinquants fédéraux et sont plus susceptibles de bénéficier de services correctionnels. Cependant, tous les Canadiens bénéficient

Tableau 1

Résumé de l'ACS+ pour les mesures de l'annexe 2 et les autres mesures annoncées dans le budget de 2019

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus (selon le sexe)	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)	Incidence intergénérationnelle
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	Jeunes/aînés
indirectement d'un environnement correctionnel qui continue de promouvoir la réadaptation sécuritaire et réussie des délinquants.					
Protection des droits et des libertés des Canadiens	-	Tous les Canadiens			
Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) est chargé de protéger la sécurité du Canada et des Canadiens. Le SCRS doit protéger les droits et les libertés des personnes et des collectivités visées par son mandat, tout en respectant la primauté du droit. Le SCRS recueille et analyse différents renseignements concernant les menaces, lesquels sont habituellement diffusés aux partenaires du gouvernement par l'intermédiaire de rapports de renseignements et d'autres produits. Le financement de cette mesure permettra au SCRS de poursuivre la modernisation de son cadre en vue d'en assurer la conformité aux lois canadiennes, à l'orientation du Ministère, aux exigences de la Cour fédérale, de même que la modernisation de ses politiques internes. Les outils modernisés, les politiques à jour et la solide gouvernance en vue d'assurer la conformité permettront de soutenir et d'orienter le processus de prise de décisions afin que les enquêtes et les activités demeurent impartiales.					
Programme de soutien à la mise en œuvre des biens immobiliers matrimoniaux	-	Peuples autochtones			
Cette mesure renouvelle le financement du Programme de soutien à la mise en œuvre des biens immobiliers matrimoniaux qui permettra d'assurer la mise en œuvre continue des activités de formation et de sensibilisation ayant trait à la <i>Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux</i> (la Loi). La Loi a été élaborée en vue de combler l'écart législatif dans les réserves et de conférer aux hommes et aux femmes des droits et des protections qui n'existaient pas auparavant. Même si la Loi est équilibrée entre les sexes, les femmes sont les plus susceptibles de profiter des protections en matière d'occupation urgente et exclusive du foyer familial aux termes de la Loi. Étant donné que les femmes autochtones connaissent un taux plus élevé de violence par rapport à leurs homologues non autochtones et aux hommes autochtones, 13 dispositions de la Loi ayant trait aux ordonnances de protection d'urgence et ordonnances d'occupation exclusive sont réputées être plus importantes pour les femmes par rapport aux hommes.					
Aide au revenu dans les réserves : Soutien pour la gestion de cas et les services préalables à l'emploi	-	Peuples autochtones			
Cette mesure renouvelle le financement de la composante de la gestion des cas et des services préalables à l'emploi du Programme d'aide au revenu dans les réserves, qui offre un accès équitable en vue d'appuyer les femmes et les hommes des Premières Nations, en fonction des critères d'admissibilités déterminés qui sont harmonisés avec les provinces et le Yukon. Même si l'analyse a permis de conclure que le Programme est susceptible de continuer de bénéficier aux femmes et aux hommes vivant dans les réserves, il existe une possibilité qu'il y ait un pourcentage plus élevé d'hommes bénéficiaires puisque les hommes vivant dans les réserves ont tendance d'avoir des niveaux inférieurs d'éducation, d'emploi et de revenu par rapport aux femmes dans les réserves et aux personnes vivant hors réserve.					
Amélioration des consultations auprès des Autochtones et de la capacité de soutien	-	Peuples autochtones			

Tableau 1

Résumé de l'ACS+ pour les mesures de l'annexe 2 et les autres mesures annoncées dans le budget de 2019

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus (selon le sexe)	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)	Incidence intergénérationnelle
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	Jeunes/aînés

Ce renouvellement de programme fournit un financement de soutien à l'élaboration, par des partenaires autochtones, de différents processus de consultation avec le gouvernement du Canada, de même que leur participation à ces processus, par l'intermédiaire de protocoles de consultation. Cette proposition est largement paritaire étant donné que les protocoles couvrent les régions, les peuples et les collectivités dans leur ensemble. Cela étant dit, les processus de consultation sont bien souvent menés auprès de gouvernements autochtones, qui ont tendance à avoir une plus importante représentation masculine que féminine. Le programme comprend différentes mesures visant à réduire les obstacles à la participation et à atténuer les incidences différentielles possibles en vue d'accroître la possibilité, pour tous membres de la collectivité, de prendre part aux activités de consultation et de mobilisation.

Améliorer la santé et la sécurité des travailleurs canadiens

○ Tous les Canadiens   

Cette mesure offre un financement au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) pour appuyer les primes versées au régime d'avantages sociaux des employés. Le CCHST met à la disposition de tous des informations sur la santé et la sécurité au travail, et ce, de façon équitable relativement au sexe, au revenu et aux générations.

Commerce, relations internationales et sécurité
Soutien à la Banque mondiale

– Tous les Canadiens   

Cette mesure fournit un financement à la Banque mondiale pour l'achat d'actions avec droit de vote émises dans le cadre d'une augmentation générale du capital. Cette mesure, qui aide le Canada à conserver une voix forte au sein d'institutions multilatérales, devrait profiter à tous les Canadiens. Cette mesure profitera aux habitants de pays en développement puisque les capitaux supplémentaires des actionnaires permettront à la Banque mondiale de fournir un financement supplémentaire aux pays en développement. La Banque mondiale a un excellent bilan pour ce qui est de fournir des avantages économiques, de santé et d'éducation aux femmes et aux enfants. Nous prévoyons que l'incidence future de cette initiative dans les pays en développement s'harmonisera principalement avec ce bilan.

Veiller à ce que les prestations de sécurité du revenu soient équitables et efficaces

○ Prestataires du RPC, de la SV, du SRG et de l'assurance-emploi   

Les populations qui devraient être touchées directement par cette mesure sont les bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), de l'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada (RPC). Une faible proportion de ces bénéficiaires font l'objet d'une enquête pour confirmer leur admissibilité aux prestations et leurs montants. Certains bénéficiaires qui font l'objet d'une enquête peuvent constater une réduction des prestations. Le sexe des clients qui font l'objet d'une enquête correspond à la répartition des sexes de l'ensemble de la population des bénéficiaires. Une plus grande proportion des bénéficiaires de l'assurance-emploi (61 %) sont des hommes; ils sont donc plus assujettis aux enquêtes dans le cadre de ce programme. La population des prestataires de la SV et du RPC est âgée de 60 ans et plus, et une légère majorité des bénéficiaires sont des femmes. Les enquêtes du RPC et de la SV sont menées de manière égale sur des hommes et des femmes.

Tableau 2
Résumé de l'ACS+ pour les mesures de l'annexe 4

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus (selon le sexe)		Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)	Incidence intergénérationnelle
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	Jeunes/aînés	
Examiner les atouts d'un système bancaire ouvert	●	Tous les Canadiens	○—●—○—○	○—●—○—○	○—●—○	

Dans le budget de 2018, le gouvernement annonçait qu'il examinerait les avantages d'un système bancaire ouvert. Au début de ce processus, le gouvernement a nommé en septembre 2019 un Comité consultatif sur un système bancaire ouvert. Trois des quatre membres du comité sont des femmes. Les considérations en matière de genre et de diversité ont, jusqu'à maintenant, été incluses au processus d'examen, qui comprend les actuelles consultations publiques sur le système bancaire. Le rapport du Comité sur les avantages d'un système bancaire ouvert tiendra aussi compte des considérations en matière de genre et de diversité, y compris le potentiel offert par un système bancaire ouvert d'aborder différents enjeux, comme l'inclusion financière.

Appuyer un système de paiements canadien novateur et fonctionnel	●	Tous les Canadiens	○—●—○—○	○—●—○—○	○—●—○
---	---	--------------------	---------	---------	-------

Proposition de présenter un projet de loi visant la mise en œuvre d'un nouveau cadre de surveillance des paiements de détail afin que les fournisseurs de services de paiement puissent continuer d'offrir des innovations en matière de prestation des services tout en demeurant fiables et sécuritaires. Les mesures du cadre devraient profiter à l'ensemble des Canadiens, certains groupes vulnérables en bénéficiant plus que d'autres. La proposition pour modifier la *Loi canadienne sur les paiements* devrait améliorer la gouvernance de Paiements Canada. Tous les Canadiens devraient en profiter en fonction du nombre de paiements qu'ils font autrement qu'en espèces.

Soutenir le financement durable	○	Tous les Canadiens	○—●—○—○	○—●—○—○	●—○—○
--	---	--------------------	---------	---------	-------

Cette proposition fait connaître davantage le travail du Groupe d'experts en financement durable du Canada. Elle accorde également un soutien du gouvernement fédéral pour les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière et annonce que le gouvernement collaborera avec les sociétés d'État afin d'améliorer leurs divulgations des risques liés au climat. L'amélioration des divulgations sur les risques liés au climat a pour but d'aider les investisseurs à prendre des décisions plus éclairées qui devraient profiter à tous les Canadiens, et ne devrait pas avoir de répercussions différentielles, dans l'ensemble, sur un groupe en particulier.

Mettre sur pied un conseil de gouvernance de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada	○	Tous les Canadiens	○—○—●—○	○—○—●—○	○—●—○
---	---	--------------------	---------	---------	-------

La proposition profiterait à l'ensemble des Canadiens en améliorant la façon dont l'organe de réglementation surveille la protection des consommateurs dans leurs rapports avec les banques. Cette surveillance accrue devrait avoir de plus grandes répercussions relatives positives sur les femmes et certains groupes démographiques de Canadiens, y compris les aînés et les personnes handicapées, car les études démontrent que ceux-ci peuvent avoir des taux de connaissances financières inférieurs et être plus vulnérables à l'abus financier ou à l'inconduite dans les ventes. Un organe de réglementation plus efficace peut mener indirectement à des mesures de protection renforcées pour les personnes ayant de faibles taux de connaissances financières.

Mettre à jour les lois fédérales régissant le secteur financier	●	Tous les Canadiens	○—●—○—○	○—●—○—○	○—●—○
--	---	--------------------	---------	---------	-------

La mesure visant à moderniser le cadre de gouvernance d'entreprise obligerait les institutions financières sous réglementation fédérale à communiquer les politiques mises en place pour favoriser la diversité au sein des conseils d'administration et de la haute direction. D'autres mesures découlant de l'examen de 2019 du Cadre régissant le secteur financier profiteraient à tous les Canadiens en appuyant un cadre fédéral stable, efficace et concurrentiel régissant le secteur financier.

Tableau 2

Résumé de l'ACS+ pour les mesures de l'annexe 4

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus (selon le sexe)	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)	
				Hommes/ femmes	Élevé/ faible
Moderniser le cadre des actifs non réclamés	○	Tous les Canadiens	○—●—○—○	○—●—○—○	○—●—○
<p>Cette mesure moderniserait et améliorerait le cadre d'actifs non réclamés actuel, qui cherche à réunir les Canadiens avec leur argent perdu ou oublié détenu par des institutions financières. Elle profiterait à tous les Canadiens dont les dépôts bancaires et l'épargne sont protégés en vertu du cadre. Cette mesure élargirait la portée du cadre afin d'inclure les comptes bancaires en devises étrangères et les soldes de pension non réclamés ayant été reçus de régimes de pensions sous réglementation fédérale qui ont cessé leurs activités. Elle permettrait au gouvernement de protéger les économies durement gagnées d'un plus grand nombre de gens en vertu du cadre, ce qui profiterait aux Canadiens qui détiennent ces types d'actifs.</p>					
Stratégie de gestion de la dette de 2019-2020	○	Tous les Canadiens	○—●—○—○	○—●—○—○	○—●—○
<p>La Stratégie de gestion de la dette de 2019-2020 énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement du Canada au chapitre de son programme d'emprunt sur le marché intérieur et de la gestion de ses réserves officielles de liquidités internationales. Les opérations d'emprunt servent à assurer le refinancement des titres du gouvernement du Canada qui arrivent à échéance, ainsi que l'exécution du plan budgétaire et les opérations financières du gouvernement, au profit de tous les Canadiens.</p>					

Tableau 3

Résumé de l'ACS+ pour les mesures fiscales : Renseignements supplémentaires

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)		
			Avantages directs prévus (selon le sexe)		Incidence intergénérationnelle
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	Jeunes/aînés
Règles relatives au changement d'usage pour les immeubles résidentiels à logement multiples	●	Propriétaire d'immeubles à logements multiples	○—●—○—○	○—●—○—○	○—●—○

La proposition aborde les inconvénients auxquels font face les propriétaires de propriétés à logements multiples lorsqu'ils veulent modifier l'utilisation d'un de leurs logements, c'est-à-dire de le faire passer d'une utilisation d'affaire à une utilisation personnelle ou l'inverse. La proposition devrait profiter aux propriétaires actuels et prospectifs de propriétés résidentielles à logements multiples. La proposition aura des incidences régionales, car certaines provinces ont des taux de propriété de duplex élevés (p. ex. le Québec). Elle ne devrait pas avoir d'incidences particulières sur les sexes ou les données démographiques.

Permettre d'autres types de rentes au titre supplémentaires dans des régimes enregistrés	○	Aînés	○—●—○—○	○—●—○—○	○—●—○
---	---	-------	---------	---------	-------

Les propositions visent à offrir aux Canadiens une meilleure souplesse pour gérer leur épargne-retraite en permettant deux nouveaux types de rentes aux termes des règles fiscales relativement à certains régimes enregistrés. Puisque le prix des rentes est fondé sur des hypothèses de mortalité propres aux sexes, il y aurait un rapport coûts-avantages semblable dans le cas des hommes et des femmes achetant une rente comparable. À l'heure actuelle, les femmes constituent environ 54 % des Canadiens de plus de 65 ans, et leur espérance de vie à 65 ans (environ 87 ans) est plus élevée que celles des hommes (environ 84 ans). Une proportion semblable d'hommes et de femmes âgés de plus de 65 ans touchent actuellement une rente.

Mesures fiscales pour les prestataires de soins des programmes de parenté	○	Personnes qui prennent en charge temporairement un enfant ayant besoin de protection en vertu d'un programme de foyer d'accueil	○—○—○—●	○—○—○—●	●—●—○
--	---	---	---------	---------	-------

En précisant que les personnes qui prennent en charge un enfant dans le cadre d'un programme d'accueil de parenté ont droit au montant pour la famille ou pour un parent seul avec un enfant en vertu de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (pourvu qu'elles satisfassent à toutes les autres exigences en matière d'admissibilité), les gardiens à faible revenu qui travaillent, qui sont célibataires et qui n'ont pas d'autres personnes à leur charge ont accès à la prestation plus élevée. Les données sur les foyers d'accueil sont limitées, quoique ces programmes encouragent les grands-parents et d'autres membres de la famille à prendre un enfant en charge. Les femmes aînées sont deux fois plus susceptibles de vivre seules que les hommes aînés; il est donc probable que la majorité des enfants pris en charge par un grand-parent seul le soit par une femme. Étant donné la nature ciblée de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, les incidences seraient faibles et n'auraient pas d'effet relativement important sur la répartition des bénéficiaires de cette prestation. Les femmes représentent environ la moitié des demandeurs de l'Allocation canadienne pour les travailleurs en général et environ 90 % des demandeurs monoparentaux.

En précisant le traitement fiscal des montants d'aide financière reçus par tous les fournisseurs de soins de parenté dans le cadre d'un programme d'accueil de parenté, les versements de prestations fondées sur le revenu pour les fournisseurs de foyers d'accueil à faible revenu ne seront pas réduits par la réception de ces montants. Des prestations potentielles plus élevées pour certains fournisseurs de foyers d'accueil à faible revenu en raison de ces mesures pourraient profiter directement aux enfants à la charge des fournisseurs de foyers d'accueil en raison des dépenses accrues liées à l'enfant.

Crédit d'impôt pour frais médicaux	○	Tous les Canadiens	○—●—○—○	○—●—○—○	○—●—○
---	---	--------------------	---------	---------	-------

La mise à jour sur la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour tenir compte du fait que l'accès au cannabis à des fins médicales est maintenant régi par le *Règlement sur le cannabis* en vertu de la *Loi sur le cannabis* appuie l'Agence du revenu du Canada dans son administration fiscale et donne des précisions aux Canadiens qui consomment du cannabis à des fins médicales quant à l'admissibilité de ces dépenses pour le crédit d'impôt

Tableau 3

Résumé de l'ACS+ pour les mesures fiscales : Renseignements supplémentaires

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)		
			Avantages directs prévus (selon le sexe)	Incidence intergénérationnelle	
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	Jeunes/aînés

pour frais médicaux. Les données disponibles sur la consommation du cannabis à des fins médicales sont limitées, mais selon l'Enquête canadienne sur le cannabis de 2017, les femmes sont plus susceptibles d'être exclusivement des consommatrices médicales du cannabis, mais moins susceptibles d'en consommer en général, ou à des fins à la fois médicales et récréatives.

Cotisations à un régime interentreprises déterminé pour les participants plus âgés	○	Participants plus âgés aux régimes interentreprises déterminés	●—○—○—○—○	○—●—○—○	○—○—●
---	---	--	-----------	---------	-------

Afin d'harmoniser les règles pour les régimes interentreprises désignés (RID) – un type particulier de régime de pension agréé (RPA) à prestations déterminées parrainé par un syndicat – avec les règles fiscales sur les pensions qui s'appliquent aux participants plus âgés d'autres RPA à prestations déterminées, il est proposé de modifier les règles fiscales afin d'interdire les cotisations aux RID relativement aux travailleurs âgés de plus de 71 ans et à ceux qui reçoivent une pension du régime. Étant donné que les règles fiscales sur les pensions empêchent les participants de RPA à prestations déterminées de gagner d'autres prestations de retraite dans ces situations, ce changement garantira que les employeurs ne versent pas de cotisations au régime de pension au nom de ces participants à un RPA, que ceux-ci ne peuvent pas recevoir. Étant donné que les RID visent principalement les travailleurs des industries de travaux manuels (p. ex., métiers, foresterie, exploitation minière, construction), dont la plupart sont des hommes, la mesure touchera principalement les travailleurs âgés qui sont des hommes.

Exploitation d'une entreprise par l'entremise d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI)	●	Tous les Canadiens	○—●—○—○	○—○—●—○	○—○—○—●
---	---	--------------------	---------	---------	---------

Il est proposé que la Loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée afin de prévoir que le titulaire d'un CELI sera responsable conjointement et individuellement avec la fiducie du CELI pour l'impôt sur le revenu lié à l'exploitation d'une entreprise dans le CELI. En outre, le fiduciaire de la fiducie du CELI sera responsable conjointement et individuellement avec la fiducie du CELI seulement dans la mesure où la fiducie du CELI a des actifs pour payer l'impôt payable. Sur 12 millions de titulaires de CELI, 54 % sont des femmes et 46 % sont des hommes. Il n'est pas prévu que cette proposition ait des répercussions directes ou indirectes importantes sur différents groupes.

Envoi électronique de demandes péremptoires de renseignements	○	Tous les Canadiens	○—○—●—○	○—○—○—●	○—○—○—○—●
--	---	--------------------	---------	---------	-----------

Diverses lois exigent actuellement que l'Agence du revenu du Canada (ARC) remette des demandes de renseignements aux destinataires par courrier recommandé, par courrier autorisé ou par remise en personne. La remise électronique n'est pas autorisée. Les banques et les coopératives de crédit ont demandé à l'ARC de développer la capacité de remettre des demandes de renseignements aux banques et aux coopératives de crédit par voie électronique. Il est proposé de modifier les lois suivantes : la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur la taxe d'accise*, la *Loi de 2001 sur l'accise* et la *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien*. Il est aussi proposé d'apporter des modifications à la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*. Ces modifications permettraient à l'ARC de remettre des demandes de renseignements par voie électronique avec le consentement des banques et des coopératives de crédit. Elle ne devrait pas avoir d'incidences particulières sur les sexes ou les données démographiques.

Le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) et les coproductions Canada-Belgique	○	Industrie cinématographique et magnétoscopique au Canada	○—○—●—○	○—○—○—●	○—○—○—○—●
--	---	--	---------	---------	-----------

Le *Règlement de l'impôt sur le revenu* est modifié afin d'ajouter un renvoi vers un nouveau protocole d'entente signé par le Canada et les communautés belges afin que la production cinématographique ou les coproductions magnétoscopiques en question soient admissibles au CIPC à compter du 12 mars 2018. Cette

Tableau 3

Résumé de l'ACS+ pour les mesures fiscales : Renseignements supplémentaires

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau.)	Échéancier de l'ACS+	Population cible	Incidences prévues (répartition du revenu et de l'âge)		Incidences intergénérationnelles
			Avantages directs prévus (selon le sexe)		
			Hommes/ femmes	Élevé/ faible	

mesure ne devrait pas avoir d'incidence négative sur des groupes en particulier, et elle ne pose aucun obstacle à l'accès égal aux prestations.

Cette proposition a pour but de profiter à l'industrie cinématographique et magnétoscopique au Canada en appuyant les productions cinématographiques ou magnétoscopiques conjointes entre le Canada et la Belgique au moyen du CIPC. Le CIPC profite directement aux entreprises de production admissibles. Il est également possible que les avantages de cette mesure aient des effets disproportionnés sur les entreprises de production qui se trouvent au Québec ou qui produisent du matériel de langue française, étant donné cette langue commune entre le Québec et la Belgique. Cette mesure profiterait indirectement aux personnes employées par les coproductions canadiennes-belges en raison de cette mesure. Les données sur la population active indiquent que les femmes occupaient environ 47 % des emplois dans le secteur de l'information, de la culture et des loisirs en 2017, mais il n'est pas clair dans quelle mesure cette statistique tiendrait nettement compte de l'emploi dans l'industrie cinématographique et magnétoscopique en particulier.

Définitions utilisées

- (Un exposé plus détaillé de ces concepts se trouve dans l'introduction à la présente annexe.)
- **Titre et description de la mesure** : Chaque ligne du tableau commence par le titre de la mesure et une courte description des principales incidences de cette mesure sur le plan de l'ACS+.
- **Échéancier de l'ACS+** : L'ACS+ peut être réalisée à différentes étapes de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou d'une initiative du gouvernement. La présente section indique à quel moment l'ACS+ a été effectuée :
 - Au début de la phase d'élaboration des idées (lorsque les propositions sont élaborées).
 - À mi-parcours (lorsque les propositions sont mises au point) ou à un stade ultérieur (après que les propositions ont été mises au point, mais avant la présentation d'une proposition).
 - Une ACS+ a été réalisée sur programme actuel (dans les cas où le programme demande un renouvellement de son financement).
- **Population cible** : Ce champ décrit le groupe qui profitera de la mesure. Cette section ne vise pas à décrire les incidences attendues de l'ACS+, mais plutôt l'intention des politiques qui sous-tendent la mesure.
- **Avantages directs prévus (selon le sexe)** : Cette section recueille des données sur les caractéristiques attendues du groupe de bénéficiaires, selon le sexe. L'échelle est décrite de la façon suivante :
 - Surtout les hommes (p. ex., 80 % des hommes ou plus)
 - De 60 % à 79 % des hommes
 - Globalement équilibré entre les sexes
 - De 60 % à 79 % des femmes
 - Surtout les femmes (p. ex., 80 % des femmes ou plus)
- **Incidence sur la répartition du revenu** : Cet indicateur décrit l'incidence directe attendue de la mesure, en fonction de la répartition du revenu. L'échelle est décrite de la façon suivante :
 - Très régressif (profite aux personnes à revenu élevé)
 - Quelque peu régressif
 - Aucune incidence marquée sur la répartition du revenu
 - Quelque peu progressif
 - Très progressif (profite aux personnes à faible revenu)
- **Incidence intergénérationnelle** : Les incidences intergénérationnelles indiquent la cohorte d'âge qui reçoit les avantages.
 - Profite principalement aux jeunes, aux enfants et aux futures générations
 - Aucune incidence intergénérationnelle marquée
 - Profite principalement aux baby-boomers ou aux aînés